



Assemblée nationale
Québec

journal des Débats

Troisième session — 31^e Législature

Le mercredi 10 mai 1978

Vol. 20 — No 32

Président: M. Clément Richard

Table des matières

Projet de loi no 10— Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées.	1379
Projet de loi no 11 — Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers.	1379
Projet de loi no 12 — Loi modifiant la Loi du crédit agricole.	1379
Projet de loi no 13 — Loi modifiant la Loi de l'amélioration des fermes.	1379
Projet de loi no 14 — Loi modifiant la Loi favorisant le crédit à la production agricole	1379
Projet de loi no 15 — Loi modifiant la Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques	
Deuxième lecture.	1379
M. Julien Giasson (suite).	1379
M. Alain Marcoux	1384
M. Jean Garon.	1386
Renvoi à la commission permanente de l'agriculture.	1392
Prise en considération du rapport de la commission ayant étudié le projet de loi no 70 — Loi constituant la Société nationale de l'amiante.	1393
Déclaration ministérielle	
Subventions aux comtés en matière de loisirs.	1394
M. Claude Charron.	1394
M. André Marchand.	1395
M. Fernand Grenier.	1395
M. Fabien Roy.	1395
Dépôt de documents	
Rapport de la Commission de police du Québec.	1396
Questions orales des députés	
Définition de la souveraineté-association.	1396
Statistiques sur le chômage et l'emploi.	1398
Taxe sur les contenants jetables.	1399
Renvoi et engagement d'enseignants de langue anglaise.	1402
Travailleurs de la construction québécois en Ontario.	1402
Situation dans les services ambulanciers.	1403
Représentation québécoise dans le domaine du sport.	1404
Travaux parlementaires.	1404
Questions inscrites au feuillet.	1405
Travaux parlementaires.	1406
Motion priant le gouvernement d'entendre en commission permanente les parties concernées dans le conflit du journal Le Soleil	
M. Fabien Roy.	1406
M. Robert Burns.	1408
M. John Ciaccia.	1408
M. Maurice Bellemare.	1410
Vote sur cette motion.	1411
Motion relative à la question posée lors de la consultation populaire sur l'avenir constitutionnel du Québec	
M. Gérard D. Levesque.	1412
M. Fernand Grenier.	1420
Ajournement	1423
Annexe: Questions inscrites au feuillet.	1423

L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Cheque à l'ordre du Ministre des Finances
Adresse: Service des Documents Parlementaires
Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement, Québec
G1A 1A7

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

Le mercredi 10 mai 1978

(Dix heures quinze minutes)

Mme le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. le leader du gouvernement.

M. Burns: Mme le Président, je vous demanderais d'appeler l'article 199) de notre feuilleton.

**Projets de loi nos 10, 11,
12, 13, 14 et 15**

Deuxième lecture

Mme le Vice-Président: Ce sera donc la reprise du débat sur la motion de M. le ministre de l'Agriculture proposant que les projets de loi suivants soient maintenant lus la deuxième fois. Il s'agit du projet de loi 10, Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées; du projet de loi 11, Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers; du projet de loi no 12, Loi modifiant la Loi du crédit agricole; du projet de loi no 13, Loi modifiant la Loi de l'amélioration des fermes; du projet de loi no 14, Loi modifiant la Loi favorisant le crédit à la production agricole, et du projet de loi no 15, Loi modifiant la Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques.

C'est M. le député de Montmagny-L'Islet qui avait la parole au moment de la suspension du débat.

M. le député.

M. Julien Giasson (suite)

M. Giasson: Mme le Président, comme vous venez de le rappeler, hier, en fin de journée, j'ai demandé la suspension des travaux du jour...

Mme le Vice-Président: C'est plutôt l'ajournement. Je pense que nous faisons tous les deux un lapsus...

M. Giasson: L'ajournement du débat.

Mme le Vice-Président: ... ce matin. Je vous ai incité à le faire, M. le député.

M. Giasson: Je retire les commentaires que je viens de faire; c'était vraiment l'ajournement. J'étais à exposer devant cette Assemblée les problèmes et également les succès d'une des spécialités en agriculture qui a connu un développement que je qualifierais de phénoménal au cours des toutes récentes années. Je voulais signaler cet état de fait à l'Assemblée nationale pour rappeler le contexte dans lequel s'est fait le développement de la production porcine en matière de solution aux problèmes de crédit que ces gens vivent. Un phénomène extrêmement curieux découle de l'expérience qui a été vécue par les producteurs de porcs au Québec qui ont largement investi depuis deux ou trois ans, phénomène curieux parce que

les deux organismes publics de crédit agricole, soit l'organisme fédéral et l'organisme provincial, ont fait état depuis des années des nombreux avantages qu'ils mettaient à la disposition des producteurs agricoles.

Or, en dépit de tous ces avantages, ceux qui ont développé et investi dans la production porcine ont dû aller chercher leur source de financement ou leur crédit à l'extérieur de ces deux organismes étatiques. Si on mène une enquête ou si on fait une recherche auprès des producteurs qui ont construit des équipements, des porcheries très modernes, nous découvrons que ces gens ont dû passer à côté des organismes prêteurs, les deux organismes étatiques, et ont obtenu, dans une très large mesure, leur crédit d'organismes tels que la banque fédérale d'investissement et de développement. Ils ont obtenu des crédits venant de banques, dans certains cas, de caisses populaires, mais toujours en dehors des activités des sociétés prêteuses, les deux sociétés que nous connaissons aux paliers des deux gouvernements.

Il me semble bien qu'à l'étude des projets de loi que nous avons devant nous, nous n'avons pas là la solution aux besoins de crédit de ces producteurs spécialisés. On retrouve encore cette dimension ou ce critère de base qui veut que pour obtenir ces sources de crédit, soit de l'office ou soit des institutions financières qui pourront le faire à l'avenir par la mise en vigueur de la loi no 10, on pose une restriction à l'endroit de ceux qui ont été les grands instigateurs du mouvement de développement de la production porcine chez nous. On oblige ces personnes, pour être admissibles aux sources de crédit traditionnel et même dans la nouvelle source qu'on crée par la loi no 10, on les oblige à être des gens qui vivent soit exclusivement de cette production spécialisée ou qui tirent une très large part de leurs revenus de ces spécialités, selon les spécifications que la réglementation qui va se joindre à ces lois va ordonner. Ces gens devront vivre principalement, comme occupation, des activités agricoles.

(10 h 20)

Mme le Président, j'ai examiné, d'une couture à l'autre, le contenu du projet de loi no 10. Lorsqu'on fait une juxtaposition par rapport aux capacités de crédit que possède déjà l'Office du crédit agricole du Québec, je comprends difficilement que le gouvernement veuille rompre avec l'état de fait, la tradition que nous avons de demander à une société d'Etat, soit l'Office du crédit agricole, de continuer, comme elle l'a fait dans le passé, de mettre à la disposition des producteurs agricoles les crédits nécessaires au développement de l'entreprise, aux besoins de financement de la production ou de financement de tout le cheptel à la ferme.

Va-t-on améliorer les conditions de prêt ou de crédit à l'agriculture par la loi no 10? Sera-t-il plus facile pour nos producteurs de satisfaire rapidement le besoin de crédit qui est le leur par l'existence de ce nouveau mécanisme? Je ne suis pas aussi optimiste que le ministre veut bien l'être, loin

de là. Parce que déjà, dans la loi no 10, le gouvernement pose des conditions qui n'allégeront pas les mécanismes de fonctionnement pour poursuivre l'étude d'un besoin de crédit à la ferme.

Nous décelons, dès le début, que le producteur agricole qui voudra obtenir des crédits des sociétés prêteuses qui sont mentionnées dans le projet de loi, soit les banques à charte, soit les caisses d'épargne et de crédit, devra nécessairement obtenir un certificat émis par l'Office du crédit agricole pour commencer à négocier avec l'institution prêteuse, soit les banques, soit les caisses populaires; mais, avant que l'office n'émette de tels certificats, nous allons assister, j'en suis certain, à tout le travail d'approche et de déblaiement qui est fait lorsqu'un cultivateur demande son crédit directement à l'Office du crédit agricole.

Avant l'émission du certificat, il faudra que l'équipe de fonctionnaires procède à l'ouverture d'un dossier, aille à la cueillette des données, désigne des fonctionnaires sur le terrain, c'est-à-dire qu'elle demande à un des fonctionnaires de se rendre à la ferme du requérant, de faire l'étude de tout le système de production de cette entreprise. Il faudra également diriger cette demande, surtout lorsqu'il s'agit de productions spécialisées, vers le ministère responsable de l'environnement afin qu'avant que le certificat soit émis ce ministère émette son propre certificat, sa propre autorisation à l'effet que toutes les règles, toutes les normes qui existent au niveau de l'environnement soient bel et bien respectées. On va poser aux producteurs concernés les conditions habituelles qu'on a posées depuis que le ministère responsable de l'environnement a décidé de fourrer son nez dans les affaires des producteurs agricoles, surtout ceux qui oeuvrent à l'extérieur des villages ou près des villes.

M. le ministre, vous le reconnaissez vous-même, parfois les services de l'environnement chez nous, au cours des récentes années — ont mis leur nez dans des choses où ils n'avaient pas d'affaires. On a voulu poser des conditions à certaines entreprises agricoles qui étaient situées loin des agglomérations villageoises ou urbaines, comme si ces entreprises avaient été situées près des villages et comme si cela avait causé le problème.

Vous avez compris, M. le ministre, par des propos que j'ai entendus de vous, qu'on devra cesser au ministère responsable de l'environnement du Québec, toutes ces niaiseries et ces folies qu'on pose comme conditions parfois à des producteurs agricoles qui sont dans un centre de production nationale. Ils sont dans des centres d'agriculture naturelle. Ils sont capables de supporter les odeurs qui peuvent se dégager d'une entreprise agricole. Ils sont capables d'accepter l'odeur du fumier épandu dans les champs.

J'ai remarqué — pour être intervenu dans des dossiers à la demande de producteurs agricoles de mon comté — qu'on a présentement des exigences au ministère responsable de l'environnement qui ne tiennent aucunement compte de la réalité de l'agriculture québécoise. Continuant également dans le secteur qui touche tout le tra-

vail à réaliser de façon que l'Office du crédit agricole émette son certificat, il y aura des rencontres nécessaires entre les fonctionnaires de l'office et les producteurs requérants. On va faire tout l'examen. On va apporter des suggestions comme on l'a fait ici souvent. On va dire à un cultivateur: Non, tu ne vas pas investir dans tel secteur de développement de ton équipement ou de ta machinerie; tu devrais plutôt diriger tes activités ou l'utilisation de ton crédit vers tel développement à l'intérieur de ton entreprise. Somme toute, tout le mécanisme que les producteurs agricoles doivent subir, à la suite d'une demande de prêt à l'Office du crédit agricole, toutes ces activités, M. le ministre, vous allez devoir les faire avant d'émettre le fameux certificat qui sera nécessaire à la société privée prêteuse qu'on crée et à qui on donne des pouvoirs en vertu de la loi no 10. Au lieu de diminuer la période ou le laps de temps qui s'applique pour l'étude d'une demande de crédit, nous allons assister à un phénomène inverse: nous allons augmenter cette période qui existe à partir du moment où un producteur fait sa demande et le jour où, enfin, on met à sa disposition les sommes ou les crédits qu'on est prêt à lui prêter.

Ainsi, après l'émission du certificat, il va se trouver encore dans les sociétés prêteuses un gérant ou un cadre de l'entreprise qui, connaissant tel ou tel producteur, va se dire: Au-delà du certificat émis, il faut que je voie cela de plus près. Ce bonhomme, je le connais, je connais ses habitudes, ses comportements, ses capacités d'administrateur ou de gestionnaire, et je veux aller voir un peu plus loin, voir si la décision qu'aurait prise par l'émission dudit certificat l'Office du crédit agricole est vraiment fondée.

M. le ministre, je vous dis une chose: Au-delà des certificats, dans certains types de prêts, qui seront émis par l'office, vous trouverez encore des sociétés prêteuses, soit dans le champ des caisses d'épargne et de crédit ou dans les institutions bancaires, les banques à charte. Vous allez trouver des organismes qui vont dire: En dépit du certificat, je regrette, monsieur, mais, à cause, comme on le prétend si souvent, d'une décision du bureau principal de la banque, je ne peux donner suite à votre demande de crédit.

Je dois également vous dire que j'aurais aimé que la loi no 10 ne limite pas uniquement aux banques à charte et aux caisses d'épargne et de crédit la capacité de prêter à des producteurs agricoles, avec toutes les garanties qui vont être attachées derrière ces prêts. Nous avons d'autres sociétés chez nous qui, si elles avaient l'occasion de faire des prêts à la production agricole, à l'investissement à long terme, si elles avaient cette occasion avec les garanties qu'on va donner aux banques à charte et aux caisses d'épargne, seraient intéressées, dans certains cas, à contribuer aux besoins de crédit et d'investissement des cultivateurs de chez nous.

Nous avons déjà la Banque fédérale de développement qui a prêté, depuis deux ou trois ans, à des producteurs agricoles du Québec des millions et des millions de dollars, sans avoir des garanties et l'appui que la loi no 10 va donner aux autres

institutions financières prêteuses. Nous avons nos caisses d'établissement rural qui ne sont pas identifiées comme telles. Sans doute, le ministre va-t-il nous dire: Lorsque nous allons rédiger les règlements qui vont compléter la mise en application de la loi, il y aura toujours possibilité de mentionner d'autres institutions prêteuses, au-delà de celles que la loi mentionne. Mais pourquoi ne pas le mettre immédiatement dans la loi? Nous avons également d'autres bailleurs de fonds au Québec. Ces gens-là sont peut-être mal vus, mais les bailleurs de fonds ne sont pas plus mauvais lorsque leurs activités sont menées avec bon sens, avec logique et avec un sens des affaires aussi grand que celui qu'on retrouve dans toute entreprise financière. Il y aurait d'autres bailleurs de fonds, dis-je, qui auraient pu être mentionnés comme des prêteurs éventuels, avec l'appui et les garanties que l'Office du crédit agricole va accorder à ces sociétés déjà prévues dans la loi, que ce soit au niveau du taux de crédit, que ce soit à l'aide que l'Office du crédit agricole va apporter au remboursement des intérêts.

(10 h 30)

C'est vous dire, M. le ministre, que la loi no 10, en dépit d'un effort sain d'ajouter une dimension nouvelle aux capacités d'emprunt qu'auraient les cultivateurs, n'apportera pas de solution véritable par rapport à ce que l'Office du crédit agricole a donné traditionnellement aux cultivateurs du Québec, que ce soit l'Office du crédit agricole québécois ou la société du crédit agricole fédérale.

Dans l'application pratique, il y a d'autres questions qu'on peut se poser. Pourquoi la période de remboursement d'un prêt à long terme consenti sur une garantie hypothécaire est-elle limitée à 30 années, selon les dispositions de la loi no 10? L'Office du crédit agricole, qui répond exactement aux mêmes besoins des producteurs, donne une période de remboursement qui s'étend sur 39 années. A moins que le ministre nous dise qu'à très brève échéance il y aura des modifications apportées à la Loi de l'Office du crédit agricole pour diminuer, dans le temps, la période maximum de temps de remboursement sur les prêts hypothécaires.

Quels seront les taux d'intérêt que les banques ou les caisses populaires pourront exiger lorsqu'elles vont consentir des prêts aux producteurs agricoles? C'est encore une autre inconnue. Peut-être que le ministre sera plus bavard lors de l'étude en commission plénière lorsque nous procéderons à l'étude, article par article. S'il est un peu plus bavard, il pourra porter à notre connaissance des réponses à ce qui constitue des sujets de préoccupation ou d'inquiétude sur différentes modalités qui vont découler de l'application de cette loi.

Enfin, en ce qui a trait à la loi no 10, je constate, une fois de plus et je le répète, que cette loi ne favorisera pas, entre autres, les cultivateurs qui sont dans des spécialités de production agricole. Je parle d'élevage spécialisé; production de chair de volaille, production de porc surtout parce que l'expansion de ce côté n'est pas encore limi-

tée par un système de quota. Du côté de la production de chair de volaille, il est évident qu'il n'y aura pas de multiplication des établissements de chair de volaille tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas la capacité de développer des marchés d'exportation. Nous sommes limités par des quotas qui répondent aux besoins de la consommation locale de chair de volaille. Tant que nous n'aurons pas eu, dans ce domaine, la capacité d'ouvrir et de développer des marchés à l'extérieur du Québec et du Canada, il est vain de croire que nous pourrions espérer un accroissement des volumes de production, donc des quotas, qui pourrait déboucher sur des constructions nouvelles. Tout au plus, les besoins de crédits nouveaux en matière d'agriculture, si on oublie la production des oeufs de consommation, vont se limiter aux besoins qu'auront ces individus qui se portent acquéreurs de quotas mais qui ne transportent pas les poulaillers avec les quotas, qui achètent tout l'ensemble, laissant les poulaillers là où ils étaient utilisés et amenant cette production à l'intérieur des quotas acquis dans une région différente.

Sans doute que ces gens devront recourir à des sources de crédits pour compléter les installations de production permettant de produire les quotas qui sont acquis d'autres producteurs qui se retirent du champ. J'aurais aimé qu'on puisse enfin, dans une loi de crédit agricole votée par cette Assemblée, trouver des dispositions qui permettraient à des producteurs qui ne sont pas admissibles — à cause de la restriction de départ que j'ai mentionnée tout à l'heure, sous prétexte qu'ils ne vivent pas uniquement de l'agriculture — de bénéficier des sources de crédit aux mêmes conditions, avec les mêmes avantages que ceux qu'on met à la disposition du producteur qui, lui, vit expressément de l'agriculture. Pourquoi? Ceux qui ne sont pas uniquement des producteurs agricoles mais qui ont développé une expertise dans certaines productions données ont fait progresser le Québec dans des champs de spécialité agricole de manière plus rapide et beaucoup plus importante que d'autres producteurs dans la même spécialité qui ont toujours craint les investissements, qui ont manqué de ce goût du risque et qui ont eu peur de plonger. Souvent, ce sont ces gens qui ont peur de tout — je le dis par expérience vécue — qui sont les premiers à faire des reproches à des gens qui ont le goût du risque, qui sont capables de risquer des capitaux assez importants pour développer les productions données, pour aller chercher une expertise et faire en sorte qu'au Québec nous puissions atteindre des degrés d'efficacité tout aussi élevés que les producteurs des autres provinces.

Enfin, nous avons le projet de loi no 11 qui a comme fin principale de créer un fonds pourvu d'une dotation de \$10 millions. J'ai tenté de découvrir quelles étaient les raisons qui ont amené le ministre à déposer un tel projet de loi et je ne suis pas plus avancé qu'au départ. Pourquoi créer un fonds spécial qui constitue une assurance-prêts au crédit agricole et au crédit forestier lorsqu'on connaît si bien l'expérience qui fut vécue depuis 1936 à l'intérieur de l'Office du crédit agricole du

Québec? L'actuel ministre de l'Agriculture comme ceux qui l'ont précédé à ce poste ont été les premiers à dire publiquement et à répéter les grandes capacités qu'ont eues les producteurs agricoles du Québec d'honorer leurs obligations, leurs responsabilités en matière de remboursement des crédits qu'ils ont pu devoir ou qu'ils doivent encore soit à l'Office du crédit agricole du Québec ou à la Société du crédit agricole fédérale.

L'expérience vécue nous a prouvé que depuis les débuts de ces deux sociétés prêteuses, les pertes qu'ont pu assumer lesdites sociétés sont tout simplement marginales ou insignifiantes. Sauf erreur, je crois que les pertes n'ont même pas été de l'ordre de 0,2% de toutes les sommes prêtées ou consenties. Cela nous prouve quoi? Cela nous prouve que les producteurs agricoles du Québec, dans le passé, en général, peut-être à quelques rares exceptions près — c'est absolument dans l'ordre des choses les exceptions à toute règle — ont eu un souci exceptionnel d'honorer les obligations qui étaient les leurs par suite des montants de crédit qu'ils ont pu obtenir soit des sociétés publiques prêteuses ou des autres sources de crédit, les banques, les caisses populaires ou même d'autres bailleurs de fonds chez nous.

J'ai examiné cela en fonction des propos que le ministre de l'Agriculture a tenus souvent à cette Assemblée et dans des commissions parlementaires de l'agriculture depuis un an. Ceux qui ont eu l'occasion de travailler à la commission parlementaire de l'agriculture, vous vous souvenez tous du nombre de fois où l'actuel ministre de l'Agriculture nous a répété qu'au Québec, enfin, l'agriculture était sortie de son état de pitié, était sortie enfin de son état de misère. Le ministre nous a répété cela à satiété qu'enfin les cultivateurs respiraient, que les modifications que l'actuel ministre a apportées à plusieurs des programmes du ministère, c'était le jour nouveau qui s'était levé sur l'agriculture. Un nouveau printemps était sorti du néant pour les agriculteurs chez nous.

Cela, notre présent ministre de l'Agriculture l'a répété à satiété. Enfin, le cultivateur commençait à respirer. Enfin, l'espoir était là. Et que de richesse et que de potentiel! Nous pouvions atteindre des sommets inespérés. M. le ministre, que c'était beau encore tout récemment, lors de l'étude des crédits, d'entendre vos envolées riches et généreuses en espoir pour l'agriculture. C'était fini le temps de la misère, complètement terminé, on était sorti de cela en agriculture.

(10 h 40)

M. le ministre, lorsque l'agriculture aura enfin atteint un état pareil de bonheur, lorsque le producteur agricole aura retrouvé la sérénité des beaux jours venant d'un état de possibilités inespérées antérieurement, venant d'un état de rentabilité de la ferme enfin acquise, comme vous le dites si bien, comment peut-on croire que, dans de telles conditions idéales, il puisse exister un doute dans l'esprit du ministre sur la capacité qu'auraient des producteurs agricoles emprunteurs, soit de l'office ou soit des sociétés prêteuses, à faire face à leurs obligations de remboursement de crédit? C'est incroyable, M. le ministre. Tout va

bien, tout est merveilleux, tout le monde a de l'argent tant qu'il en veut en agriculture, parce que c'est enfin rentable, c'est payant. Donc, la capacité de remboursement est dans une situation tout à fait exceptionnelle et nous n'avons aucun besoin d'un fonds spécial ou d'assurance-prêts pour ceux qui ont eu besoin de crédit agricole. Donc, je suis obligé de déduire du dépôt de la loi no 11 créant ce fonds et une dotation de \$10 millions pour faire face, éventuellement, aux pertes que subiraient les sociétés prêteuses ou encore l'office lui-même qu'il s'agit là tout simplement d'un outil de propagande politique. C'est la plus belle loi tape-à-l'oeil que le ministre de l'Agriculture aura eu l'occasion de défendre devant cette Assemblée, puisqu'en agriculture les problèmes se sont dissous, les problèmes se sont résorbés; les nouveaux programmes du nouveau ministre, les modifications apportées aux programmes existants, tout cela a changé. Il fallait entendre le ministre encore, au cours des séances de la commission parlementaire, pour découvrir la beauté de ce printemps tout neuf que vivaient les agriculteurs du Québec.

M. le ministre, serait-ce, au fond de tout cela, qu'on a voulu faire plaisir aux institutions bancaires, aux banques à charte à qui on va demander de venir prêter à ces producteurs agricoles si grands, si productifs, si en état de connaître enfin ce printemps que vous nous avez décrit? Serait-ce qu'on a voulu amadouer un petit peu les banques à charte en leur disant: Pas de problème, vous n'avez pas la capacité de vous prévaloir de l'article 89 lorsqu'il s'agit d'entreprises agricoles, comme vous le faites dans le secteur industriel? On sait que cela vous permet un lien absolu et complet sur les inventaires de l'entreprise dans l'industrie, non seulement sur les inventaires du stock qui va servir à la fabrication, mais également sur le produit transformé. Mais en agriculture, l'application d'un tel article qu'on retrouve dans la Loi sur les banques ne veut à peu près rien dire à toutes fins utiles ou du moins, les possibilités d'application d'un tel article se posent totalement différemment dans l'agriculture que cela peut se poser vis-à-vis du secteur industriel.

Il me paraît y avoir anguille sous roche, M. le ministre. On a voulu être agréable et très obligeant à l'endroit des institutions bancaires en leur disant: D'accord, vous allez fonctionner et consentir des prêts à des entreprises agricoles qui sont devenues un peu des PME, des petites ou moyennes entreprises. Vous ne pourrez pas jouir d'autant d'avantages par l'article 89 de la Loi sur les banques que vous en avez dans d'autres secteurs de la production, mais nous autres, on compense cela. On va vous donner d'autres garanties; on met \$10 millions dans le fonds d'administration de ce qu'on peut appeler l'assurance-prêts du crédit agricole ou forestier. Allez-y gaiement, pas de problème; on a une très bonne soupape de garantie et vous pouvez y aller. Quand le certificat sera émis par l'Office du crédit agricole donnant le feu vert à un producteur de se diriger vers les caisses ou vers les banques, nous serons derrière vous autres pour que vous ne soyez pas dans la crainte, pour que vous puissiez ouvrir votre porte de façon

très généreuse. Nous allons vous donner des garanties tellement intéressantes que vous n'aurez pas à vous soucier de l'application de l'article 89.

Mme le Président, encore une fois, le projet de loi no 11, lorsque nous l'avons examiné sous toutes ses coutures, nous paraît tout simplement un véritable outil de propagande politique que l'actuel gouvernement veut lancer à la face des producteurs agricoles du Québec. Nous n'avons pas, dans le contexte de l'expérience vécue, besoin d'un tel projet de loi. C'est mon collègue de Beauce-Sud, je pense, qui, lors de son intervention, a tenu des propos qui allaient peut-être dans le sens de ceux que j'exprime.

Est-ce que le ministre des Finances devra emprunter \$10 millions pour donner une très bonne sécurité aux institutions bancaires? Devra-t-il emprunter \$10 millions et payer des intérêts de l'ordre de près de 10% qui représentent déjà un coût de financement des \$10 millions? Non? Le ministre fait signe que non. Cela me prouve que c'est du tape-à-l'oeil, de la publicité toute pure! Je sais que le ministre des Finances n'empruntera pas \$10 millions parce qu'il sait mieux que nous qu'il n'a aucunement besoin de ce fonds de \$10 millions dans le contexte du fonctionnement du mécanisme de crédit à l'agriculture québécoise. C'est pour cela que c'est du tape-à-l'oeil. La loi aurait pu mentionner \$1 million et cela aurait été tout aussi utile et cela aurait pu répondre aux véritables exigences de sécurité de ce côté, M. le ministre, vous le savez aussi bien que moi. Donc, du tape-à-l'oeil!

Il faut impressionner! Il faut impressionner les producteurs agricoles et les organismes de crédit qui peuvent consentir du crédit à l'agriculture soit dans les besoins de financement à long terme, financement qui est garanti par l'acte hypothécaire, soit dans les besoins de renouvellement ou d'acquisition de tout ce qui constitue le cheptel à la ferme, soit dans les besoins d'amélioration du fonds de terre lui-même, que ce soit en matière d'épierrement, d'égouttement ou autres besoins qu'on retrouve de nos jours dans des entreprises agricoles qui sont vraiment à la hauteur des défis de l'agriculture moderne.

Il y a également les autres projets de loi qui ont une saveur ou des dispositions moins grandes. Pour ce qui est des lois nos 12, 13, 14 et 15, il s'agit tout simplement de modifications que je qualifierais de limitées à des lois existantes. Il y a deux principes que je retiens au niveau des quatre dernières lois que je viens de mentionner, c'est l'augmentation des montants maximaux de crédit qu'on va consentir sous l'empire de ces lois, des lois que les cultivateurs utilisent pour l'acquisition de machinerie, pour les transformations mineures à leurs bâtiments, pour l'acquisition d'animaux ou encore pour des transformations faites au fonds de terre. Il y a aussi des crédits qui sont utilisés pour les besoins de la production comme telle lorsque le cultivateur doit attendre un certain mois à partir du moment du départ d'une production jusqu'au moment où il doit mettre le produit sur le marché.

L'augmentation des montants de \$50 000 à \$100 000, en soi, est une bonne décision. Tous

ceux qui connaissent l'agriculture savent que les besoins de crédit, que l'augmentation des revenus bruts à la ferme se sont accrus de façon considérable depuis 1970. Lorsqu'on regarde les statistiques et qu'on voit le revenu moyen brut à la ferme en 1970 et qu'on le compare à celui de 1976, on se rend compte qu'il y a eu un cheminement incroyable dans une période de six ans. A partir de ces données, il devient très évident que les volumes de crédit ou les montants de crédit dont les cultivateurs ont besoin sont nettement plus importants et ont pris une dimension tout autre que les besoins de crédit que ces gens avaient avant la période de 1970.

Il y a également un autre aspect, un autre principe qu'on retrouve à l'intérieur des lois nos 12, 13, 14 et 15, celui des pouvoirs nouveaux que l'Office du crédit agricole se donne de transporter ou de vendre des créances qu'il détient. Je ne comprends pas que les fonctionnaires de l'Office du crédit agricole et ceux du ministère de l'Agriculture aient eu cette capacité de vendre un tel bébé à notre ministre de l'Agriculture. Pourquoi instaurer à l'intérieur de ces lois cette dimension nouvelle qui fait que l'Office du crédit agricole va pouvoir entrer dans le champ de la commercialisation de ces droits, de ces pouvoirs ou de ces types de créances. Quelles sont les situations vécues dans toute l'expérience du crédit agricole dans le passé qui aient posé de tels problèmes au point qu'aujourd'hui on doive, à l'intérieur de l'empire de ces lois de crédit, donner de tels pouvoirs aux sociétés prêteuses? Le ministre, sans doute, pourra nous éclairer à ce propos lors de sa réplique en deuxième lecture. Je serais très heureux de l'entendre là-dessus; qu'on me cite des cas pratiques, des cas typiques où il fallait absolument créer des pouvoirs additionnels pour l'Office du crédit agricole de manière à lui donner une telle autorité de transport ou de vente de créances qu'il détient sur des entreprises agricoles.

(10 h 50)

M. le Président, je m'aperçois que j'ai dépassé le temps qui avait été convenu, mais le domaine de l'agriculture est devenu un domaine tellement important chez nous. A partir des propos et des commentaires que le ministre a tenus depuis une année entre autres, je crois qu'on devait examiner quelque peu le contenu véritable de la législation qu'il nous apporte. En commission plénière, lorsque nous procéderons article par article à l'examen de chacune de ces lois, nous aurons l'occasion de découvrir le fond du baril, le fond des choses en ce qui a trait, entre autres, à deux lois qui font l'objet de nos débats, soit la loi no 10 et la loi no 11. Il faudra vraiment savoir ce que vous recherchez au fond, ce qui est vrai dans tout cela qui va véritablement répondre à des besoins réels de l'agriculture en matière de crédit et découvrir également ce qui est tout simplement de la publicité ou de la propagande qu'on va utiliser à pleins feux pour laisser croire qu'on fait énormément en agriculture, surtout en matière de crédit.

Dans l'ensemble, tous ces projets de loi, sauf les deux premiers, m'apparaissent des éléments vraiment positifs surtout en ce qui a trait à

l'augmentation des montants maximums dont les producteurs ont besoin. Je vous dis que j'ai des réserves sérieuses en ce qui a trait à l'application pratique et au besoin réel des deux premières lois que nous discutons, soit la loi no 10 et la loi no 11.

Merci, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Dussault): M. le député de Rimouski.

M. Alain Marcoux

M. Marcoux: M. le Président, je vais prendre quelques minutes pour faire part à cette Chambre et au ministre de l'Agriculture de certains commentaires et de certaines questions concernant les projets de loi sur le crédit agricole que nous étudions actuellement.

D'abord, je dois dire que les députés du Parti québécois de l'est du Québec ont rencontré à deux reprises les dirigeants de l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent, une première fois en janvier 1977 et une deuxième fois en janvier 1978, pour parler de l'ensemble des problèmes agricoles du Québec et particulièrement de la région du Bas-Saint-Laurent et de l'est du Québec.

A cette occasion, l'Union des producteurs agricoles nous a fait part de plusieurs problèmes que connaissaient les agriculteurs. Spécialement, lors de notre dernière rencontre en janvier 1978, la question du crédit agricole a été abordée. Je dois dire que plusieurs critiques ou plusieurs commentaires qui ont été apportés par le député de Montmagny — qui étaient, je pense, on l'aura remarqué, le plus souvent positifs face aux projets de loi — rejoignent la pensée des agriculteurs de notre région. Je veux en reprendre quelques-uns pour indiquer à cette Chambre et au ministre de l'Agriculture que, au-delà des lignes de partis, il y a plusieurs commentaires qui sont faits sur le crédit agricole qui nous rejoignent tous, députés de certains comtés agricoles.

Je pense que le premier commentaire qui a été relevé — c'est rigoureusement exact — c'est la lenteur qu'on met à l'Office du crédit agricole à donner des réponses et à analyser des dossiers qui sont soumis qui nous est à peu près unanimement signalée. Ce n'est pas tout d'adopter des lois, les meilleures lois possible, faut-il encore que le ministère de l'Agriculture veille à une application — je dirais — méticuleuse, minutieuse de ces différents projets de loi.

Le ministre de l'Agriculture devrait profiter de l'examen de ces projets de loi et des rapports qu'il doit avoir à cette occasion avec l'Office du crédit agricole pour faire en sorte qu'il y ait une amélioration sensible dans la rapidité avec laquelle sont étudiés les différents dossiers que soumettent les agriculteurs à l'Office du crédit agricole.

Une deuxième critique plus grave apparaît, c'est celle qui concerne le conservatisme avec lequel on étudie ces mêmes dossiers. En fait, pour faire une comparaison un peu entre guillemets, on pourrait dire: l'Office du crédit agricole, qui est un office gouvernemental, se comporte un peu

comme n'importe quelle caisse ou n'importe quelle banque; il a à peu près le même type d'exigences et ne voit pas souvent à plus long terme. En somme, la façon dont on illustre ce conservatisme, c'est en disant que cela a toujours été facile dans le passé d'avoir du crédit agricole pour les productions dont les revenus sont assurés. Pour le lait, il n'y a pas de problème. On peut avoir du crédit agricole presque autant qu'on veut, même si cela prend du temps à avoir des réponses. Mais pour les autres productions pour lesquelles il n'y a pas d'assurance-stabilisation des revenus, pour lesquelles il n'y a pas de prix garantis, où il y a une plus grande fluctuation des prix, le crédit agricole n'a jamais voulu risquer, n'a jamais voulu oser.

C'est probablement le principal point sur lequel l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie a attiré notre attention pour qu'on indique au ministre de l'Agriculture qu'il était temps de faire des changements plus profonds que ceux qu'on nous propose actuellement, pour faire en sorte que le Crédit agricole change ses critères, ses normes, pour ne plus investir ou aider les agriculteurs à investir simplement dans les productions, comme le député de Montmagny-L'Islet l'a indiqué, dont les revenus sont assurés. En somme, dans le passé, il a été difficile et il est encore difficile actuellement d'obtenir du crédit dans le secteur de la pomme de terre, du boeuf, du porc, quoique, depuis deux ou trois ans, on nous indique que cela s'améliore un peu dans ce secteur-là. En somme, il y a une mentalité, il y a probablement des normes, des critères à changer dans ce secteur.

C'est la principale critique qu'on nous a faite. Je voulais profiter de cette occasion où nous étudions plusieurs projets de loi concernant le crédit agricole pour la rappeler à cette Chambre ainsi qu'au ministre de l'Agriculture.

Il y a une autre question, plutôt qu'une affirmation, que je voudrais soulever et qui commence à être soulevée avec de plus en plus d'acuité dans notre région qui a connu ce qu'on appelle la fermeture de paroisses, ou qui a connu ce qu'on appelle le rachat des terres ou des lots qui avaient été développés à partir des années de la crise. Le gouvernement, le ministère de l'Agriculture ou le ministère des Terres et Forêts ont racheté une bonne partie de ces lots. Or, une partie de ces lots ont une capacité de production agricole. Je voudrais demander au ministre s'il est prêt à examiner la possibilité, comme pour le crédit forestier, d'ouvrir le crédit agricole aux sociétés d'exploitation des ressources ou aux groupements qu'on appelle forestiers, aux différents groupements populaires des régions qui veulent développer des terres qu'on nous dit être marginales, mais qui sont propices à l'agriculture. En fait, il y a un phénomène concret qui se passe dans notre région où vous avez de petites terres qui, prises individuellement — elles ont été rachetées par le gouvernement, souvent — ne peuvent pas faire vivre un agriculteur, mais qui devraient être ou comment à être mises au service de la population à travers les sociétés d'exploitation des ressources ou des groupements forestiers. Serait-il possible que

ces sociétés aient accès au crédit agricole pour que ces terres, qui ont des qualités agricoles, puissent profiter à l'ensemble de la population de notre région? Il y a une chose qui paraît évidente si on conserve les critères actuels de prêts à des individus ou à des sociétés d'individus, c'est que ces terres agricoles ne seront jamais utilisées.

Je demanderais au ministre d'examiner cette possibilité parce que je sais que cela ne touche pas seulement notre région, mais plusieurs régions qu'on appelle les régions ressources, les régions excentriques. L'agriculture qui peut se développer dans certaines paroisses qu'on dit marginales ne peut pas être une agriculture du même type que dans les paroisses des municipalités le long du fleuve ou de la vallée du Saint-Laurent.

Il y a des groupements de citoyens qui sont intéressés à développer l'agriculture dans ces municipalités. Actuellement, ils sont privés de sources de crédit. J'aimerais que le ministre de l'Agriculture examine cette possibilité d'ouvrir le crédit dans les circonstances, en somme, qui le justifient, à des sociétés comme celles qu'il y a dans le Bas-Saint-Laurent, des sociétés d'exploitation des ressources pour développer l'agriculture là où il y a des terres agricoles, mais dans des paroisses à vocation surtout forestière.

(11 heures)

Il y a une autre chose que je voudrais indiquer au ministre et au ministère de l'Agriculture, c'est qu'il va falloir faire en sorte que l'Office du crédit agricole, comme d'autres sociétés gouvernementales, comme d'autres régies gouvernementales, soit sensible aux critiques des clients. En fait, il est étonnant qu'après plusieurs années de critiques concernant l'Office du crédit agricole on n'ait pas été sensibilisé plus tôt à ces critiques ou qu'on n'ait pas agi, en somme, pour tenir compte de ces critiques. C'est une tâche du gouvernement de faire en sorte que les régies ou les sociétés gouvernementales se donnent un service à la clientèle, un service chargé d'analyser la satisfaction de la clientèle par rapport aux services qu'elles offrent, par rapport à la qualité des réponses qu'elles donnent aux besoins manifestés par leur clientèle.

Souvent, on a l'impression que les offices ou les régies gouvernementales sont là pour administrer des règlements, pour créer des règlements, des normes et des critères, mais qu'ils oublient une chose essentielle, c'est qu'ils sont au service d'une clientèle et que les besoins de cette clientèle évoluent. Chacun devrait avoir un service à la clientèle chargé de voir les satisfactions et les insatisfactions de cette clientèle pour s'ajuster beaucoup plus rapidement à ses besoins qu'on ne le fait actuellement.

C'est bien sûr — on doit l'indiquer — que l'ensemble de ces six projets de loi constitue des améliorations importantes à la Loi du crédit agricole. Elles vont rendre plus faciles, en somme, diverses transactions financières par les agriculteurs. Elles vont rendre plus faciles des transferts de production. Elles vont rendre plus facile le passage de crises qu'il peut y avoir parfois dans certaines régions ou dans certains secteurs de l'activité agri-

cole. Encore là, je reste sceptique. Si on ne modifie pas les normes, les critères ou la façon d'appliquer ces possibilités ou ces marges financières qui sont accordées, j'ai peur qu'on ne règle pas véritablement les problèmes. Ce n'est pas en augmentant de \$50 000 à \$100 000 la possibilité de prêts dans de telles conditions qu'on règle nécessairement le problème, si on ne change pas les normes ou les critères pour attribuer ces prêts.

Je voudrais que le ministère de l'Agriculture et l'Office du crédit agricole se penchent davantage sur cette question, d'autant plus que, dans certaines régions, les problèmes de transfert de production se posent avec beaucoup d'acuité. Par exemple, lorsqu'on doit passer d'une production laitière à une production de boeuf de boucherie, on ne peut pas escompter de revenus avant trois ans. Celui qui change de production pour passer du lait au boeuf de boucherie ne peut pas escompter de revenus stables avant trois ans. Il y a une phase critique importante à passer. Il ne semble pas que nos lois actuelles, même si on augmente les montants disponibles, les critères pour allouer ces montants restant probablement les mêmes, puissent aider à régler ces problèmes.

En somme, c'est bien certain que ce ne sont pas des lois du crédit agricole ou les lois sur l'Office du crédit agricole qui vont nécessairement créer une expansion de la production agricole. En fait, le Québec a besoin d'une politique d'expansion agricole. On a d'abord basé l'agriculture au Québec sur la production laitière. Maintenant, on découvre qu'il y a beaucoup d'autres secteurs où on pourrait produire davantage pour satisfaire à nos besoins et même exporter. C'est d'abord là qu'il faut agir. Avec une véritable politique d'expansion de la production agricole, il faudra bien trouver le moyen, à ce moment, d'ajuster le crédit pour permettre cette politique d'expansion. Tant qu'on a pensé se limiter à quelques productions plutôt que d'envahir plusieurs secteurs de production, tant qu'on a pensé, en somme, se limiter plutôt que de conquérir de nouveaux marchés, c'est bien sûr qu'on pouvait se satisfaire du conservatisme des critères actuels dans l'octroi du crédit agricole. Comme le gouvernement actuel désire davantage de productions au Québec, une autosuffisance plus grande et même une exportation dans certains secteurs, dans la mesure du possible, il va falloir revoir plus fondamentalement que ne nous le propose actuellement le ministère de l'Agriculture les lois concernant l'Office du crédit agricole et les politiques d'expansion agricole.

En somme, dans mon intervention, je voulais davantage susciter quelques interrogations que faire des affirmations. Je les reprends très brièvement. Je voudrais savoir du ministre s'il est possible d'envisager une application moins conservatrice des lois du crédit agricole, une application beaucoup plus rapide.

Est-il possible d'envisager que des sociétés d'exploitation des ressources ou des groupements de producteurs, dans des paroisses marginales, dans des régions ressources, puissent avoir accès à ces crédits agricoles comme il existe des crédits forestiers pour les groupes? En somme, est-il pos-

sible d'adopter des améliorations plus fondamentales à ces lois du crédit agricole? Je vous remercie beaucoup, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Dussault): M. le ministre de l'Agriculture.

M. Jean Garon

M. Garon: M. le Président, je remarque que l'Opposition est là pour poser des questions mais qu'elle n'est pas là pour écouter les réponses. En fait, je pense que ce sont les difficultés qu'a dû connaître M. Ford quand il a commencé à expliquer que l'automobile remplacerait la voiture à cheval. Les gens ont dû dire: Cela va être dangereux. Cela va aller plus vite. Cela va faire des accidents. Il ne faudrait pas faire cela. Cela va déranger ce qu'on vit actuellement. Malgré tous les prophètes de malheur, la voiture à cheval a été remplacée par l'automobile. Les gens sont allés plus vite et ils ont voyagé.

Quelques années après est arrivé l'avion. Les gens ont dit: C'est épouvantable, les gens veulent se prendre pour des oiseaux!

Une Voix: Le Concorde!

M. Garon: Là, on est arrivé avec des avions.

M. Proulx: La bicyclette!

M. Garon: Là, on est en train de vouloir aller sur les autres planètes. C'est le progrès! Ceux qui veulent l'arrêter n'en seront pas capables. Je me rappelle, quand j'étais jeune homme et quand je venais au Parlement...

Une Voix: Il n'y a pas longtemps!

M. Garon: Cela fait une vingtaine d'années, un peu plus d'une vingtaine d'années. Je voyais, assis sur cette banquettes, M. Duplessis qui disait: Un vote pour le Parti libéral, c'est un vote pour la lampe à l'huile. Un vote pour l'Union Nationale, c'est un vote pour l'électricité. C'est une époque que je n'ai pas connue, je ne l'ai pas connue parce que j'étais, à ce moment-là, dans mes premiers balbutiements.

M. Giasson: Excellente démagogie! Continuez dans cette veine!

M. Garon: Non. Pourquoi? Parce que, j'imagine, quand il arrive des changements, on dit que cela pose des problèmes et que cela pose des difficultés. C'est évident que, dans tout changement un peu important, il y a une période de rodage, il y a une période d'ajustement. Tout le monde sait cela qu'il y a une période pour s'habituer aux changements parce que la nature humaine est conservatrice. Mais le besoin d'une meilleure vie fait que l'homme s'ingénie à trouver des instruments pour rendre sa vie plus agréable. Dans cette perspective, les mesures qu'on apporte aujourd'hui viennent placer l'Office du crédit agri-

cole, le crédit agricole du Québec à l'heure de 1978.

Quand cela a été fait, en 1936, cela a été fait pour remplacer les institutions financières déficientes ou qui n'existaient même pas. Pensons aux montants minimes qu'il y avait dans nos villages ou dans nos campagnes! Il n'y en avait pas d'institutions financières, à toutes fins utiles. Il y avait des caisses populaires dans des soubassements d'église où des gens déposaient \$0.05 ou \$0.10 par semaine parce que les gens étaient pauvres. Il n'y avait pas de moyens financiers, il n'y avait pas d'organismes financiers. Le crédit agricole est venu suppléer à ces institutions financières et l'Office du crédit agricole a été créé en fonction des besoins du temps. Pardon?

M. Goulet: Qui gardait cela, le crédit agricole?

M. Giasson: M. Duplessis.

M. Garon: Dans 20 ans, il fallait bien que l'Union Nationale fasse quelque chose.

M. Goulet: Les députés du Parti québécois n'avaient pas l'air de s'en souvenir hier soir.

M. Garon: Aujourd'hui, on a un réseau de caisses d'épargne et de crédit développé au Québec, plus de 1500 caisses d'épargne et de crédit, un système bancaire et des institutions financières qui couvrent l'ensemble du Québec. Ce qui fait qu'aujourd'hui le gouvernement, qui n'est pas une banque, qui n'est pas une caisse d'épargne, qui n'est pas une institution financière comme telle, doit laisser aux institutions privées le rôle qu'elles doivent jouer parce que c'est leur rôle de prêter de l'argent. C'est pour cela, malgré toutes les appréhensions des députés de l'Opposition.

(11 h 10)

Normalement, en deuxième lecture, on ne veut pas aller dans le détail de la loi, mais on peut voir par le projet de loi no 10 que toutes les institutions financières du Québec vont pouvoir participer à ce crédit agricole. Vous avez la définition de banque qui dit: Toutes les banques assujetties à la Loi sur les banques ou la Loi sur les banques d'épargne du Québec. Cela veut dire que tout ce qu'il y a de banques au Québec va pouvoir prêter. Quand on dit caisses, on dit: Toute caisse d'épargne et de crédit régie par la nouvelle Loi des caisses d'épargne et de crédit.

Je dois dire au député de Montmagny-L'Islet qu'il n'y aura pas besoin de règlement, que sont couvertes par cela les caisses d'établissement qui sont des caisses d'épargne et de crédit. Les caisses d'établissement qui sont régies par la Loi des caisses d'épargne et de crédit seront admissibles automatiquement, comme les caisses d'entraide économique, les caisses d'économie, les caisses populaires, les caisses d'établissement. Toutes nos caisses vont pouvoir faire du crédit agricole. La loi va plus loin que cela. Prêteur: en plus d'une caisse ou d'une banque, toute autre institution désignée par règlement et qui consent un prêt en vertu de la présente loi. On dit par règlement, au

lieu d'énumérer tout le monde. Actuellement, même des compagnies d'assurances commencent à téléphoner à l'Office du crédit agricole, au ministère de l'Agriculture parce qu'elles aussi seraient intéressées par ce champ d'activité.

C'est pour montrer au fond, le député de Montmagny-L'Islet l'a dit, que les gens se rendent compte que depuis un an l'agriculture s'en va vers un jour nouveau. Ce matin, je sortais de la maison; il y a quelques semaines, je voyais les bourgeons de tulipes qui voulaient percer au travers de la neige. Je me disais que c'est le symbole de l'agriculture depuis un an au Québec. La neige ne fond pas assez vite pour la volonté de pousser des bourgeons, des fleurs.

M. Marchand: Cette année, elles ne sont pas hautes. Les tulipes ne sont pas hautes cette année.

M. Garon: C'est le symbole que je pense exprimer...

M. Marchand: Le symbole du gouvernement.

M. Garon: ...avec...

M. Giasson: Ce n'est pas brillant.

M. Garon: C'est la volonté de l'agriculture de se développer.

M. Giasson: Trop tard.

M. Garon: Cela ne dépend pas des gouvernements. Cela dépend de la volonté des agriculteurs. Mais ce qu'il faut, c'est que le gouvernement n'empêche pas les agriculteurs d'exprimer leur volonté. J'ai remarqué que plusieurs programmes gouvernementaux empêchaient les agriculteurs de se développer, développer leur production alors que la volonté et le dynamisme étaient là. On observe cette année. J'observais lundi quand j'étais dans la région de Saint-Hyacinthe que des gens disaient que les semences de céréales vont presque doubler. Pour la betterave à sucre, 50% d'augmentation qu'on dit à peu près. Ce n'est pas mal.

M. Giasson: Cela reste à voir.

M. Garon: Presque doublé les semences de céréales, qu'on me disait...

M. Giasson: Pour la betterave, cela reste à voir, M. le ministre.

M. Garon: Pardon?

M. Giasson: Cela reste à voir, vos 50%.

M. Garon: On parle de plus de 6000 acres. C'est ce qu'on me dit, il y aura une augmentation de 50%. Mais, pour les céréales, une augmentation considérable. Je lui demandais: A quoi attribuez-vous ce changement?

M. Giasson: Aux subventions fédérales à Sainte-Rosalie.

M. Garon: Il n'y en a pas de subventions fédérales à Sainte-Rosalie.

M. Giasson: A Sainte-Rosalie, oui, entreposage de maïs-grain.

M. Garon: Pas un cent du fédéral là-dedans. Il a envoyé un communiqué pour dire qu'il donnerait de l'argent. Il n'en a pas donné.

M. Giasson: Aussitôt que cela va se concrétiser, il va en donner.

M. Garon: On disait: Pourquoi? Les agriculteurs...

M. Bérubé: Est-ce que c'est une élection ou un énoncé?

Mme le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Garon: Le gouvernement du Québec va participer à 75% dans la construction des silos. Les agriculteurs voient les silos monter. Ils savent que les silos vont être prêts le 15 septembre et maintenant ils disent: On peut produire parce qu'on va avoir un endroit où on va pouvoir entreposer notre maïs-grain. Auparavant, on ne savait pas quoi faire avec. On restait collé avec. On n'avait même pas de place pour l'entreposer. C'est simplement ne pas brimer la volonté de production des agriculteurs. En fait, les agriculteurs ont augmenté leur production considérablement parce qu'ils se rendent compte qu'ils vont être capables de faire quelque chose avec leur production. Imaginez-vous quand le régime d'assurance-stabilisation va arriver après. Je ne voudrais pas citer tous les députés pour éviter les personnalités, mais je vais être obligé de corriger plusieurs des affirmations qui ont été faites. Je sais que ces affirmations, des fois, qui ne sont pas exactes, qui sont à côté de la "track", sont faites de bonne foi. Ce qui est important, c'est, une fois qu'on connaît la vérité, de ne pas les répéter.

On a dit que les institutions privées vont voir arriver tout un paquet de lois pour être administrées par elles. Ceci est faux en réalité puisque...

M. Roy: ... dit cela.

M. Garon: Non, quelqu'un a dit cela. Je dirais...

M. Giasson: Nommez-le.

M. Garon: Je ne ferai pas de personnalité.

M. Giasson: Un cas.

M. Garon: Au fond, dans les lois agricoles, il restait deux lois qui n'étaient pas administrées par

les institutions privées, c'est-à-dire le crédit à long terme et le crédit forestier, de sorte que la nouvelle Loi no 10, au fond, va faire en sorte que les institutions privées vont s'impliquer dans le régime de prêts à long terme, puisqu'elles faisaient déjà le crédit à l'amélioration des fermes et le crédit à la production, de sorte qu'il y aura le crédit à long terme qui va s'ajouter, auprès des institutions privées, et le crédit forestier qui va rester comme auparavant à l'Office du crédit agricole.

On a mentionné que, dans le budget 1978/79, à l'élément 6 du programme 2, il y avait une baisse du budget de \$6 028 100 en 1977/78, à \$5 986 100 en 1978/79, soit une baisse de \$342 000. C'est exact, mais ce qu'il faut souligner, c'est que l'élément 6 du programme 2 concerne la loi sur les prêts agricoles et qu'il s'agit exclusivement d'une subvention d'intérêts sur les prêts de la Société du crédit agricole fédérale. Il a fallu baisser les prévisions budgétaires, parce qu'on s'est rendu compte qu'en 1977/78 les sommes qui avaient été dévolues à ce poste budgétaire ont été plus grandes que nécessaires, puisque la Société du crédit agricole fédérale avait de beaucoup surestimé les prêts qu'elle ferait au Québec. Pour ne pas affecter inutilement d'argent à des postes budgétaires, des sommes qui ne seraient pas dépensées, on a essayé d'envisager plus réellement les sommes qui seraient prêtées par la Société du crédit agricole fédérale. Je suis persuadé que même ces montants qui ont été diminués quelque peu vont être encore trop élevés, puisque devant le dynamisme de l'Office du crédit agricole, il y a beaucoup de prêts encore qui vont être faits sous l'égide de l'Office du crédit agricole, plutôt que sous celle de la Société du crédit agricole fédérale.

Vous voyez, à ce moment, que cela explique très bien, que le gouvernement du Québec n'est même pas en cause. Si la Société du crédit agricole fédérale prêtait davantage, les montants qui sont prévus à ce poste seraient augmentés. Mais si on regarde le total du programme 2 qui concerne le financement agricole — cela on ne l'a pas mentionné, le critique officiel du Parti libéral ne l'a pas mentionné — pour l'année 1977/78, il y avait un budget de \$42 450 600 et, pour 1978/79, on passe à \$52 290 400, soit une augmentation de plus de \$10 millions, c'est-à-dire une augmentation de 23%. C'est sans doute un des postes budgétaires où l'augmentation a été la plus forte de tous les budgets. Cette augmentation de 23% est le poste global pour le financement agricole; donc, pour l'Office du crédit agricole, cela augmente de 23% au cours de l'année 1978/79. On a beaucoup parlé du certificat; on semble le craindre inutilement. (11 h 20)

M. Roy: On ne semble pas le craindre, mais nous le craignons.

M. Garon: En fait, on est entré dans le détail et il aurait fallu attendre les explications. Concernant la Loi de l'amélioration des fermes, l'autorisation sera nécessaire seulement sur les prêts excédant \$50 000. En bas de \$50 000, ce sera comme avant.

Voyez-vous? Immédiatement, une inquiétude qui s'estompe.

M. Roy: Ce n'est pas indiqué dans la loi.

M. Garon: C'est pour cela que l'Opposition devrait poser des questions.

M. Roy: Inscrivez-le dans la loi.

M. Garon: Ce sera indiqué dans les règlements.

M. Roy: Les règlements, ce n'est pas nous qui les décidons. Inscrivez-le dans la loi.

M. Garon: Ce sera la même chose pour le crédit à la production. On observe à l'heure actuelle que, quand ces montants sont prêtés par les banques ou les caisses d'épargne et de crédit aux agriculteurs, même si cette autorisation n'est pas indiquée dans les lois, elles le font quand même. Pourquoi? Parce qu'elles veulent consulter les gens qui sont, au fond, des experts dans le financement agricole. Elles les consultent de toute façon pour obtenir leur idée.

On a aussi mentionné que les quotas étaient trop chers. Je me dis: Quand les quotas sont chers, c'est signe qu'il y a de l'argent à faire dans une production. Si les quotas sont bon marché, c'est parce que personne n'est intéressé à les acheter et qu'il n'y a pas un cent à faire dans cette production. Quand les quotas sont chers, c'est parce que la demande est forte et que les gens sont prêts à payer un bon prix pour avoir le droit de produire dans ce type de production. On a parlé des oeufs où les quotas sont chers; c'est vrai qu'ils sont chers. Pourquoi? Parce qu'actuellement on considère que la production des oeufs au Québec est une des productions, sinon la production la plus rémunératrice.

On a souligné l'association père-fils ou trois frères ensemble. Tout cela est permis par le financement de groupe. Tout cela est possible. A ce moment-là, les maxima autorisés sont beaucoup plus élevés. On a aussi déclaré faussement, par manque de renseignements, qu'au fédéral un jeune agriculteur peut obtenir un prêt et travailler à l'extérieur en même temps. Nous avons le même régime au Québec où un aspirant agriculteur, pendant cinq ans, pour se qualifier comme agriculteur, peut bénéficier d'un crédit et, en même temps, travailler à l'extérieur. Ces dispositions existent aussi dans la loi du Québec.

J'ai remarqué, d'une façon générale, que la loi no 15 était acceptée par tout le monde sans aucune hésitation. On a parlé de la loi no 10. On a parlé, notamment, de l'article 13, en s'étonnant qu'on examine la capacité de rembourser du client. C'est un peu normal qu'avant de garantir le prêt de quelqu'un ou avant de prêter à quelqu'un on s'enquière un peu de sa capacité de rembourser ou de la rentabilité de son entreprise. Je ne connais pas encore de prêteur qui prête pour les beaux yeux de l'emprunteur. Au fond, le prêteur

fait le commerce de l'argent; c'est l'emprunteur qui va lui rendre service en empruntant son argent, parce que c'est ce qu'il vend, de l'argent. Il vend de l'argent, il prête de l'argent, c'est sa façon de gagner sa vie. A ce moment-là, évidemment, il veut être remboursé. Il doit vérifier si la personne qui emprunte est capable de rembourser.

Le gouvernement, par le projet de loi 10, va délivrer un certificat qui, évidemment, va donner accès à l'assurance-prêts et assurer le prêt. Il est normal qu'on s'interroge sur la capacité de rembourser et sur les critères de besoins. On dit ici: "Pour être admissible à un prêt et aux critères de besoins établis par le règlement, il faut voir, si possible, la capacité financière et morale de remboursement à l'égard du prêt demandé."

Je pense qu'il n'y a rien d'extravagant là; c'est même normal et ce serait rendre un mauvais service à des gens que de leur prêter de l'argent quand ils n'ont pas la capacité de rembourser et qu'ils veulent créer une entreprise non rentable. J'ai peut-être mal compris les députés de l'Opposition, mais cela m'a paru bien curieux qu'on s'inquiète que le prêteur s'enquière de la capacité de rembourser de l'emprunteur.

On dit qu'on applique des règlements que personne ne connaît. Les règlements — tout le monde le sait — sont des règlements publics, publiés dans la Gazette officielle. Evidemment, la Gazette officielle n'est pas la lecture de chevet de tout le monde au Québec. Mais normalement, quand on fait un prêt, on s'enquiert des règlements; il y a des gens qualifiés qui vous renseignent sur les règlements existants.

Quand on dit qu'on ne fait pas confiance aux institutions privées en demandant un certificat et qu'ainsi il y aura moins de prêts, c'est plutôt le contraire. Il y a des institutions financières qui n'ont pas fait tellement de crédit agricole dans le passé, mais qui sont intéressées par ce champ nouveau. Au contraire, je pense que le certificat, au moins dans une première étape, va donner confiance aux institutions financières et va accélérer le nombre des prêts plutôt que de le réduire; c'est le contraire qui va se produire.

On dit: Oui, mais on va exiger une garantie hypothécaire sur une assurance-prêt. Je m'étonne que l'Opposition ne demande pas à la Société centrale d'hypothèques et de logement pourquoi elle aussi demande des garanties; pourquoi elle donne des certificats; pourquoi elle a un fonds de garantie auprès des institutions financières. Pourtant, il s'agit souvent de maisons de \$30 000 alors que, dans notre cas, on va parler de prêts qui vont aller jusqu'à \$450 000, en plus du nantissement agricole pour l'amélioration des fermes, en plus du crédit à la production qui peut aller, dans certains cas, jusqu'à \$100 000. Alors, on s'étonne qu'on donne des certificats et qu'on observe un peu la capacité de rembourser de quelqu'un qui veut emprunter jusqu'à \$650 000. On ne s'étonne pas que, quand le fédéral — la Société centrale d'hypothèques et de logement — prête un montant de \$30 000 pour une petite maison, il exige des garanties; il a des fonds. Les banques ne prêtent pas s'il n'y a pas de fonds pour garantir ce prêt. C'est

la même chose pour le marché secondaire. Je m'étonne un peu que l'Opposition n'ait pas vu plus clair là-dedans pour comprendre que nous sommes dans une entreprise agricole et qu'il est évident qu'il faut examiner la situation, pour la sécurité du prêt, des deux côtés, du prêteur comme de l'emprunteur. Le fait d'avoir une assurance va l'aider, et le certificat vient tout simplement établir son crédit. Ceux qui voudront emprunter sans certificat, sans tomber sous les lois du crédit agricole, vont pouvoir le faire comme avant.

Selon la loi no 11, il devra y avoir un fonds de \$10 millions; cela fera \$1 million de dettes d'intérêt. Cela me fait penser à l'histoire du Bonhomme Sept Heures. Dans le fond, c'est un fonds de \$10 millions qui va servir d'assurance; le fonds de \$10 millions va être à la Caisse de dépôt et le \$1 million qu'il va produire va rester à la Caisse de dépôt. Il est fort possible que, étant donné que le montant des pertes est très faible sur les emprunts agricoles, on sera capable, dans un certain nombre d'années, de rembourser les \$10 millions au fonds consolidé de la province et qu'on va marcher seulement avec les intérêts. Mais le \$1 million d'intérêt n'est pas une dette. C'est \$1 million d'intérêt que le fonds va capitaliser.

M. Roy: ... c'est fait.

(11 h 30)

M. Garon: Au contraire, c'est sûrement la garantie gouvernementale la meilleure marché, la garantie d'assurance-prêts la meilleure marché. Les gens devraient connaître cela un peu, ne voient pas qu'au fond cette assurance-prêts est un mécanisme génial, un mécanisme qui va libérer le crédit de la province pour des millions de dollars, qui va éviter que la province emprunte et prête ensuite au crédit agricole pour aller directement, de la bouche du cheval, de la banque qui a reçu des dépôts. On évite de passer par deux, trois intermédiaires pour avoir les mêmes fonds et, ayant l'assurance-prêts, ce sera l'équivalent de la garantie gouvernementale.

Considérant les pertes, c'est vrai que les pertes sont faibles. Depuis 1936, la somme des pertes accumulées selon la Loi du crédit agricole s'élève à \$2.74 par \$10 000 de prêts. C'est très faible. Pour la Loi de l'amélioration foncière, vous voyez que c'est plus élevé parce qu'il s'agit là de garanties plus aléatoires. Vous voyez que depuis 1962 la Loi de l'amélioration foncière, même si ce n'est pas un taux élevé, c'est beaucoup plus élevé, c'est \$16.35 par \$10 000 de prêts. Ce ne sont pas des montants élevés. Vous voyez tout de suite que, quand nous sommes sous la Loi de l'amélioration foncière où il y a des prêts sous nantissement, où les garanties sont plus risquées, le montant des pertes est plus élevé. Quand on est dans le financement des montants beaucoup plus élevés, il est évident qu'il faut prendre des précautions plus grandes. Mais, en même temps, les gens du crédit agricole peuvent servir aussi — et c'est ce qu'ils sont appelés à devenir de plus en plus, c'est vers cela qu'ils doivent s'orienter — de conseillers en crédit auprès des agriculteurs. Quand on est rendu dans du financement de \$500 000, on est rendu à une possibilité

de \$500 000 de prêt à la petite entreprise, à ce moment-là l'agriculteur aura besoin beaucoup plus d'un conseiller en crédit que d'un gars qui lui donne des formulaires.

Concernant les institutions financières, il y a eu des consultations avec les institutions financières, et elles sont d'accord. Regardons ce qui s'est passé par exemple dans un domaine que je connais un peu, les institutions financières. J'ai enseigné cela pendant six ans. Regardons un peu ce qui s'est passé dans le domaine du prêt à la consommation. Je vais vous donner un exemple concret qui va vous faire réaliser jusqu'à quel point ce qu'on est en train de faire et ce que je dis sont vrais. Jusqu'en 1967, dans la Loi des banques à charte, il y avait un taux d'intérêt maximum fixé — il peut varier, mais en dernier il était de 6% — de sorte que les banques à charte ne faisaient pas de prêts à la consommation. Prêter à coups de \$1000, \$2000 ou \$3000 à 6%, cela coûtait trop cher. Qu'est-ce que les banques à charte faisaient? Elles prêtaient \$3 millions ou \$4 millions directement à une compagnie de financement qui, elle, n'était pas assujettie à ces 6% et elle pouvait prêter à 15%, 18% ou 24%, en veux-tu, en v'la.

En 1967, le gouvernement rayait seulement l'article 93, si ma mémoire est bonne, où on enlevait le plafond d'intérêt que pouvait exiger une banque à 6%. Evidemment, il y avait des tours de passe-passe, quand on prêtait à des entreprises, qui permettaient d'éviter cela. Mais, pour le consommateur, ce n'est pas possible sur des petits prêts. Depuis 1967, qu'est-il arrivé? Les banques sont entrées de plain-pied dans le crédit à la consommation et aujourd'hui elles sont une des principales institutions de crédit à la consommation qui ont enlevé, à toutes fins utiles, les compagnies de finance de la carte. La plus grosse au Canada est même en train, si ce n'est pas déjà fait, de devenir une banque à charte elle-même. Pourquoi? Parce qu'il y avait un règlement mal fait qui avait pour objet de protéger le monde et qui ne protégeait personne et nuisait à tout le monde. En fixant un taux maximum de 6%, on empêchait des institutions de se concurrencer, et on a fait du prêt à côté par des institutions financières, des compagnies de finance. On libéralise le prêt actuellement, on permet à des milliers d'institutions financières au Québec de participer au crédit agricole; c'est le changement qu'on fait. Les gens ne sont pas devenus grands comme ils sont là dans la même journée. Les banques vont s'initier et au début vont commencer en comptant beaucoup sur le certificat de l'Office du crédit agricole.

Au cours des premières années, elles vont prendre de l'expérience très rapidement. Elles vont avoir des gens spécialisés dans le crédit agricole et, possiblement, elles n'auront plus besoin de ce certificat. Je suis persuadé que c'est ce certificat qui va accroître le nombre de prêts par les institutions privées. Quant à la crainte que l'on fasse de la propagande avec l'assurance-prêts — un fonds de \$10 millions, je vais vous dire franchement, cela ne m'a jamais traversé l'esprit — peut-être qu'on s'est rendu compte jusqu'à quel point l'assurance-prêts était bonne et

qu'on a peur maintenant que le gouvernement se serve de ce fonds de \$10 millions pour montrer à quel point il a confiance aux agriculteurs et à l'agriculture au Québec. Moi qui n'avais jamais pensé insister sur ce fonds de \$10 millions, le député de Montmagny-L'Islet vient de me mettre la puce à l'oreille. Il vient de me faire penser que je devrais peut-être en parler davantage dans les mois qui viennent.

M. Goulet: Le nez vous bouge.

M. Garon: Pardon?

M. Goulet: Le nez vous bouge quand vous dites cela.

M. Garon: Encore là, quand on parle d'assurance-prêts, ceux qui connaissent un peu les transactions dans le domaine financier, savent que, éventuellement, les institutions qui sont les premiers prêteurs vont aller sur le marché secondaire et que le marché secondaire demande ce genre d'assurance-prêts qui permet d'accélérer les transactions. C'est un des autres éléments qui nous ont incité à instituer l'assurance-prêts.

Quant à la vente par l'office de ses créances, le rôle de l'Etat n'est pas de remplacer des institutions financières existantes au Québec. Contrairement à ce que les partis de l'Opposition ont pensé, le gouvernement démontre, encore là, qu'il a confiance dans l'entreprise privée quand cette dernière veut se concurrencer. S'il y a un domaine où il y a bien de la concurrence, c'est bien le domaine du financement où il y a des milliers d'institutions au Québec. A ce moment, qu'est-ce que vient faire l'Etat en remplaçant des institutions financières? Le rôle supplétif qu'il a joué, parce que les institutions financières privées n'existaient pas, le gouvernement l'a assumé pendant une quarantaine d'années. Il faut, lentement mais sûrement, permettre aux institutions privées de réoccuper le champ et de se faire une concurrence, tout en gardant le rôle supplétif de l'Office du crédit agricole comme un chien de garde contre les abus des institutions privées, s'il y en avait, mais je ne crois pas qu'il va y en avoir.

Enfin, on a dit aussi que l'assurance-prêts constituait une innovation dans le crédit agricole. Je l'ai dit, mais ce n'est pas une innovation dans d'autres secteurs comme dans le crédit domiciliaire où l'assurance-prêts existe, ou un fonds d'assurance. Cela existe aussi dans le crédit industriel. La garantie fournie par cette loi est en conformité des exigences du marché secondaire auprès duquel les institutions s'approvisionnent en bonne partie pour maintenir leur liquidité afin de mieux servir le marché immobilier, industriel et commercial.

Quant au certificat — un dernier mot — au travail d'expertise en regard des demandes d'emprunt exigé dans le corps de la loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées, il sera le même que celui qu'exige l'approbation d'un prêt agricole consenti directement par l'office. Les institutions privées n'auront pas

d'expertise additionnelle à effectuer. Encore là, celles-ci, après avoir été longuement consultées, sont toutes d'accord que l'office fournisse, du moins dans un premier temps, l'expertise, ce qui permettra aux institutions privées de se doter graduellement d'un personnel compétent et adéquat.

Quant au délai pour l'obtention d'un prêt, le temps requis a diminué au cours des dernières années. Il était d'un an, actuellement, il est environ de quatre mois et nous voudrions le réduire davantage pour une plus grande efficacité et un meilleur service aux agriculteurs.

(11 h 40)

Enfin, quand on dit que le Québec va innover, cela fait des années qu'on entend dire, au Québec: On va aller voir ailleurs ce qui se fait. On va aller voir en Suède. On va aller voir en France. On va aller voir là! Quand bien même que, dans le domaine du crédit agricole, ce seraient les gens d'ailleurs qui viendraient voir ce qui se fait ici. Les gens du crédit agricole qui sont allés dans les congrès internationaux récemment ont constaté l'engouement des gens, des experts du crédit agricole d'autres pays pour la formule québécoise. Ils ont été impressionnés et ils demandent constamment des renseignements pour savoir comment cela va fonctionner, parce que la formule les intéresse au plus haut point.

Enfin — je termine là-dessus — l'UPA, l'Union des producteurs agricoles et d'autres organismes agricoles ont été consultés. Il a été tenu compte de leur point de vue dans l'élaboration de ces projets de loi. Ces organismes ont non seulement manifesté un intérêt certain, mais ils ont été rassurés en constatant que les droits acquis seraient protégés, que les termes et conditions des prêts seraient aussi avantageux dans les nouvelles lois qu'auparavant et que les maxima et l'accessibilité au crédit, sous toutes ses formes, seraient améliorés.

Que voulez-vous? Tous ceux qui vont y participer semblent contents, semblent heureux. Le rôle d'un bon gouvernement, c'est de rendre tout le monde heureux. Alors, si les agriculteurs sont heureux, la fonction publique est heureuse, les institutions privées sont heureuses, le gouvernement, lui aussi, est heureux.

M. Burns: Mme le Président, je pense que, tel qu'entendu, nous allons maintenant procéder au vote pour chacun des projets de loi. Il est possible que l'attitude de chaque parti varie selon le projet de loi.

Mme le Vice-Président: Alors, nous sommes devant la mise aux voix de six projets de loi du ministre de l'Agriculture. La motion proposant la deuxième lecture du projet de loi no 10, Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées, est-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

M. Roy: Je pense qu'on devrait, quand même, appeler les députés. Ce serait tout à fait normal puisqu'il s'agit de lois agricoles.

M. Burns: A ce moment-là, si vous voulez un vote enregistré...

M. Roy: Oui, un vote enregistré. Nous voulons un vote enregistré.

M. Burns: Vous êtes tout seul à le demander. Vous savez, cela prend cinq députés.

M. Roy: Je pense que je ne suis pas le seul à le demander, Mme le Président.

M. Burns: Je pense que vous êtes le seul.

M. Roy: Vote enregistré pour des lois agricoles.

M. Burns: Oui, montrez donc les cinq, pour voir! Il en manque, il n'y en a que quatre, Mme le Président.

M. Roy: Vote enregistré.

Mme le Vice-Président: Il n'y a pas cinq personnes qui demandent le vote enregistré. Cette motion est-elle adoptée?

M. Roy: Mme le Président, il y a des votes différents qui sont censés être pris pour chacun des projets. Il s'agirait d'appeler les projets de loi un par un.

Mme le Vice-Président: C'est ce que je fais, M. le député. Cette motion de deuxième lecture du projet de loi no 10 — je n'ai pas encore entendu la réponse — Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées, est-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Des Voix: Adopté.

Mme le Vice-Président: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Deuxième lecture de ce projet de loi.

M. Bellemare: Mme le Président, en vertu de notre règlement, on peut faire reporter un vote à un autre temps.

M. Burns: On ne peut pas l'enregistrer. Il n'y a pas cinq députés qui le demandent.

M. Bellemare: On peut demander que le vote soit reporté à cet après-midi.

M. Burns: C'est le leader parlementaire du gouvernement qui peut demander cela et, à ma connaissance, il ne l'a pas demandé.

M. Bellemare: Cela serait un échange.

Mme le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît, M. le député de Johnson et M. le leader du gouvernement! La motion de deuxième lecture du projet de loi no 11...

**Renvoi à la commission
permanente de l'agriculture**

M. Burns: Pardon, Mme le Président! Quant au projet de loi no 10, je propose que ce projet de loi soit déferé à la commission permanente de l'agriculture pour étude article par article.

Mme le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Mme le Vice-Président: Adopté. La motion proposant la deuxième lecture du projet de loi no 11, Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers est-elle adoptée?

M. Lavoie: Division.

M. Roy: Sur division, et je tiens à inscrire ma dissidence. Je tiens à ce qu'elle soit inscrite au journal des Débats.

Le Secrétaire adjoint: Deuxième lecture du projet de loi.

Mme le Vice-Président: Cette motion est adoptée sur division avec dissidence du député de Beauce-Sud.

M. Burns: Mme le Président, je propose que le projet de loi no 11 soit déferé à la commission parlementaire de l'agriculture pour étude article par article.

Mme le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Mme le Vice-Président: Adopté. La motion proposant la deuxième lecture du projet de loi no 12, Loi modifiant la Loi du crédit agricole, est-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Mme le Vice-Président: Adopté.

M. Burns: Mme le Président, je propose que le projet de loi no 12 soit déferé à la commission parlementaire permanente de l'agriculture pour étude article par article.

Mme le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Mme le Vice-Président: Adopté. Le ministre de l'Agriculture propose encore que le projet de loi no 13 soit maintenant lu la deuxième fois, c'est la Loi modifiant la Loi de l'amélioration des fermes. Cette motion est-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Mme le Vice-Président: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Deuxième lecture du projet de loi.

M. Burns: Mme le Président, je propose que le projet de loi no 13 soit déferé à la commission permanente de l'agriculture pour étude article par article.

Mme le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Mme le Vice-Président: Adopté. Deuxième lecture du projet de loi no 14, Loi modifiant la Loi favorisant le crédit à la production agricole. Cette motion du ministre de l'Agriculture est-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Mme le Vice-Président: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Deuxième lecture du projet de loi.

M. Burns: Mme le Président, je propose que ce projet de loi no...

Mme le Vice-Président: 14.

M. Burns: ... 14 soit déferé à la commission permanente de l'agriculture pour étude article par article.

Mme le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Mme le Vice-Président: Adopté. Il s'agit de la deuxième lecture proposée par le ministre du projet de loi no 15, Loi modifiant la Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques. Cette motion est-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Mme le Vice-Président: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Deuxième lecture du projet de loi.

M. Burns: Mme le Président, je propose que ce projet de loi soit déferé à la commission permanente de l'agriculture pour l'étude article par article.

Mme le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Mme le Vice-Président: Adopté.

M. Burns: Maintenant, Mme le Président, je vous demanderais d'appeler l'article 208, la prise en considération du rapport de la commission des richesses naturelles.

M. Lavoie: Est-ce que je pourrais demander au leader du gouvernement si nous siégeons jusqu'à midi?

M. Burns: Jusqu'à 12 h 30.

M. Lavoie: A cause des caucus le mercredi, n'est-il pas question de midi?

M. Burns: Non, à 12 h 30. J'en ai parlé d'ailleurs hier avec le whip en chef du Parti libéral et comme nous siégeons à 15 heures seulement le mercredi, je pense qu'il est possible de tenir un caucus en deux heures et demie, de 12 h 30 à 15 heures. Je ne vois pas pourquoi on changerait ce qui a déjà toujours eu cours, c'est-à-dire de siéger jusqu'à 12 h 30.

M. Lavoie: L'autre entente.

M. Burns: Pardon?

M. Lavoie: L'autre entente. Il y a eu une entente à midi, le mercredi.

M. Burns: Jamais de la vie. Cela a toujours été, sauf à une période où, effectivement, on ne pouvait plus les faire dépasser midi, ces rencontres. Maintenant, depuis la reprise de la session, on termine à 12 h 30 le mercredi, tant en commission qu'en Chambre, lorsque nous siégeons.

Le Président: M. le whip du Parti libéral.

M. Lamontagne: M. le Président, je m'adresse à vous, j'ai effectivement porté à la connaissance du leader du gouvernement, hier, que le deuxième étage étant en réparations, nous n'avons plus de salle de rencontre à l'intérieur du parlement. Le mercredi midi, nous devons donc aller à l'extérieur du parlement et cela cause des problèmes; cela prend du temps pour y aller et du temps pour revenir. C'est dans cet esprit que j'avais demandé au leader du gouvernement hier, par mesure exceptionnelle, pour une couple de semaines, de terminer à midi. Je voudrais m'en référer à vous parce que cela nous pose des problèmes personnels. Ce n'est pas notre faute. On n'a pas de place de rencontre ici. On a un restaurant, mais on a de la place pour 16 personnes et on est au moins 30.

Je voudrais demander la collaboration à nouveau pour ce cas. Venez au deuxième étage et vous verrez, on n'a même pas de place de caucus. Il y a presque la moitié de nos députés qui n'ont plus de bureau.

M. Lavoie: Il n'y a pas de place dans les corridors.

M. Lamontagne: Ecoutez, à un certain moment, il faut comprendre le bon sens également.

Le Président: Vous comprendrez, M. le député de Roberval, que je n'ai pas juridiction ni le pouvoir de permettre de suspendre les travaux de l'Assemblée sans qu'il y ait consentement unanime. Peut-être que le leader parlementaire du gouvernement voudrait prendre la parole. Je lui donnerai la parole là-dessus.

(11 h 50)

M. Burns: M. le Président, de façon exceptionnelle, devant les arguments du député de Roberval, je suis prêt à vous suggérer qu'on termine à midi pour les quelques semaines qui viennent, mais je vous prie de me croire que ce sont des heures terriblement précieuses que nous perdons, tant les gens de l'Opposition que du côté ministériel. Je suis prêt à toute forme de compromis. Il ne faudra pas oublier, M. le Président, que nous terminons, en principe, l'étude des crédits le 16 juin prochain. Heureusement, nous adoptons en même temps de la législation, mais nous en aurons d'autre. En vue du 23 juin, si ce nouveau système de la session à date fixe doit avoir un plein succès, il faut utiliser au maximum les heures qui sont mises à notre disposition. Elles ne sont pas énormes, c'est 18 heures par semaine.

M. Lavoie: On ne peut pas quand même...

M. Burns: D'accord, on suspendra à midi.

M. Lavoie: La collaboration qu'on vous offre autant aux crédits que dans l'adoption de six projets de loi groupés, c'est quand même de la collaboration de la part de l'Opposition.

M. Burns: D'accord, je le reconnais.

M. Bellemare: ... trois projets de loi hier.

M. Burns: Je le reconnais. En reconnaissant cela, j'accepterai de suggérer la suspension de nos travaux à midi.

Prise en considération du rapport de la commission ayant étudié le projet de loi no 70

Le Président: On a tout de même le temps de rendre la décision. Alors j'appelle la prise en considération du rapport de la commission permanente des richesses naturelles qui a étudié, après la deuxième lecture, le projet de loi no 70, Loi constituant la Société nationale de l'amiante.

Conformément à l'article 123, paragraphe 5 du règlement, j'ai convoqué à 10 h 45 aujourd'hui, à la pièce 193, une réunion des leaders parlementaires des différents partis afin de les consulter sur l'organisation du débat et la mise aux voix des amendements du projet de loi no 70.

Voici la façon dont le débat sera organisé. Premièrement, je déclare recevable l'amendement proposé par le ministre des Richesses naturelles, proposeur du projet de loi et dont vous avez reçu copie.

Deuxièmement, je déclare recevables tous les amendements proposés par le député de Saint-Laurent, au nom de l'Opposition officielle.

Troisièmement, je déclare recevables les amendements proposés par le député de Richmond, au nom de l'Union Nationale, à l'exception de l'amendement à l'article 7 du projet de loi qui est la répétition d'un amendement identique déjà présenté par le député de Saint-Laurent.

Quatrièmement, je déclare recevables les amendements proposés par le député de Beauce-Sud.

Le débat se déroulera conformément au paragraphe 2 de l'article 94 du règlement, c'est-à-dire que les chefs de partis reconnus ou leur représentant auront un droit de parole d'une durée d'une demi-heure et que tous les autres opinants auront un seul droit de parole d'une durée de dix minutes, sauf le proposeur du projet de loi qui peut parler plusieurs fois, tel que prévu au paragraphe 6 de l'article 123, et sauf aussi une dérogation qui a été obtenue à l'occasion de la conférence des leaders pour M. le député de Beauce-Sud et M. le député de Rouyn-Noranda qui auront un droit de parole de vingt minutes.

A la fin du débat, voici l'ordre dans lequel les amendements et les articles du projet de loi seront mis aux voix:

- 1) Je mettrai d'abord aux voix les amendements proposés par M. le député de Saint-Laurent;
- 2) Je mettrai ensuite aux voix les amendements proposés par M. le député de Richmond;
- 3) Je mettrai ensuite aux voix les amendements proposés par M. le député de Beauce-Sud;
- 4) Je mettrai aux voix les articles du projet de loi no 70 qui n'ont pas été adoptés, à savoir les articles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17;
- 5) Le nouvel article 19, proposé par le ministre des Richesses naturelles;
- 6) L'ancien article 19, déjà adopté en commission parlementaire et renuméroté article 20, ainsi que les articles renumérotés 21, 22, 23, 24, 25 et 26;
- 7) Je mettrai aux voix tous les articles du projet de loi no 70, de 1 à 26, ainsi que le préambule, le titre et les sous-titres tels qu'ils paraissent au projet de loi et au rapport de la commission et tels qu'ils ont été amendés par les votes précédents;
- 8) Enfin, je mettrai aux voix le rapport déposé par M. le député de Bourassa, rapporteur désigné de la commission permanente des richesses naturelles qui a étudié, après la deuxième lecture, le projet de loi no 70, Loi constituant la Société nationale de l'amiante.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Burns: Etant donné l'heure, M. le Président, je propose l'ajournement du débat. Si c'est accepté, je proposerai immédiatement après la suspension de nos travaux à cet après-midi, 15 heures.

Le Président: Cette motion est-elle adoptée? Adopté.

L'Assemblée suspend ses travaux jusqu'à 15 heures cet après-midi.

(Suspension de la séance à 11 h 55)

Reprise de la séance à 15 h 14

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

Veuillez vous asseoir.

La Chambre suspend ses travaux pour deux ou trois minutes.

A l'ordre, s'il vous plaît!

Affaires courantes.

Déclarations ministérielles.

M. le ministre délégué au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

Déclaration ministérielle

Subventions aux comtés en matière de loisirs

M. Claude Charron

M. Charron: M. le Président, du 15 janvier au 23 mars de cette année, dans le cadre de la consultation sur le livre vert, j'ai visité une soixantaine de municipalités à la grandeur du territoire. J'ai entendu 550 mémoires d'organismes régionaux et nationaux au cours de quinze séances d'audition de mémoires et j'ai discuté avec des milliers de citoyens à l'occasion de 18 assemblées publiques dans les quinze régions loisirs du Québec.

Cette tournée exhaustive m'a énormément sensibilisé aux nombreux problèmes des petits groupes de loisirs dans les communautés locales, que ce soient des quartiers urbains, des paroisses ou des petits villages éloignés des grands centres. Ces petits organismes bénévoles sont très souvent oubliés et complètement ignorés par les programmes gouvernementaux offerts par les différents ministères qui se préoccupent à un titre ou à un autre des questions de loisirs au Québec. Les normes et les critères administratifs, bien que justifiés dans plusieurs cas, sont souvent tellement complexes et nombreux qu'ils ne répondent aux besoins de ces petits groupes pourtant fondamentaux dans le loisir québécois, souvent les plus modestes et les plus démunis.

Cette tournée, M. le Président, a donc, encore une fois, accentué ma conviction que ce qu'il est convenu d'appeler l'opération comtés, est une opération gouvernementale essentielle dans le secteur du loisir. J'ai donc l'intention de la poursuivre cette année, tout en l'améliorant sensiblement afin qu'elle réponde encore mieux aux objectifs pour lesquels elle fut créée et surtout afin de mieux servir les petits groupes de loisirs en milieu ruraux particulièrement pour qui cette opération était inéquitable par les années passées.

Pour une deuxième année, j'ai donc demandé au député de Bourassa de présider un comité de travail sur cette question, auquel ont pu se joindre des collègues de tous les partis représentés à l'Assemblée nationale, dans le but de me faire des recommandations afin d'améliorer l'efficacité de cette politique dans le sens exprimé il y a quel-

ques instants. J'ai donc le plaisir d'informer cette Assemblée aujourd'hui de mes décisions sur les recommandations de ce comité que je remercie pour son travail.

Trois critères principaux ont prévalu dans la détermination de l'enveloppe budgétaire qui sera accordée à chacun des comtés du Québec. Premièrement, tous les comtés recevront un minimum de \$17 000 pour l'opération comtés 1978/79. Par la suite, des sommes additionnelles seront versées à certains comtés, à partir de données socio-économiques qui nous ont permis de déterminer le niveau de richesses collectives de chacun des comtés du Québec.

Ainsi, les comtés où les citoyens ont un revenu inférieur à la moyenne générale du Québec recevront une aide additionnelle proportionnelle à leur écart par rapport à la moyenne générale, et ce, bien sûr, par souci d'équité et de justice distributive. Cette richesse collective d'un comté, M. le Président, a été établie en divisant la masse salariale imposée d'un comté par le nombre d'électeurs inscrits dans cette circonscription.

Troisièmement, certains comtés recevront une affectation budgétaire supplémentaire parce que de nombreuses petites municipalités sont dispersées à l'intérieur des limites du comté, ce qui rend l'attribution des sommes beaucoup plus difficile pour un député qui désire apporter une aide financière au plus grand nombre de groupes possible. Une somme supplémentaire de \$100 par municipalité de 100 à 5000 habitants sur le territoire sera donc ajoutée à l'enveloppe budgétaire. C'est ainsi qu'à compter d'aujourd'hui le montant de chaque comté variera désormais, d'un comté à l'autre, de \$17 000 minimum pouvant atteindre, dans certains comtés, \$25 440.

Compte tenu de ces nouveaux critères, le budget de l'opération au total passe de \$1 700 000 à \$2 300 000, ce qui représente une hausse de 25%. J'ai donc le plaisir de déposer, pour le bénéfice de tous les membres de l'Assemblée, le document qui spécifie le montant qui sera alloué à chaque comté du Québec à partir des critères que je viens de mentionner.

J'aimerais vous réaffirmer, en conclusion, M. le Président, que ces changements me paraissent équitables et démocratiques, et je suis convaincu qu'ils sauront répondre davantage aux besoins des petits groupes qui travaillent sur le territoire du Québec. Merci.

Le Président: M. le député de Laurier, vous avez la parole.
(15 h 20)

M. André Marchand

M. Marchand: M. le Président, je ne peux que me réjouir de constater que le ministre, lors de sa tournée de consultation sur le livre vert, a pu vérifier la véracité des propos que je lui tenais à pareille date, l'an dernier, concernant les budgets hors normes, à savoir qu'il était primordial que l'affectation de ce budget soit l'affaire du député, qui est celui qui connaît le mieux les besoins des organismes de son côté. D'ailleurs, le ministre

poursuit les mêmes objectifs que son prédécesseur dans ce domaine. L'augmentation de \$600 000, soit 24%, sera certes bien accueillie par tous. Quant aux trois critères de base qui servent à l'affectation du budget global pour chaque comté, il nous est impossible, dans l'immédiat, de vérifier jusqu'à quel point ils répondent à l'équité et à la justice distributive, selon les mots du ministre. Nous nous réservons le droit, suite à l'analyse en profondeur du dossier, de faire les commentaires que nous jugerons utiles. Merci, M. le Président.

Le Président: M. le député de Mégantic-Compton.

M. Fernand Grenier

M. Grenier: M. le Président, inutile de vous dire que notre formation politique se réjouit du document déposé et de la déclaration faite par le ministre délégué au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Bien sûr, ce n'est pas mon intention de vouloir tirer la couverture sur mon bord. Personnellement, j'ai participé aux délibérations du comité. C'était mon intention et je pense que c'était mon devoir en tant que représentant au sein du comité.

Je me réjouis aujourd'hui de voir les critères qu'on a élaborés, lesquels sont une amélioration très nette, je ne dirai pas sur l'année passée, mais, d'une façon particulière, sur il y a deux ans. C'était déjà amorcé l'an passé et ces critères socio-économiques des électeurs de municipalités correspondent largement et permettent au député qui connaît bien son comté d'analyser le dynamisme des organismes que nous avons dans chacune de nos circonscriptions. C'est un départ, à mon sens, qui est plus que valable. Cette façon de répartir cette somme d'argent qui est attribuée aux organismes de loisirs devrait être imitée par certains autres ministres du cabinet dans certains autres secteurs. Inutile de vous dire que j'ai toujours défendu l'idée que le député était non seulement un législateur, mais aussi une personne qui devait voir à l'administration de son comté, sans pour cela l'accuser de patronage. Je voudrais remercier le ministre de ce dépôt de document et lui assurer que notre formation politique, l'Union Nationale, se réjouit de voir qu'on a compris que c'est le député qui est le mieux placé pour connaître les problèmes de son comté. J'espère que cette devise qu'on relit sur ces médaillons d'amour se réalisera l'an prochain alors qu'on dit: "Plus qu'hier et moins que demain".

M. Roy: J'aimerais, avec la permission de la Chambre, ajouter un bref commentaire, M. le Président.

M. Burns: D'accord.

Le Président: M y a consentement, M. le député de Beauce-Sud.

M. Fabien Roy

M. Roy: Merci. Je suis d'accord et je veux féli-

citer le ministre de cette initiative et aussi d'avoir contribué à augmenter le budget de \$1 700 000 à \$2 300 000. Je pense que c'est une heureuse initiative qu'il me fait plaisir de souligner et avec laquelle je suis entièrement d'accord. Je veux féliciter les membres du comité qui ont travaillé à l'élaboration de ces politiques.

Je pense que ces \$2 300 000 qu'on investit dans les loisirs au Québec constituent le meilleur investissement et de loin le plus rentable parmi tous les autres investissements. De petits montants sont alloués aux différents organismes de loisirs qui sont tous des organismes bénévoles, et ils servent à la promotion directe des loisirs. Ils ne servent pas à l'administration des loisirs, ce qui est bien différent.

Dans le passé, j'ai été heureux de collaborer pour que ce budget soit réparti dans mon comté de façon équitable. Je continuerai à le faire dans l'avenir et j'invite tous les députés, mes collègues, à faire la même chose.

Le Président: Dépôt de documents.
M. le ministre de la Justice

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Rapport de la Commission de police du Québec

M. Bédard: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le dixième rapport annuel de la Commission de police du Québec.

Le Président: Rapport déposé.

Dépôt de rapports de commissions élues.
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.
Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.
Présentation de projets de loi au nom des députés.
Période des questions orales.
M. le chef de l'Opposition officielle.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

Définition de la souveraineté-association

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'adjoint parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales aurait déclaré au journal *The Gazette* que le gouvernement avait en main une série de documents donnant les tenants et aboutissants de la souveraineté-association. Est-il exact que c'est l'intention du gouvernement, comme l'a déclaré l'adjoint parlementaire, de ne nous livrer qu'à la pièce les éléments de définition de la souveraineté-association, au compte-gouttes, si l'on veut? D'ailleurs, pour citer le journal en date du 8 mai: "The material prepared by the government to explain the various aspects of sovereignty-association will not be released in a single policy paper. Instead, it would probably

come in speeches, in official statements and the like."

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): J'ai aussi un texte français ici qui dit...

M. Levesque (Bonaventure): La Gazette a cessé de publier en anglais?

M. Lévesque (Taillon): Non, il y avait un texte de la Presse canadienne qui commençait par dire ceci au nom du député des Deux-Montagnes, dans l'allocation et dans le compte rendu que j'en ai vu et que je soumettrais à la réflexion du chef de l'Opposition: "Ce n'est qu'après les élections fédérales que le gouvernement rendra publics les éléments du concept de souveraineté-association qu'il veut proposer aux Québécois". Je crois que sûrement le député de Bonaventure, avec son sens bien connu d'une sorte de démocratie plus saine que ces périodes de confusion ne peuvent en produire, sera d'accord avec ce début que, moins on insisterait, vu qu'on est dans ce suspense préélectoral, sur toutes sortes de questions de plomberie en ce moment, mieux ce serait, je pense, pour l'éclairage éventuel du public.

Cela étant dit, en attendant que le suspense qui règne à un autre niveau se dénoue d'une façon ou de l'autre, il est évident — cela fait 20 fois que cela a été dit — que des documents techniques parfaitement normaux sur le fonctionnement du fédéralisme, tous les gouvernements ont dû en faire, d'ailleurs. Egalement, sur les éléments essentiels de ce que pourrait être une option de souveraineté-association, ces dossiers techniques ont été préparés ou sont en voie de préparations, dans certains cas, sont terminés. Comme le ministre des Affaires intergouvernementales l'a dit et cela rejoint ce qu'a dit le député des Deux-Montagnes, il n'est pas question de commencer à sortir une bibliothèque de documents techniques; cela n'ajouterait rien pour personne, sauf pour ceux qui voudraient les consulter parce qu'ils veulent aller plus loin.

Mais pour ce qui est de rendre publics les éléments essentiels de l'option que défend le gouvernement actuel, ce sera fait en temps et lieu et sûrement après toute période électorale, à moins qu'on ne soit obligé, dans un climat de réplique essentielle, justement de répondre à des allégations qui ne tiendraient pas debout. Cela ne nous paraît pas indiqué d'entrer dans le détail en ce moment.

Le Président: M. le chef parlementaire de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, dans cette réponse du premier ministre, il y a certains éléments que je ne voudrais pas commenter, mais qui me suscitent peut-être une question additionnelle. Si je comprends bien, le premier ministre vient de s'engager à ne pas définir son concept de souveraineté-association avant la tenue d'élections fédérales, même si ces élections avaient lieu en 1979.

M. Lévesque (Taillon): Est-ce que c'est une question?

M. Lévesque (Bonaventure): Oui, mais attendez donc un instant.

Deuxièmement, M. le Président, si je comprends bien, le premier ministre a déjà oublié une motion de cette Chambre, ou l'a-t-il oubliée, si on veut poser une question? A-t-il oublié cette volonté qui s'est exprimée par une motion de cette Chambre, adoptée à l'unanimité? "Que cette Assemblée est d'avis que le gouvernement doit définir clairement et sans délai sa théorie de la souveraineté-association afin que les Québécois soient en mesure de bien connaître les implications du projet indépendantiste véhiculé par le présent gouvernement". Simplement, est-ce que le premier ministre se rappelle que ceci a été adopté à l'unanimité de cette Chambre et que chacun de ses députés présents a voté en faveur de cette motion?

(15 h 30)

Troisièmement, je voudrais demander ceci au premier ministre; c'était là le but de ma question, je n'ai réellement pas eu de réponse précise. Je citais l'adjoint parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales, relativement à une présentation à la pièce de cette théorie ou du concept de la souveraineté-association du présent gouvernement; est-ce que le premier ministre pourrait répondre d'une façon précise à cette question, tenant compte particulièrement de la motion adoptée à l'unanimité par cette Chambre?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Pour ce qui est de la première question, il est bien entendu que les élections fédérales auxquelles je me réfère sont celles que M. Trudeau et son gouvernement se sentent actuellement... Enfin c'est demain possible, puisqu'il avait un engagement du premier ministre fédéral, qu'on saura si le gouvernement libéral sortant à Ottawa décide d'affronter les électeurs tout de suite ou plus tard. Dans cette période d'incertitude et les semaines d'une certaine confusion qui peuvent suivre, ce que j'ai dit tout à l'heure s'applique. Cela ne s'applique pas à 1979, cela ne s'applique pas à 1980 non plus.

Deuxièmement, non, on n'a pas oublié...

M. Lévesque (Bonaventure): ... automne.

M. Lévesque (Taillon): Dans le temps comme dans le temps. On parle des semaines qui passent et, entre nous, n'importe quel homme de bon sens comprendrait. L'automne nous donne l'été pour réfléchir et on fera profiter le chef de l'Opposition de la réflexion comme tout le monde.

M. Lavoie: Vous allez patiner tout l'été.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lévesque (Taillon): Entre nous, à supposer qu'on patine si peu que ce soit pendant l'été, cela

rejoindrait les patinages extraordinaires qui se déroulent peut-être pas nécessairement en face de nous physiquement, mais dans cet ensemble que représente l'Opposition officielle. Lisez ce que raconte...

M. Lévesque (Bonaventure): Parlez donc avec transparence un peu, là.

M. Lévesque (Taillon): Lisez ce que racontent certains patrons que vous vous êtes donnés.

M. Lévesque (Bonaventure): Oui, accouchez!

M. Lévesque (Taillon): Pour ce qui est de la deuxième question, non, on n'a pas oublié la motion à laquelle se réfère le chef de l'Opposition, mais quand cela dit "définir clairement et sans délai", je me permettrai de dire au chef de l'Opposition qu'en conscience le "sans délai" implique, dans n'importe quelle version correcte, le minimum de délai que requiert la mise au point du travail.

M. Lavoie: Les documents sont prêts.

M. Lévesque (Taillon): Troisièmement, pour ce qui est — et cela rejoint la troisième question — pour ce qui est de sortir des choses à la pièce, il est évident qu'il y a certaines choses qu'il faut sortir à la pièce. Je vais donner un seul exemple: Quand on parle de souveraineté, on peut parler — et c'est une pièce importante parce que cela illustre un certain aspect du régime — de cette espèce de "forcing", si vous voulez, ou de tour de passe-passe que le gouvernement fédéral a essayé de faire avec la taxe de vente provinciale. C'est un exemple d'une pièce importante dans un dossier qui doit être traité pendant que c'est chaud; il y a aussi d'autres de ces pièces qui peuvent être chaudes. Rien n'interdira d'aucune façon, et légitimement à part cela, de traiter à la pièce une bonne partie des éléments de ce dossier, mais cela n'empêche pas que les efforts se poursuivent. Les résultats viendront sûrement après cette période d'incertitude — c'est un mot qu'adore le député de Bonaventure, ce n'est pas nous qui créons l'incertitude — entretenue...

M. Lamontagne: Non, c'est le fédéral.

M. Lévesque (Taillon): ... par des gens...

M. Lavoie: C'est la faute du fédéral.

M. Lévesque (Taillon): ... qui ne savent pas s'ils aiment mieux vieillir au pouvoir encore ou risquer la mort.

M. Lévesque (Bonaventure): M. le Président...

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lévesque (Bonaventure):... je n'ai pas l'intention d'insister davantage, vu que le premier mi-

nistre a besoin de l'été pour patiner sur cette notion, mais je tenais simplement à lui rappeler la volonté exprimée nettement par l'Assemblée nationale. Je voudrais simplement lui poser cette question-ci: Fait-il preuve d'objectivité, dans la réponse qu'il vient de donner, lorsqu'il associe la question de la taxe de vente avec la définition de la souveraineté-association, alors qu'il sait fort bien que nous sommes en faveur du fédéralisme, un fédéralisme renouvelé, mais le fédéralisme, c'est-à-dire le maintien du Québec à l'intérieur du régime fédéral? Nous avons appuyé sans réserve la position prise par le gouvernement du Québec parce que nous voulons que les droits du Québec soient respectés, et cela à l'intérieur du cadre fédéral actuel.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): La réponse du chef de l'Opposition est qu'en effet — je voudrais me permettre d'en féliciter nos amis de l'Opposition officielle — après avoir essayé quelques détours pour savoir s'il n'y avait pas moyen de s'en tirer, il fallait au moins — ils s'en sont rendu compte — appuyer une position qui est, en fait, l'autonomisme le plus classique.

M. Levesque (Bonaventure): Pas besoin de se séparer pour cela.

M. Lévesque (Taillon): Non. Or, ce que je voulais illustrer — je n'irai pas plus loin — c'est que le chef de l'Opposition doit comprendre ce qu'un de ses anciens collègues a dit. Il a publié ses mémoires. C'est M. Cloutier, pour ne pas le nommer, qui dit justement, c'est une des pièces intéressantes ce que peut représenter comme gaspillage d'énergie, comme gaspillage de temps, comme gaspillage même de dignité, bien souvent, cette espèce d'éternel imbroglio qui reprend toujours sur une pièce ou sur l'autre dans le système actuel. Pour compléter ma réponse, je cite un ancien collègue du chef de l'Opposition qui...

M. Levesque (Bonaventure): Si vous lisiez tout ce qu'il a écrit, ce serait intéressant.

M. Lévesque (Taillon): Non.

M. Burns: Ecoutez donc! Vous aurez bien plus de chance de comprendre.

M. Lévesque (Taillon): On fera une étude. Mais on a pris la peine de souligner dans une dépêche de Paris, s'il vous plaît, qu'attablé à une table d'hôtel et tout décontracté, comme il peut se le permettre maintenant, l'ancien ministre et ancien collègue de nos amis d'en face aurait dit qu'il reconnaissait que, dès son élection à la direction du Parti libéral, Robert Bourassa était piégé et qu'il le fut encore plus lorsqu'il a été élu premier ministre du Québec. C'est général. Ensuite voici la citation qui complète ma réponse: A moins d'un réaménagement constitutionnel, n'importe quel des premiers ministres fédéralistes était piégé, car il était

obligé à la fois d'être nationaliste et fédéraliste. Je ne continue pas parce que cela illustre simplement l'impasse dans laquelle se trouvent encore nos amis d'en face.

Le Président: M. le député d'Outremont.

M. Levesque (Bonaventure): Le premier ministre a-t-il souligné "à moins d'un réaménagement"?

M. Lévesque (Taillon): C'est ce qu'on propose justement...

Des Voix: Ah, ah!

M. Lévesque (Taillon): ... quelque chose qui réaménage tout l'ensemble de l'affaire.

M. Levesque (Bonaventure): Un instant. On va en parler cet après-midi.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!
M. le député d'Outremont.

M. Raynauld: M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le Président: A l'ordre!

Statistiques sur le chômage et l'emploi

M. Raynauld: Le premier ministre est sans doute au courant que les statistiques du chômage et de l'emploi ont été publiées hier pour le mois d'avril et que l'emploi a baissé encore de 5000 alors qu'il a monté de 18 000 en Ontario. Compte tenu du fait que le ministre des Finances, lorsqu'il a fait son discours, nous a dit en cette Chambre que les mesures qu'il proposait n'allaient pas diminuer le taux de chômage au cours de 1978, je voudrais lui demander jusqu'où il faudra descendre avant que le gouvernement s'attèle à la tâche de corriger les problèmes d'emploi et de chômage au Québec.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, avant de passer l'essentiel de la réponse à mon collègue, le ministre d'Etat au développement économique, qui revient d'un périple fructueux à l'extérieur, qui lui a permis sûrement de faire un peu d'économie comparative, je dirais simplement au député d'Outremont que cela a pris deux jours avant qu'on découvre comment renverser ce que les journaux soulignent en ce moment. C'est vrai que du côté de l'emploi il y a des problèmes, mais il y a aussi l'autre aspect qu'on me souligne à l'occasion depuis deux jours: c'est que, contrairement à ce qui se passe ailleurs, le nombre de chômeurs a diminué au Québec. Enfin, cela étant dit, je demanderais au ministre d'Etat...

M. Raynauld: M. le Président...

M. Lévesque (Taillon): ... au développement économique de répondre.

M. Levesque (Bonaventure): Un instant.

M. Raynaud: Avant de passer au ministre, étant donné que le taux de chômage a baissé parce que la population active a baissé, est-ce que ce n'est pas parce que les gens s'en vont du Québec que le chômage baisse en même temps que l'emploi?

Le Président: M. le ministre d'Etat au développement économique.

M. Landry: Ayant beaucoup lu les ouvrages de l'honorable député d'Outremont, autant dans sa carrière académique que dans sa carrière d'économiste, la dernière phrase que j'ai entendue de lui, c'est-à-dire celle qu'il a dite il y a 30 secondes, est la moins cohérente de toute l'oeuvre. Il ne peut pas, en même temps, dire que la sortie des gens est une catastrophe économique et fait baisser le taux de chômage. Je pense que cela n'est pas très cohérent.

Des Voix: Oui, oui.

Le Président: A l'ordre!

M. Landry: Je sais que vous n'avez jamais eu choisir entre la défense de la monnaie et le plein emploi. Votre coeur balance entre ces deux théories depuis des années et votre esprit aussi.
(15 h 40)

M. Blank: Répondez à la question!

Le Président: M. le ministre d'Etat au développement économique, s'il vous plaît!

M. Landry: Mais, pour revenir au début de sa question, le député d'Outremont n'a pas découvert aujourd'hui que l'activité économique de la province de l'Ontario, depuis au moins un quart de siècle, mais avec une nette accélération depuis l'ouverture en particulier de la Voie maritime du Saint-Laurent, a toujours été plus vigoureuse et nettement plus vigoureuse que l'activité économique au Québec, qu'il s'agisse, d'une façon générale, des investissements industriels ou de la création d'emplois. Et c'est le coeur de la problématique que tout gouvernement du Québec doit affronter aujourd'hui: comment contrer, avec de mauvais outils, un siècle de politique économique pancanadienne néfaste? C'est le fond de la question. Ce n'est pas en nous rabâchant des considérations statistiques marginales de mois en mois qu'on va s'attaquer au coeur du problème. Cela prend une réflexion beaucoup plus profonde que je suggère à mon collègue d'Outremont de faire, maintenant qu'il n'est plus prisonnier du Conseil économique du Canada ou des théories économiques académiques.

M. Levesque (Bonaventure): Question additionnelle.

Le Président: M. le chef parlementaire de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): Je vais poser une question bien simple au ministre d'Etat au développement économique. Oui, la réponse va être bien simple. Comment se fait-il que le chômage est la faute du fédéral, d'après ce qu'il vient de nous dire — pancanadien ou fédéral, cela se ressemble — mais que, jusqu'au 15 novembre 1976, c'était le gouvernement Bourassa qui était responsable en premier lieu du chômage? Où est-il le gouvernement actuellement? Où est sa responsabilité?

M. Landry: Il y avait une différence fondamentale entre le gouvernement Bourassa et le présent gouvernement. C'est que le gouvernement Bourassa était un fédéraliste à-plat-ventriste qui ne voulait pas voir le fond du problème, qui ne voulait pas voir le fond de la question.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Montmagny-L'Islet, je demande votre collaboration! C'est rare. M. le député de Roberval, s'il vous plaît! M. le ministre d'Etat au développement économique, je vous demande de conclure.

M. Landry: M. le Président, nous avons toujours été les premiers à reconnaître que la lutte au chômage ne relevait pas essentiellement de l'instrumentation dont disposent les provinces canadiennes.

M. Levesque (Bonaventure): Pas ceux qui étaient ici avant le 15 novembre. Ils ne nous passeront pas celle...

Le Président: A l'ordre, à l'ordre, s'il vous plaît! M. le chef de l'Opposition, s'il vous plaît!

M. le ministre d'Etat au développement économique.

M. Landry: Je vais finir par regretter les questions du député d'Outremont parce que lui, il me laisse répondre.

M. le Président, je disais donc que l'instrumentation dont dispose un gouvernement comme celui du Québec présentement n'est pas déterminante — et tous les mots portent — dans la lutte au chômage. Si, en plus, le gouvernement était complice de la structure politique et économique qui empêche la lutte au chômage et qui crée le chômage au Canada, il deviendrait éminemment blâmable, ce qu'étaient nos amis d'en face alors qu'ils occupaient l'autre côté de la Chambre.

Le Président: M. le chef de l'Union Nationale.

Taxe sur les contenants jetables

M. Biron: Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et elle concerne la nouvelle taxe sur les contenants non retournables. Le ministre a-t-il eu des entretiens avec la compa-

gnie Continental Can, la compagnie American Can...

M. Lamontagne: Ce n'est pas une question additionnelle.

M. Biron: ... et la compagnie de boissons gazeuses Cott concernant cette nouvelle taxe? Si oui, de quelle nature ont été ces entretiens? Si non, qu'attend-il pour rencontrer les représentants de ces entreprises et quand se propose-t-il de les rencontrer?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Tremblay: M. le Président, la réponse à la première question est non et je pense que les autres questions sont périmées par le fait même.

Le Président: M. le chef de l'Union Nationale.

M. Biron: M. le Président, je m'aperçois que le ministre ne s'occupe pas beaucoup des 1290 emplois potentiels. Je voudrais savoir si le ministre est conscient que Continental Can a 750 emplois au Québec, American Can, 300 emplois, et la compagnie Cott, 240 emplois. Quelles sont les actions qu'il prendra devant la fermeture éventuelle de ces entreprises, si on se fie aux nouvelles qu'on a cette semaine? Attend-il tout simplement, comme c'est son habitude d'ailleurs, qu'on annonce la fermeture de ces usines pour revêtir son costume de croque-mort ou d'entrepreneur de pompes funèbres et assister à la mise à pied des travailleurs de ces usines?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Tremblay: M. le Président, le député de Lotbinière prend son ton funèbre cet après-midi. Il s'agit d'une référence à une mesure fiscale et il est évident qu'il n'y a pas de discussion avec les intéressés concernant une mesure fiscale. Il y a eu aussi une augmentation de la taxe sur les cigarettes. Ceci a été annoncé dans le budget. Il est évident que j'aurais pu rencontrer aussi les fabricants de cercueils puisque cela peut les affecter, mais je ne l'ai pas fait.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!
M. le chef de l'Union Nationale, vous avez la parole.

M. Biron: Le monde économique, au Québec, et les travailleurs ont hâte d'avoir un ministre plus compétent que l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Bellemare: Farceur! C'est un grand farceur! Oui. Vous m'avez traité de dégonfleur l'autre jour.

M. Biron: M. le Président.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! M. le

député de Lévis, est-ce que je pourrais compter sur votre collaboration, s'il vous plaît? M. le leader parlementaire de l'Union Nationale, je suis sûr que vous m'accorderez votre collaboration pour laisser parler le député de Lotbinière.

M. Bellemare: C'est le député de Lévis.

M. Biron: M. le Président.

M. Garon: Question de privilège, M. le Président. Si vous ne voyez pas clair, j'aimerais que vous vous achetiez des lunettes parce que je ne disais pas un mot.

M. Bellemare: Question de privilège, M. le Président. On n'a pas le droit de vous attaquer comme vient de le faire indécentement le député de Lévis. Je demande qu'il retire ses paroles.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Union Nationale, si le président a besoin de lunettes, probablement que le député de Lévis a besoin d'autre chose.

M. le chef de l'Union Nationale.

M. Grenier: Cela ne se vend pas dans les magasins ce que j'appelle du jugement.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!
M. le chef de l'Union Nationale.

M. Bellemare: Bla-bla-bla!

M. Grenier: Ouaouaron no I.

M. Biron: M. le Président.

Le Président: M. le chef de l'Union Nationale, vous avez la parole.

M. Biron: Cette semaine, l'un des syndicalistes les plus crédibles au Québec, M. Jean Gérin-Lajoie, directeur des métallos, disait ceci de la mesure de la taxe de vente sur les contenants non retournables: "Cette mesure, je la qualifie de mesure artisanale et improvisée. L'effet majeur de cette taxe sera de provoquer des mises à pied dans un secteur bien rémunéré, tout en ayant une incidence mineure sur la pollution".

A la suite de ce jugement très sévère de M. Jean Gérin-Lajoie, quel ministre peut aujourd'hui prendre l'engagement de rencontrer au moins le directeur des métallos du Québec, qui est intéressé à préserver, lui, si le ministre ne l'est pas, les 1290 emplois au Québec, de même que rencontrer les représentants des trois firmes que j'ai mentionnées tout à l'heure afin de préserver ces emplois et d'établir une politique de protection de ces emplois au Québec?

M. Bellemare: Bien non!

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

(15 h 50)

M. Tremblay: M. le Président, depuis quelques semaines, plusieurs éditorialistes ont relevé la panique qui semblait s'être emparée du chef de l'Union Nationale. Je crois que ces commentaires désobligeants et insignifiants à mon endroit en témoignent.

M. Grenier: Répondez à la question!

M. Biron: Question de privilège, M. le Président.

M. Tremblay: M. le Président, lorsque le chef de l'Union Nationale parle...

M. Lavoie: ... de service, M. le Président.

M. Biron: Question de privilège.

M. Bellemare: Ce n'est pas une question de personnalité.

M. Tremblay: On a parlé tout à l'heure d'impact sur l'emploi.

Le Président: M. le ministre, il y a une question de privilège qui est soulevée par M. le chef de l'Union Nationale. Vous avez la parole, M. le chef de l'Union Nationale.

M. Biron: M. le Président, les paroles que j'ai eues à l'endroit du ministre de l'Industrie et du Commerce sont le reflet même de ce que les travailleurs et les entrepreneurs du Québec pensent de lui à l'heure actuelle.

M. Bellemare: Arrogant!

M. Tremblay: M. le Président, je suggérerais au député de Lotbinière de demander aux 600 PME qui profitent de la loi 48 si elles sont satisfaites du ministre de l'Industrie et du Commerce. Je demanderais au chef de l'Union Nationale de demander aux 9000 petits épiciers indépendants s'ils sont satisfaits du ministre de l'Industrie et du Commerce. Je demanderais au député de Lotbinière d'aller demander aux 6000 pêcheurs du Québec s'ils sont satisfaits du ministre de l'Industrie et du Commerce. Plutôt que d'aller faire des discours en Ontario et de vendre ses entreprises, j'aimerais demander au député de Lotbinière d'aller demander aux 12 000 entreprises du Québec qui ont reçu les présents des produits fabriqués au Québec dans le cadre de la politique d'achat si elles sont satisfaites du ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Bellemare: Cela fait mal.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Bellemare: Vous êtes sensible. On a trouvé le point sensible.

Le Président: M. le chef de l'Union Nationale.

M. Bellemare: Un ministre qui égale 0.

M. Biron: Je voudrais qu'au moins le ministre fasse preuve d'un peu de compétence et réponde à la dernière question que je lui ai posée concernant la rencontre possible avec Jean Gérin-Lajoie, directeur des métallos du Québec, de même qu'avec les représentants des trois entreprises que j'ai mentionnées tout à l'heure. Il est question de 1290 emplois au Québec. C'est important de les rencontrer et d'établir une politique avec eux.

M. Bellemare: Le ministre avait son voyage.

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Tremblay: M. le Président, le chef syndical en question a déjà fait des revendications auprès du ministre du Travail. Je vais lui demander de commenter.

Le Président: M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

M. Johnson: M. le Président...

M. Bellemare: Politisation, seulement cela.

Le Président: M. le député de Johnson...

M. Johnson: Sans déranger le député de Johnson, est-ce qu'on peut répondre?

M. Bellemare: Johnson, c'est un grand nom.

Le Président: M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

M. Johnson: M. le Président, il est vrai que M. Jean Gérin-Lajoie a exprimé dans un communiqué sa réticence, de la même façon d'ailleurs, je pense, que récemment certaines études sur le cancer, associant le cancer avec la cigarette, ont fait en sorte que le président de l'Union internationale des travailleurs du tabac s'est élevé contre ces études. Il ne faut pas s'en étonner les métallos ayant beaucoup d'accréditations dans ces domaines.

Deuxièmement, je pense que le chef de l'Union Nationale fait preuve d'un tantinet de démagogie quand il parle de ces 1200 emplois. Il y a effectivement environ 1200 personnes dans ces industries, qui ne font pas que des contenants non retournables. Les mises à pied possibles qui auront lieu n'affecteront pas 1200 personnes. C'est clair.

Troisièmement, dans la mesure où une mesure fiscale n'est pas une chose discutable au sens où on ne peut pas revenir dessus une fois que le discours du budget est fait et que les études d'impact ont été faites, en ce qui me concerne, on a fait en sorte que, dès le lendemain, le ministère a communiqué avec ces entreprises pour offrir ses services en termes de recyclage de la main-d'oeuvre.

Le Président: M. le député de Westmount.

M. Springate: M. le Président, ma question a deux volets et s'adresse au ministre de l'Éducation.

Le Président: M. le député de Westmount.

Renvoi et engagement d'enseignants de langue anglaise

M. Springate: Il y a trois semaines, 103 enseignants ont reçu un avis du Protestant Board of the Greater Montreal disant que leurs services ne seront plus requis. Je remarque qu'à la première page du Montreal Star hier, il y avait un article intitulé: Morin Scouts English teachers in U.K., c'est-à-dire que le ministre songe à importer des enseignants anglophones de l'Angleterre au Québec pour enseigner l'anglais.

Ma première question: Est-ce que le ministre peut nous dire le nombre de professeurs d'Angleterre qui vont être engagés? Deuxièmement, comme 103 professeurs anglophones du Protestant School Board of Greater Montreal ont été remerciés de leurs services, pourquoi aller en chercher en Angleterre?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation.

M. Morin (Sauvé): M. le Président, je ne voudrais pas commenter entièrement les nouvelles auxquelles se réfère le député de Westmount avant d'avoir pris connaissance des propos exacts tenus par mon collègue des Affaires intergouvernementales, à Londres. Toutefois, à première vue, je pense qu'il s'agit d'un simple malentendu. Les journalistes britanniques ne savent peut-être pas que ce sont les commissions scolaires qui engagent les enseignants et non le ministère de l'Éducation ou le gouvernement du Québec. Si quelqu'un devait engager des enseignants britanniques, ce seraient les commissions scolaires, comme le Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal ou les autres commissions scolaires du Québec. L'explication réside probablement dans le fait qu'il existe, depuis quelques années, des échanges entre enseignants britanniques et enseignants québécois. Nous souhaitons que ces échanges se développent.

Le Président: M. le député de Westmount, dernière question.

M. Springate: M. le Président, est-ce que le ministre peut nous dire ce qu'il a l'intention de faire pour aider les 103 enseignants qui ont été remerciés de leurs services?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation.

M. Morin (Sauvé): M. le Président, parmi ces 103 enseignants — prenons ce chiffre sous toutes réserves puisque j'ai vu, de mon côté, des chiffres qui ne correspondent pas à celui-là — il existe des

enseignants qui ont la permanence, mis en disponibilité, et des enseignants qui n'ont pas la permanence, et dont le contrat n'est pas renouvelé, tout simplement. Dans le cas de ceux qui ont la permanence, ils ne sont pas inquiétés pour l'année qui vient, puisque, de toute façon, ils ont la sécurité d'emploi, comme le député de Westmount le sait. Pour les autres, nous tentons, par tous les moyens, de les relocaliser. Il existe un bureau de placement qui fait l'impossible pour aider ces enseignants à se relocaliser. Dans la mesure où il y a une baisse des effectifs étudiants au Québec, due à la dénatalité, je crains cependant que nous n'arrivions pas à trouver de l'emploi pour tous les enseignants qui ont été remerciés de leurs services.

Le Président: M. le député de Pointe-Claire.

Travailleurs de la construction québécois en Ontario

M. Shaw: M. le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail, le chevalier. It has been brought to the attention of the Prime minister of the province that approximately 27 000 construction workers, holding licences in the province of Quebec and working for Quebec construction companies, are working in the province of Ontario. At the present time, a policy is in practice in the province of Quebec restricting employers to use Ontario construction workers in the province of Quebec. Is the minister prepared to explain what the future of the 27 000 employees of Quebec construction firms now working in Ontario is if this policy of blocking Ontario workers from coming in Quebec continues?

Le Président: M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

M. Johnson: M. le Président, je suis renversé par les statistiques qu'évoque le député de Pointe-Claire; 27 000 Québécois travaillant en Ontario pour des compagnies de construction, c'est de l'aberration. Cela représente à peu près 25% des effectifs de la construction au Québec. Le chiffre qui serait peut-être plus précis serait de l'ordre de 2700. Enfin, c'est seulement du simple au décuple, mais, à part cela, cela va très bien. C'est un peu comme les 1200 employés en chômage tout à l'heure.

M. le Président, c'est un fait en vertu du nouveau règlement de placement qui doit entrer en vigueur des dispositions verront à restreindre la mobilité des travailleurs québécois à l'intérieur même du territoire québécois, en vertu des priorités régionales. Le cas des travailleurs de la construction de la région de Hull en particulier et de la ville d'Ottawa ou la région de ce qu'on appelle la Capitale nationale posent certains problèmes.

(16 heures)

Encore hier, le sous-ministre ainsi qu'une délégation de mon ministère rencontraient leurs homologues ontariens. J'ai eu moi-même l'occasion de m'entretenir de cette question avec Mme Ste-

phenson, le ministre du Travail de l'Ontario, à deux reprises; nous avons eu des échanges de correspondance et j'espère que d'ici quelques semaines nous parviendrons à établir un modus vivendi qui permette de respecter d'abord la priorité des Québécois dans la construction au Québec tout en n'élevant pas un mur entre le Québec et l'Ontario en matière de mobilité de main-d'oeuvre.

Le Président: M. le député de Beauce-Sud.

Situation dans les services ambulanciers

M. Roy: Ma question s'adresse à l'honorable ministre des Affaires sociales. Avant votre arrivée au pouvoir et avant que vous ne soyez nommé ministre des Affaires sociales, il y a eu un grand chambardement dans tout le système du service ambulancier au Québec. Je ne veux pas reprendre les propos que j'ai tenus à l'époque, mais à la suite de ces nouvelles dispositions, à la suite de cette nouvelle réglementation, il y a eu la formation de plusieurs corporations ambulancières nouvelles, des municipalités ont organisé des corporations, malgré que le Code municipal leur interdisait de le faire, pour donner des services à la population.

Il semble qu'actuellement ce soit l'impasse totale. J'aimerais que le ministre fasse le point sur la situation actuelle, à savoir s'il sera possible pour les corporations municipales ou privées existantes de continuer à fonctionner selon les modalités qui avaient été établies au début.

Le Président: M. le ministre des Affaires sociales.

M. Lazure: Je dois dire tout de suite au député de Beauce-Sud que j'ai signé ce matin une lettre adressée à M. Lépine, le président...

M. Giasson: Le bouquet des Affaires sociales!

M. Lazure: En passant, je peux faire un petit commercial, c'est le début de la campagne de souscription pour les sclérosés en plaques du Québec. Je vous encourage à y souscrire, c'est l'oeillet rouge.

Pour revenir aux services ambulanciers, j'ai envoyé ce matin...

Des Voix: Et la marguerite?

M. Lazure: La marguerite, je pense que c'est pour la naissance de Catherine O'Neill; en tout cas, c'est pour la naissance de Mlle O'Neill. On félicite les parents!

M. Giasson: C'est une naissance.

Une Voix: ...

M. Lazure: C'est une décoration du Conseil régional de l'Age d'Or de Québec. D'autres questions? Il n'y a pas autre chose, non?

On a eu, il y a quelque temps, une manifestation des ambulanciers. Vous vous souviendrez que j'avais fait rapport de la rencontre avec les porte-parole du groupe il y a environ un mois, trois ou quatre semaines. Nous avions convenu, à ce moment-là, que les porte-parole de ce groupement, qui à l'époque représentaient 89 propriétaires ambulanciers sur environ 180, nous feraient parvenir le texte d'une expertise qui démontrerait que les tarifs actuels ne sont pas suffisants. Nous avons reçu seulement il y a quelques jours ce texte; donc, il y a eu un retard considérable de leur part. Nous sommes en train d'étudier ce texte. J'ai quand même écrit ce matin à M. Lépine, le porte-parole du groupe, pour lui proposer un certain nombre de choses — je n'aurai pas d'objection à déposer cette lettre demain, si vous voulez, devant l'Assemblée — pour lui proposer essentiellement de reconnaître son groupe non pas comme un syndicat — eux-mêmes ne prétendent pas être un syndicat — mais comme un interlocuteur très valable que nous désirons rencontrer régulièrement.

D'autre part, j'ai dit dans cette lettre qu'il n'est pas question, pour le moment en tout cas, de négocier de nouveaux tarifs. Nous continuons à penser que les tarifs en vigueur sont raisonnables et nous allons scruter cette étude supposément sérieuse qui doit nous démontrer que nous devons augmenter les tarifs. Pour le moment, nous maintenons les tarifs, mais nous amorçons une série de rencontres régulières avec leur porte-parole.

Le Président: M. le député de Beauce-Sud, une dernière question.

M. Roy: Question additionnelle. Je ne crois pas que la lettre à M. Lépine règle le problème du tout. J'aimerais savoir, pour ce qui a trait aux corporations ambulancières municipales, pour lesquelles les municipalités ont accepté de contribuer à un per diem selon la population municipale, alors qu'elles desservent des territoires dans les municipalités qui n'ont pas contribué et pour lesquelles des tarifs différents ont été établis. C'est une question de justice pour répartir les coûts. Les officiers du ministère des Affaires sociales refusent systématiquement de reconnaître, de renouveler les nouveaux contrats tels que passés antérieurement. Deuxièmement, ils refusent systématiquement de rencontrer les dirigeants de ces corporations. J'aimerais demander au ministre s'il est en mesure aujourd'hui de me donner l'assurance qu'au moins les officiers du ministère des Affaires sociales acceptent de rencontrer les dirigeants des corporations municipales.

Le Président: M. le ministre des Affaires sociales.

M. Lazure: Je ne mets nullement en doute la bonne foi du député de Beauce. Mais je pense que ses renseignements ne sont pas exacts.

M. Roy: Ils sont très exacts.

M. Lazure: Premièrement, nous avons confié aux conseils régionaux de la santé et des services

sociaux le soin de rendre publics des appels d'offres pour les services ambulanciers. En d'autres termes, il s'agit d'une autre activité du ministère qui est décentralisée par le biais des conseils régionaux. Ce à quoi le député de Beauce-Sud fait peut-être allusion, c'est que nous avons demandé aux CRSSS de ne pas renouveler automatiquement des contrats de l'année passée, mais d'aller à des appels d'offres, à des soumissions publiques.

Le Président: M. le député de Verchères.

Représentation québécoise dans le domaine du sport

M. Charbonneau: M. le Président, ma question s'adresse au ministre délégué au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, et je puis assurer les membres de cette Chambre que ce n'est pas une question plantée. Ce mois-ci, dans la revue *Actualité*, on trouve un article signé par M. François Huot, intitulé: La grande tricherie. Au panthéon canadien du sport, n'est "national" que ce qui parle anglais. En conclusion de cet article, on peut lire: Au Canada, l'affirmation d'une conscience "nationale" dans le domaine sportif ne sert qu'à camoufler des injustices contre des individus, ainsi que la situation de subordination dans laquelle on maintient les fédérations québécoises et même le gouvernement du Québec. Le développement des sports et de la jeunesse québécoise s'en trouve entravé.

Je vais d'abord demander au ministre s'il a pris connaissance de cet article. Si oui, peut-il nous dire si, d'après les rapports qui lui ont été faits par ses services, les situations qui sont décrites dans cet article sont fondées? Si elles étaient fondées, le ministre peut-il nous indiquer s'il y a déjà, de son côté, eu des démarches afin d'appuyer d'une façon ou d'une autre les athlètes québécois qui sont victimes de discrimination et qui n'ont pas trouvé, chez certaines personnes facilement intéressées à la liberté des individus en cette Chambre, des défenseurs ardents jusqu'à maintenant?

Le Président: M. le ministre délégué au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

M. Charron: M. le Président, j'ai effectivement parcouru l'article dont parle le député. Je ne puis que confirmer cette situation où un athlète de langue française a plus de difficultés que n'importe quel autre à se faire valoir dans la structure actuelle. Cela avait d'ailleurs été reconnu par le gouvernement précédent car, pour assurer une représentation proportionnelle au nombre de citoyens que nous sommes dans ce pays, à la délégation olympique à Montréal venant du Canada, il a fallu que le gouvernement du Québec consacre de lui-même des efforts spécifiques pour atteindre cet objectif de 30%.

Actuellement, il y a une délégation canadienne en formation pour les Jeux du Common-

wealth. Nous sommes obligés de nous battre actuellement pour, à nouveau, atteindre à tout le moins, dans la délégation du pays, environ 30% d'athlètes qui viendraient du Québec. C'est un fait connu; c'est un fait qui m'a été maintes fois dénoncé au cours de la tournée sur le livre vert par les différents organismes sportifs. Il existe, dans ce domaine comme dans d'autres, une seule solution pour les Québécois pour faire reconnaître leur dignité: C'est celle que le gouvernement leur propose.

Le Président: Une dernière question, M. le député de Verchères.

M. Charbonneau: Merci, M. le Président, On mentionne dans cet article à plusieurs endroits que le gouvernement fédéral ne refuse pas ses contributions aux associations qui, elles, refusent d'assurer une représentation numériquement proportionnelle des francophones et, en particulier, des Québécois. Est-ce que le ministre a déjà fait part au gouvernement fédéral de l'inacceptabilité de cette situation et de l'intention du Québec de refuser cette attitude qui, à mon sens, est discriminatoire pour les Québécois et les athlètes québécois?

Le Président: M. le ministre.
(16 h 10)

M. Charron: Oui, M. le Président, quand j'ai rencontré mon "monologue" fédéral lors de la dernière rencontre, je lui ai fait valoir que le fait que seulement 40 athlètes québécois sur les quelque 300 que soutient Canada Game Plan comme athlètes de pointe me paraissait injuste à l'égard du Québec. Comme d'habitude le fédéral a pris bonne note.

M. Shaw: Une question additionnelle, M. le Président.

Le Président: Fin de la période de questions. Je regrette, M. le député de Pointe-Claire, comme je regrette, M. le député de Gaspé. Je ferai en sorte de vous reconnaître demain. Malheureusement, le temps ne m'a pas permis de le faire aujourd'hui.

Motion non annoncées.

Enregistrement des noms sur les votes en suspens.

Affaires du jour.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

Travaux parlementaires

M. Bellemare: En vertu de l'article 34, j'aurais une question avant la réponse aux questions qui ont été inscrites au feuilleton. Est-ce que c'est l'intention du leader parlementaire de faire siéger la commission pour étudier article par article le projet de loi 92, Loi sur la consultation populaire, et quand nous fera-t-il siéger?

M. Burns: Oui, c'est mon intention. La date

prévue serait mardi prochain, c'est-à-dire le 16 mai, à 10 heures.

M. Roy: Toujours en vertu de l'article 34, est-ce que le leader du gouvernement...

Le Vice-Président: Oui, M. le député de Beauce-Sud.

M. Roy: ... est en mesure de nous dire aujourd'hui quand on compte convoquer la commission parlementaire pour l'étude des six lois du ministère de l'Agriculture?

M. Burns: Pour vous donner une réponse précise là-dessus, il faudra que je discute des disponibilités du ministre de l'Agriculture, mais ce ne sera sûrement pas cette semaine.

M. Lavoie: A la suite de la question du leader parlementaire de l'Union Nationale relativement à l'étude en commission parlementaire de la loi 92 sur la consultation populaire, est-ce que le ministre aurait reçu une communication contenant l'avis, tel que nous l'avions soulevé en Chambre, ici, de la Commission des droits de la personne sur le projet de loi no 92? Y a-t-il eu une telle communication? Est-ce qu'il a communiqué lui-même avec la commission? Est-ce qu'il a reçu une réponse pour que nous puissions avoir un tel avis avant de commencer les travaux en commission parlementaire? Si oui, est-ce qu'il pourrait déposer ce document?

Le Vice-Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Burns: Je suis obligé de répondre à nouveau au député de Laval que je n'ai pas, personnellement, ni les membres de mon cabinet, communiqué avec la Commission des droits de la personne. Je suis obligé, dans ce sens, de donner la même réponse que je donnais il y a, je pense, un mois, au député de Laval. Proprio motu, la Commission des droits de la personne, sans qu'on ait besoin de lui demander d'avis — dans le passé, cela a été l'expérience — nous donne son point de vue lorsqu'elle sent le besoin de le faire. A ma connaissance, ni mon cabinet ni moi-même n'avons communiqué avec la Commission des droits de la personne. D'autre part, à ma connaissance, je n'ai pas reçu de représentations à ce sujet récemment de la part de la Commission des droits de la personne. Les seules communications que j'avais reçues, pour être bien précis, c'était au moment du dépôt du livre blanc sur la consultation populaire.

Le Vice-Président: A moins de consentement contraire, nous passons aux réponses écrites aux questions.

Questions inscrites au feuillet

M. Burns: D'accord. M. le Président, je vous demanderais alors maintenant de passer à l'article

102) de notre feuillet. Il s'agit d'une question de M. Cordeau. M. Parizeau en a pris connaissance. Il y a répondu et j'ai l'honneur de déposer les réponses en son nom. (voir annexe)

Le Vice-Président: Enfin, de répondre.

M. Burns: De répondre en son nom. Merci, M. le Président. Vous serez toujours mon professeur, M. le Président.

Le Vice-Président: Je vous en prie!

M. Burns: A l'article 113), il s'agit d'une question de M. Fontaine et d'une réponse de M. Bédard.

Le Vice-Président: M. le ministre de la Justice.

M. Bédard: M. le Président, j'ai lu la question et je dépose la réponse. J'y réponds. (voir annexe)

Le Vice-Président: Merci.
M. le leader parlementaire.

M. Burns: Article 122), M. le Président. On y reviendra.

Le Vice-Président: L'article 122) tombe?

M. Burns: On y reviendra, M. le Président.

Le Vice-Président: D'accord.

M. Burns: Revenons à l'article 122), M. le Président.

Le Vice-Président: D'accord, M. le leader parlementaire.

M. Burns: Il s'agit d'une question de M. Roy et d'une réponse de M. Tardif. Ce dernier a lu la question. Il y a répondu et j'ai l'honneur d'y répondre en son nom. (voir annexe)

Le Vice-Président: D'accord.

M. Burns: Article 134), question de M. Raynauld, réponse de M. Parizeau. Ce dernier a pris connaissance de la question. Il y a répondu et j'ai l'honneur de répondre en son nom.

A l'article 88), il s'agit d'une question de M. Roy et à l'article 116), (voir annexe) il s'agit d'une question de M. Grenier. Je fais motion pour que ces deux questions soient transformées en motion pour dépôt de documents.

Le Vice-Président: Est-ce que cette motion sera adoptée?

M. Bellemare: C'est le nombre de personnes qui ont quitté la province.

Le Vice-Président: Motion adoptée?

M. Bellemare: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté. M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Burns: M. le Président, à l'article 88), il s'agit d'une question de M. Roy et le document sera déposé par Mme Ouellette.

Le Vice-Président: Mme le ministre.

Mme Ouellette: J'ai pris connaissance de la question, M. le Président, et je dépose un document.

Le Vice-Président: Le document est déposé. M. le leader parlementaire.

M. Burns: A l'article 116), il s'agit d'une question de M. Grenier. Le document devrait être déposé par M. Tremblay et j'ai l'honneur de le déposer en son nom.

Le Vice-Président: Le dépôt est reçu.

M. Burns: A l'article 189), il s'agit d'une motion de M. Renaud, pardon Raynaud. Je m'excuse auprès du député.

M. Raynaud: Y a-t-il quelque chose qui ne va pas cet après-midi?

M. Burns: Non, non. Je m'excuse. C'est toujours Raynaud.

M. Raynaud: C'est cela.

M. Burns: A l'extérieur de la Chambre, je l'appelle toujours André; alors, je ne suis pas habitué.

Des Voix: Oh!

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Moi, je le reconnais comme le député d'Outremont.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Burns: Motion de M. Raynaud et le ministre Landry dépose le document. J'ai l'honneur de le déposer en son nom.

Le Vice-Président: Le dépôt est reçu.

M. Burns: Finalement, M. le Président, à l'article 193), il s'agit d'une motion de M. Lavoie. Le premier ministre, M. Lévesque (Taillon), a l'honneur de déposer ce document et j'ai l'honneur de le déposer en son nom.

Le Vice-Président: Le dépôt est reçu. M. le leader parlementaire du gouvernement, vous en êtes rendu à vos motions et avis.

Travaux parlementaires

M. Burns: J'en suis rendu à mes motions. M. le Président, je vais commencer par les avis rela-

vement à demain matin. Jeudi matin, le 11 mai, à compter de 10 heures jusqu'à 12 h 30, au salon rouge, la commission permanente de l'environnement poursuivra l'étude des crédits du ministère de l'environnement. A la salle 81-A, se poursuivra l'étude des crédits des Affaires culturelles devant la commission permanente des affaires culturelles. A la salle 91-A, la commission permanente de la justice entreprendra l'étude, article par article, des projets de loi nos 5 et 85. Pour le moment, le projet de loi no 95 ne sera pas visé par cette commission. Dans les jours qui viendront, nous verrons exactement à quel moment nous pouvons présenter le projet de loi no 95 à l'étude article par article. Donc, à la salle 91-A, la commission de la justice relativement aux projets de loi no 5 et no 85, de 10 heures jusqu'à 12 h 30. Les mêmes heures que pour les autres.
(16 h 20)

Quant à cet après-midi, je propose qu'immédiatement, au salon rouge, se poursuivent les travaux de la commission de l'environnement relativement aux crédits de l'environnement, et qu'à la salle 81-A se poursuive l'étude des crédits des Affaires culturelles.

Le Vice-Président: Est-ce que cette motion sera adoptée?

M. Levesque (Bonaventure): Adopté.

Motion priant le gouvernement d'entendre en commission les parties concernées dans le conflit du journal Le Soleil

Le Vice-Président: Adopté. Nous passons aux affaires du jour. Si je suis bien informé, il y aurait entente à savoir que j'appelle l'article 187), la motion de M. le député de Beauce-Sud. J'ai l'accord de cette Chambre.

M. le député de Beauce-Sud.

M. Fabien Roy

M. Roy: Merci, M. le Président. Mes premiers mots seront pour remercier de façon particulière mon collègue le député de Laval et leader parlementaire de l'Opposition officielle, ainsi que mon collègue le député de Johnson, et le leader du gouvernement d'avoir permis que cette motion passe en priorité aujourd'hui.

Il y a eu entente selon laquelle je ne prendrais que quelques minutes de façon à ne pas empêcher le leader de l'Opposition de revenir avec la motion qu'il a déposée devant l'Assemblée nationale. Ceci dit, M. le Président...

M. Lavoie: Avec la permission du député de Beauce-Sud, je voudrais bien que ce soit clair que nous ne voulons pas faire perdre le temps de cette Chambre. L'entente qui a été convenue, c'est qu'il y aurait des interventions de cinq minutes, une intervention de cinq minutes...

M. Levesque (Bonaventure): Par parti.

M. Lavoie: ... par parti, incluant le député de Beauce-Sud, et qu'il y aurait vote favorable, je crois, de la part du gouvernement. On ne voudrait pas débattre inutilement pour avoir un refus de la part du gouvernement. En plus de cela, si le leader pouvait m'écouter...

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Je m'excuse.

M. Levesque (Bonaventure): Est-ce qu'on le dérange?

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! M. le leader parlementaire du gouvernement, on s'adresse à vous.

M. Lavoie: Je voudrais confirmer l'entente, M. le leader parlementaire du gouvernement, à savoir qu'il y aurait des interventions de cinq minutes qui seraient suivies par un vote positif sur cette motion — on ne voudrait pas débattre inutilement et faire perdre le temps de la Chambre — un vote positif, et que vous nous annonceriez la date de cette commission dans des délais assez courts.

M. Burns: C'est tout à fait exact.

M. Levesque (Bonaventure): Bon, d'accord.

M. Bellemare: M. le Président.

Le Vice-Président: Oui, M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

M. Bellemare: Pour confirmer ce que le leader de l'Opposition officielle vient de dire, il me semble que ce serait encore plus facile de ne pas faire de discours. Vu que la motion est bien claire, la réponse devrait venir directement du leader du gouvernement et ce serait fini, au lieu de perdre du temps pour rien. On va répéter et répéter.

M. Roy: M. le Président.

Le Vice-Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Burns: Je m'excuse. Il m'apparaît qu'il faut quand même donner le crédit au parrain de la motion, qui est le député de Beauce-Sud. S'il a l'intention de dire quelques mots là-dessus, je ne vois pas comment on l'en priverait, surtout que je pense que le député de Beauce-Sud et le député de Rouyn-Noranda n'ont pas souvent l'occasion, au cours des journées des députés, de présenter une motion.

En ce qui me concerne, je vous dis que je vais même prendre moins que cinq minutes pour répondre au député de Beauce-Sud.

Le Vice-Président: Un instant, s'il vous plaît!

M. le leader parlementaire de l'Union Nationale, vous êtes tellement parlementaire que vous savez que je ne brimerai en rien les jours des députés.

M. le député de Beauce-Sud.

M. Roy: Merci, M. le Président. Quelques mots seulement. On a convenu de cinq minutes. Je vais essayer de faire de façon encore beaucoup plus rapide. A la suite de conversations que nous avons eues avec le gouvernement, il semble que la motion serait très susceptible d'être adoptée, avec le concours de l'Opposition officielle et le concours de l'Union Nationale. Encore une fois, ce sera à l'unanimité de l'Assemblée nationale.

Etant très chanceux dans les motions que je présente devant cette Assemblée, vous comprendrez que je puisse être encouragé d'en présenter d'autres dans l'avenir. Or, c'est le 4 avril que j'inscrivais cette...

M. Burns: N'en prenez pas l'habitude!

M. Roy: C'est une bonne habitude, je pense, de faire des motions unanimes pour faire avancer les solutions à nos différents problèmes et faire évoluer certains dossiers. Le 4 avril dernier, j'inscrivais une motion dans le feuillet de l'Assemblée nationale à la suite, évidemment, de nombreuses questions qui avaient été posées devant l'Assemblée nationale, soit par le député de Mont-Royal, par l'Opposition officielle, par le député de Johnson ou par moi-même et tenant compte aussi du fait que l'honorable premier ministre, juste avant l'ajournement de nos travaux pour la fête pascale, n'avait pas rejeté l'idée d'une commission parlementaire éventuelle.

Il est évident que je n'ai pas voulu, même si la motion était inscrite, intervenir trop souvent à l'Assemblée nationale pour insister avec force pour que la commission parlementaire soit convoquée, parce qu'il semblait y avoir de part et d'autre de la bonne volonté et qu'il y avait possibilité que le conflit puisse aboutir à une solution. Même, M. le Président, lundi de cette semaine, on nous annonçait qu'effectivement un nouvel effort était fait, puisque les deux parties acceptaient de se rencontrer face à face, comme le rapportaient les journaux de mardi.

M. le Président, nous apprenons dans les journaux ce matin qu'il y a une nouvelle impasse, à savoir que les pourparlers qui avaient repris vendredi dernier ont en effet abouti à un nouvel échec. Il y a quelque 600 employés qui sont concernés par ce conflit; mais ce qui est plus grave, c'est qu'il y a 150 000 lecteurs de la région de Québec, de la région que je représente, dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie qui sont privés d'un grand quotidien. Ceci a des implications sérieuses, non seulement au niveau de l'information, mais aussi au niveau économique puisque cela constituait un moyen de promotion, un moyen de publicité dont ces gens sont privés depuis déjà le 30 août dernier.

Compte tenu de la situation, compte tenu également du fait que le Conseil de presse est inter-

venu et a fait pression auprès de l'opinion publique pour qu'on aboutisse positivement à une solution le plus rapidement possible, je demande aujourd'hui au gouvernement, de façon très officielle, que cette commission parlementaire puisse siéger dans les plus courts délais et qu'on convoque les deux parties devant cette commission. Je me garde bien, M. le Président, à ce moment-ci, de prendre position pour l'une ou pour l'autre des parties. Ce n'est pas le rôle des députés, ce n'est pas mon rôle. Mais je pense qu'il est important que les parlementaires et l'Assemblée nationale soient en mesure d'entendre les deux parties pour tirer les conclusions qui s'imposent et peut-être, par leurs suggestions, faire avancer ce dossier pour qu'on en vienne à une solution le plus rapidement possible dans l'intérêt de tous les Québécois.

Le Vice-Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Robert Burns

M. Burns: M. le Président, je vais être très bref. La motion du député de Beauce-Sud a été examinée, non seulement par le gouvernement, par le Conseil exécutif, mais par le caucus ministériel et évidemment par mon bureau. Nous avons examiné cette motion et il nous est absolument impossible de ne pas être d'accord, de sorte qu'il n'y aura pas de longue bataille, il n'y aura pas de longs palabres à ce sujet. Je remercie le député de Beauce-Sud de nous avoir soumis cette question. Non pas qu'on n'était pas conscient du problème du Soleil, mais effectivement il nous a mis devant les yeux l'obligation d'agir. D'ailleurs, le premier ministre, la semaine dernière, de façon très claire, a dit qu'éventuellement il faudrait réagir s'il n'y avait pas de solution à court terme là-dessus.

La motion du député de Beauce-Sud nous laisse entendre qu'il voudrait voir la commission siéger d'ici une semaine. Nous sommes prêts, M. le Président, à donner suite à ce désir du député de Beauce-Sud. Immédiatement, je peux vous dire que la commission sera convoquée, à la suite de l'adoption de cette motion, mercredi prochain à 10 heures le matin, de 10 heures à 12 h 30, de sorte que nous sommes justement — je n'ai pas encore déterminé de salle encore, M. le Président. L'avis sera donné en temps et lieu, mais c'est en réponse à la motion du député de Beauce-Sud que je fais cette affirmation. Comme il disait tout à l'heure, à force de faire des motions qui me gagnent comme cela, il va peut-être prendre l'habitude d'en faire. Ce n'est peut-être pas une bonne habitude non plus, parce que de temps en temps on ne sera peut-être pas d'accord.

Cette fois-ci, je pense qu'il a parfaitement raison, M. le Président, de nous dire que le cas du Soleil est devenu un cas très important qui doit nécessairement être soumis aux membres de l'Assemblée nationale. Je partage entièrement ses vues. Je n'ai pas du tout l'intention de discourir sur l'importance du journal Le Soleil actuellement,

particulièrement dans l'est du Québec. C'est quelque chose, évidemment, qui inquiète beaucoup le gouvernement.

(16 h 30)

Par contre, le gouvernement n'a pas voulu intervenir comme tel, parce qu'il s'est dit qu'il y a des parties qui ont des choses à se dire entre elles. Ayant parlé au ministre du Travail à ce sujet, je sais fort bien que le ministère du Travail demeure — il est assez important que les parties sachent cela — à la disposition des parties. Si, d'ici mercredi prochain, c'est-à-dire le mercredi 17, les parties veulent, soit avec M. Leboeuf, le médiateur, soit par l'entremise du ministre du Travail, essayer de faire avancer le dossier, et si possible peut-être le régler, je suis convaincu que le député de Beauce-Sud sera un des premiers à s'en réjouir. Si jamais le problème est réglé avant que la commission parlementaire ne soit convoquée, je pense bien que le député de Beauce-Sud s'en réjouira également au même titre que nous et au même titre que n'importe quel membre de la Chambre. Mais entre-temps, le ministère du Travail — que cela soit bien clair — est à la disposition des parties, du ministre du Travail en descendant, si on peut dire, pour essayer de trouver des modes d'accommodement ou des solutions à ce problème. Si les solutions ne sont pas trouvées mercredi prochain, il y aura commission parlementaire mercredi prochain, à compter de 10 heures et jusqu'à midi et demi. Si jamais les travaux devaient se poursuivre plus longtemps, je ne peux pas faire, comme leader parlementaire du gouvernement, de promesse sur la date d'une autre séance, mais celle-là est sûre. Ce qui voudra dire que s'il y a deux autres commissions parlementaires qui siègent mercredi matin, le gouvernement est prêt à faire le sacrifice de ne pas siéger à l'Assemblée nationale pour tenir les trois commissions parlementaires.

Le Vice-Président: Un instant, M. le député de Mont-Royal.

M. John Ciaccia

M. Ciaccia: M. le Président, nous appuyons la motion du député de Beauce-Sud. Tel que le député l'a mentionné à plusieurs occasions, à la suite des questions que j'avais posées au ministre du Travail et au ministre des Communications, nous avons demandé la convocation d'une telle commission pour faire la lumière sur les conflits qui existent au Soleil.

L'importance de ce journal a été soulignée par le député de Beauce-Sud. Ce sont des régions où il occupe une place très spéciale. Ce n'est pas une région comme la région de Montréal où la population a accès à d'autres sources d'information, d'autres moyens de s'informer. Dans ces régions-ci, il n'y a pas autant de media qui peuvent arriver aux populations. Alors, cela occupe une place assez importante.

Le but de cette commission, la façon dont nous le voyons, ce serait de faire la lumière sur ce

conflit. Comment se fait-il que cela fait huit mois que cela dure? Qu'on nous donne des informations. On ne peut pas laisser traîner une grève de ce genre. Le but n'est pas de demander une intervention législative de la part du gouvernement. Nous sommes dans un domaine assez délicat; nous devons prendre soin des droits de toutes les parties concernées. Nous devons faire tout notre possible pour que ce conflit se règle, mais en tenant compte des droits et des libertés de tous ceux qui sont concernés.

Un sujet qui me préoccupe un peu dans l'annonce du leader parlementaire, c'est que cette commission aura lieu de 10 heures à midi et demi. Le danger que je vois et que je voudrais qu'on essaie d'éviter, c'est que plusieurs fois où nous avons eu des commissions parlementaires et avons entendu les parties, nous n'avons pas eu l'occasion d'entendre toutes les parties. Ce serait dommage et cela ne répondrait pas au but de la commission si on n'entendait qu'une des parties, si on ne faisait pas la lumière si on n'entendait pas le point de vue des deux. Nous ne sommes pas ici pour critiquer l'une ou l'autre. Nous sommes ici pour porter cela à l'attention du public, pour faire la lumière sur ce conflit. Il n'est pas question de négocier en public, mais il s'agit juste de savoir pourquoi cela fait huit mois.

Est-ce que le patronat a des raisons valables? Est-ce que les syndicats ont des raisons valables? La position du gouvernement, ce serait d'être impartial. Le seul danger que je verrais, c'est qu'on n'alloue pas le temps nécessaire et qu'on puisse limiter le droit de parole. Si nous avons seulement deux heures et demie, M. le Président, je peux vous assurer que c'est un grand risque que nous courons.

Je serais plus qu'heureux s'il n'était pas nécessaire de convoquer la commission et s'il y avait un règlement d'ici mercredi. Je souhaiterais que le leader parlementaire prenne les suggestions que je lui fais maintenant de bonne foi et sincèrement afin de ne pas brimer les droits de qui que ce soit. C'est assez important qu'il n'y ait pas qu'une partie entendue; si nous tenons cette commission parlementaire, faisons-le de la façon la plus large, la plus libre possible. Il ne s'agit pas seulement de donner l'apparence d'être impartial; on devrait l'être en s'assurant que les deux parties aient un temps égal pour être entendues et interrogées par ceux qui assisteront à la commission.

Le Vice-Président: M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

M. Burns: Si le député de Johnson me le permet, je veux simplement...

Le Vice-Président: Avec le consentement présumé.

M. Burns: C'est cela. Etant donné que je n'ai pas de droit de réplique, c'est peut-être le temps de répondre directement au député de Mont-Royal. Ce sera très bref, M. le Président.

Le Vice-Président: Vous pourriez invoquer l'article 96.

M. Burns: Non, je ne pense pas qu'il m'ait mal cité, M. le Président; je ne peux pas invoquer l'article 96. Je veux tout simplement donner, derrière ce que j'ai dit, une explication. Comme tout le monde le sait, les travaux des commissions parlementaires relativement aux crédits ont été très précisément programmés. Jusqu'à maintenant, je dois dire, à l'endroit de tous les membres de l'Assemblée nationale, qu'ils ont largement coopéré pour que cette programmation soit respectée et c'est tant mieux. Cela voudra dire que les travaux de l'Assemblée nationale à l'avenir, espérons-le, pourront être de mieux en mieux planifiés. Cela permet au bureau du leader parlementaire du gouvernement de les prévoir davantage et peut-être un peu plus loin, ces travaux.

Quand j'ai dit, tout à l'heure, que, pour le moment, je ne prévoyais qu'une séance mercredi prochain, de 10 heures à 12 h 30, cela n'exclut pas une autre séance plus tard, mais, pour le moment 11 m'est impossible de prévoir une autre séance. Ce serait évidemment souhaitable qu'on puisse recevoir à la commission tant les commentaires de la partie syndicale que ceux de la partie patronale, qu'en sus on entende les commentaires des différents partis politiques représentés à la commission parlementaire et qu'on puisse terminer, en l'espace de 2 h 30, l'examen de cette situation. Si ce n'est pas suffisant, nous nous raviserons là-dessus. Ce n'est pas une fin de non-recevoir quand je dis "mercredi prochain, de 10 heures à 12 h 30". Je dis tout simplement que, pour le moment, je peux prévoir cela. Je vous assure de cette date. Je ne peux pas donner d'assurance à l'Assemblée nationale sur une autre date à cause des autres priorités, entre autres, de l'examen des crédits à l'Assemblée nationale. Je ne voudrais pas que le député de Mont-Royal comprenne mes paroles comme étant une fin de non-recevoir à toute autre séance.

M. Ciaccia: Est-ce que vous me permettriez une question?

M. Burns: Evidemment, dans le cadre actuel et dans l'optique, comme je le disais ce matin, d'ailleurs, d'une session à date fixe qui doit se terminer le 23 juin, il faut faire une économie de notre temps. Cela suppose aussi, de la part des membres de l'Assemblée nationale, une économie de nos paroles.

M. Ciaccia: Est-ce que vous me permettriez une question?

Le Vice-Président: Un instant! Nous avons une entente de cinq minutes chacun, ce qui a été largement dépassé. S'il y a consentement de la Chambre, je n'ai pas d'objection à la question du député de Mont-Royal, mais s'il n'y a pas consentement de la Chambre...

M. Bellemare: Non.

Le **Vice-Président**: Bon, il n'y a pas consentement.

M. Maurice Bellemare

M. Bellemare: M. le Président...

Le **Vice-Président**: A l'ordre!

M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.
(16 h 40)

M. Bellemare: ... autrement, cela va devenir une période de questions et de réponses, je pense que je dois exercer mon droit de parole. Je veux féliciter le député de Beauce-Sud d'abord pour la ténacité dont il a fait preuve pour ce problème qui nous concerne tous, puisque c'est une question d'information publique. Je voudrais savoir du ministre—peut-il me répondre? Je ne le sais pas, il prendra note—quelle commission parlementaire va siéger.

M. Burns: La commission du travail et de la main-d'oeuvre.

M. Bellemare: Travail et main-d'oeuvre. En même temps que celle qui est à notre calendrier, la commission du travail et de la main-d'oeuvre qui siège les 16, 17 et 18.

M. Burns: S'il le faut, M. le député de Johnson, nous suspendrons l'examen des crédits pour passer à ce sujet qu'on considère suffisamment important.

M. Bellemare: C'est une très bonne réponse parce que les 16, 17 et 18, nous sommes convoqués pour la commission parlementaire du travail et de la main-d'oeuvre.

Maintenant, M. le Président, je voudrais aussi que le gouvernement sache une chose: le problème traînait en longueur, les parties ne se voyaient pas, ne se rencontraient pas. Le travail même du médiateur était inefficace. Si la commission parlementaire avait siégé un peu plus tôt, peut-être que le conflit—au lieu d'être rendu au paroxysme comme il l'est actuellement—serait réglé. Alors, M. le Président, je suis bien prêt à...

M. Burns: C'est le contraire, le médiateur a fait un très bon travail.

M. Bellemare: Oui.

M. Burns: Si on avait siégé avant, cela aurait été un vote de non-confiance à l'endroit du médiateur.

Le **Vice-Président**: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Bellemare: M. Leboeuf a déjà siégé relativement à la Presse et Montréal-Matin; il a accompli un excellent travail. Ce qui est arrivé, c'est que,

quand il a réglé l'un, il n'a pas réglé l'autre parce que, immédiatement après, on a dit: Egalité, responsabilité égale.

Mais, M. le Président, qu'arrive-t-il de la commission parlementaire des communications au sujet de la commission...

M. Burns: Tout de suite après, si vous voulez...

M. Bellemare: On avait fait un moratoire et puis...

M. Burns: Tout de suite après, je vais vous répondre.

M. Bellemare: ... on avait fait un moratoire. D'accord.

M. Burns: Posez cette question-là et je vais vous répondre.

M. Bellemare: Alors, M. le Président, je n'ai rien d'autre à dire sauf que je me réjouis fortement que cette commission parlementaire puisse siéger. La commission parlementaire qui a siégé, lors de la fameuse grève de la United Aircraft a permis, une semaine après le dépôt des questions qu'on avait posées, le dépôt des finances de la compagnie, que ce fameux conflit de la United Aircraft se règle. Oui, cela a été une grosse affaire et puis...

M. Burns: Cela a pris six mois encore après cela pour qu'elle se règle.

M. Bellemare: Non, non, non. Le matin de la reprise des discussions...

M. Burns: Ecoutez! United Aircraft, vous ne m'apprenez pas cela.

M. Bellemare: ... la United Aircraft, je ne vais pas entrer dans ce dossier.

Le **Vice-Président**: Non, s'il vous plaît.

M. Bellemare: Oui, M. le Président. Je dis qu'il y a eu des interrègnes, mais à un moment donné on s'est rendu compte que cela avait été bien fructueux et que l'autorité des députés comme législateurs est très importante. Je me réjouis fortement de cette commission parlementaire qui apportera probablement la solution à leurs problèmes.

Le **Vice-Président**: Avec la collaboration de tous, je comprends qu'il y a consentement présumé à ce que M. le leader parlementaire réponde à la question de M. le leader de l'Union Nationale.

M. Burns: Je ne veux pas prendre de temps sur cette motion.

Le **Vice-Président**: Non, s'il vous plaît.

M. Burns: Je le ferai après l'adoption de la motion.

M. Roy: Un mot seulement, M. le Président, il me restait environ 30 secondes tout à l'heure pour exercer mon droit de réplique. Mon droit de réplique sera un merci à l'endroit du leader du gouvernement et du gouvernement d'avoir accepté cette motion. Un merci aussi pour la collaboration que j'aie eue de la part de l'Opposition officielle. Merci de l'appui du député de Mont-Royal ainsi que de mon collègue, le député de Johnson, le leader parlementaire de l'Union Nationale.

Le Vice-Président: Bon, alors pour terminer...

M. Roy: J'ose espérer, M. le Président, qu'il ne sera pas nécessaire de la convoquer, que le conflit sera réglé avant. J'en formule le voeu et j'en formule le voeu d'une façon très sincère.

Le Vice-Président: Ce n'est pas une motion.

M. Ciaccia: M. le Président...

Le Vice-Président: M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: ... une question. Est-ce que le leader parlementaire peut considérer ou a l'intention de considérer d'allouer un certain temps durant cette commission pour entendre les différentes parties?

M. Burns: Je suis prêt à rencontrer mes vis-à-vis de l'Opposition pour essayer d'établir une règle de fonctionnement.

M. Bellemare: C'est une coutume qui se fait là.

M. Burns: Pardon?

M. Bellemare: En commission parlementaire, on établit en partant les conditions.

M. Burns: Je suis d'accord avec...

M. Bellemare: Cela ne se fait pas autrement.

M. Burns: ... l'établissement d'un certain nombre de règles à ce sujet.

M. Bellemare: C'est cela.

Le Vice-Président: Exactement. Dans ce cas, je demande si la motion de M. le député de Beauce-Sud: "que cette Assemblée est d'avis que le gouvernement convoque, d'ici une semaine, la commission permanente..."

Je la relis, justement pour qu'on sache sur quoi l'on vote et qu'il y ait enregistrement au journal des Débats. Alors, d'ici une semaine il y aura commission permanente des communications, avec mandat d'entendre les représentants des parties syndicale et patronale dans le conflit qui perdure au quotidien Le Soleil. Est-ce que cette motion sera adoptée?

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président.

Le Vice-Président: Oui, M. le chef de l'Opposition officielle.

M. Levesque (Bonaventure): Je pense bien que le leader du gouvernement serait heureux de ma suggestion de demander un vote enregistré...

M. Burns: Oui.

M. Levesque (Bonaventure): ... afin de permettre à ses collègues de revenir en Chambre.

M. Burns: Avant la demande du chef de l'Opposition, je ne suis pas sûr si je vous ai bien entendu, M. le Président, mais ce n'est pas la commission des communications qui va entendre...

Le Vice-Président: C'est la motion.

M. Burns: A ce moment-là il faudrait peut-être accepter de consentement que ce soit... Nous serions prêts à dire que c'est la commission du travail et de la main-d'oeuvre.

M. Roy: Oui.

M. Burns: Si le proposeur est d'accord pour nous faire cette modification.

M. Roy: Je suis prêt à ce qu'on fasse la correction dans le journal des Débats, mais je tiendrais cependant à ce que le ministre des Communications assiste à cette commission parlementaire. Je pense que cela va de soi.

Le Vice-Président: S'il le désire. M. le leader parlementaire, est-ce que je peux rendre une décision, comme cela? En vertu de l'article 65, je modifie la motion pour que les mots "commission permanente des communications" soient remplacés par les mots "commission permanente du travail et de la main-d'oeuvre". Cette motion, telle qu'amendée, sera-t-elle adoptée?

M. Levesque (Bonaventure): Vote enregistré.

Le Vice-Président: Que l'on appelle les députés.

(Suspension à 16 h 48)

(Reprise à 17 heures)

Vote sur cette motion

Le Vice-Président: Si messieurs les députés veulent regagner leurs fauteuils. A l'ordre, s'il vous plaît! Je pense que tous savent que nous mettons aux voix la motion de M. le député de Beauce-Sud. Est-ce qu'on me dispense de la lecture ou si on

veut que je la relise? C'est la motion amendée. "Que cette Assemblée est d'avis que le gouvernement convoque, d'ici une semaine, la commission permanente du travail et de la main-d'oeuvre, avec mandat d'entendre les représentants des parties syndicales et patronales dans le conflit qui perdure au quotidien Le Soleil." Que celles et ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Roy, Burns, Mme Cuerrier, MM. Bédard, Marois, Léonard, O'Neill, Lessard, Proulx, Duhaime, Léger, Tardif, Garon, Vaugeois, Michaud, Paquette, Vaillancourt (Jonquière), Martel, Rancourt, Mme Leblanc, MM. Grégoire, Bertrand, Laplante, Bisailon, de Bellefeuille, Guay, Gendron, Laberge, Marquis, La-coste, Ouellette, Brassard, Clair, Gosselin, Lefebvre, Lavigne, Dussault, Bordeleau, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Gagnon, Jolivet, Levesque (Bonaventure), Vaillancourt (Orford), Forget, Saint-Germain, Mme Lavoie-Roux, MM. Raynauld, Lamontagne, Giasson, Caron, O'Gallagher, Picotte, Ciaccia, Marchand, Pagé, Verreault, Springate, Biron, Bellemare, Grenier, Goulet, Fontaine, Le Moignan, Cordeau, Shaw.

Le Vice-Président: Contre? Abstentions?

Le Secrétaire: Pour: 66 — Contre: 0 — Abstentions: 0

Le Vice-Président: M. le député de Beauce-Sud, votre motion qui était devenue celle de l'Assemblée nationale est adoptée.

M. Burns: M. le Président...

Le Vice-Président: M. le leader parlementaire sur le sujet.

M. Burns: ... j'avais promis de donner une réponse à la suite du débat relativement à la commission des communications. Cette commission est prévue pour vendredi matin, à compter de 10 heures jusqu'à 12 h 30, relativement à Radio-Québec, si on peut le garder aussi large que cela. Cela va peut-être donner une réponse à un certain nombre de personnes.

M. Bellemare: Justement, c'était notre question avec débat de la semaine dernière et nous l'avons mise de côté. Je ne sais pas si l'Opposition officielle a une question avec débat pour ce vendredi-ci.

M. Levesque (Bonaventure): Oui.

M. Bellemare: Moi, je suis absolument d'accord. Oui, je suis bien d'accord pour considérer cela.

Motion relative à la question posée lors de la consultation populaire

Mme le Vice-Président: C'est aujourd'hui la journée des députés et cette Assemblée est invitée

à débattre la motion de M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle, qui se lit comme suit: "Que cette Assemblée est d'avis que la question devant faire l'objet d'une consultation populaire sur l'avenir constitutionnel du Québec devra porter sur le maintien ou non du Québec comme partie intégrante du Canada".

M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

M. Burns: Je m'excuse auprès du chef de l'Opposition, s'il me le permet.

M. Levesque (Bonaventure): Ce n'est pas le leader. On a changé cela.

M. Burns: Non, moi, j'ai dit le chef de l'Opposition.

Mme le Vice-Président: M. le chef parlementaire.

M. Levesque (Bonaventure): On a changé le parrain de la motion. Cela a été changé hier.

Mme le Vice-Président: Je m'excuse. J'ai commis un lapsus, M. le chef parlementaire de l'Opposition officielle. C'est bien l'article 178 qui est au feuillet aujourd'hui.

M. Burns: Mme le Président, avec la permission du chef de l'Opposition — d'accord — et des autres membres, je veux simplement réviser un avis que j'ai donné tout à l'heure relativement à une commission parlementaire qui doit siéger demain matin, c'est-à-dire celle de la justice. J'avais mentionné que cette commission aurait mandat d'étudier le projet de loi no 5 et le projet de loi no 85. Je révisé cet avis et je donne avis à la Chambre que cette commission aura mandat pour demain matin de n'étudier article par article que le projet de loi no 5, le projet de loi no 85 étant étudié à une date ultérieure.

Mme le Vice-Président: M. le chef parlementaire de l'Opposition officielle.

M. Levesque (Bonaventure): Mme le Président, pourriez-vous lire la motion, s'il vous plaît?

Mme le Vice-Président: "Que cette Assemblée est d'avis que la question devant faire l'objet d'une consultation populaire sur l'avenir constitutionnel du Québec devra porter sur le maintien ou non du Québec comme partie intégrante du Canada."

M. Gérard D. Levesque

M. Levesque (Bonaventure): Mme le Président, je pense que tout le monde est d'accord que la question de l'avenir du Québec et du Canada demeure la grande question politique de l'heure. Les aléas de la stratégie adoptée par le gouvernement du Parti québécois nous condamnent à utiliser tous les recours parlementaires disponibles en vue de réussir, avec plus ou moins de succès évi-

demment, à arracher au présent gouvernement les éléments constitutifs de son option constitutionnelle. Comme vous venez de le dire, Mme le Président, nous proposons aujourd'hui que cette Assemblée adopte une motion à savoir que la question devant faire l'objet d'une consultation populaire sur l'avenir constitutionnel du Québec porte sur le maintien ou non du Québec comme partie intégrante du Canada.

Mme le Président, je peux dire, pour rassurer tous ceux qui pourraient penser que nous voulons toucher le contenu dans cette motion, qu'il n'est pas question pour nous, et vous le savez, mais c'est bon que ce soit encore dit, de partager l'opinion du gouvernement actuel qui semble véhiculer l'idée de souveraineté, d'indépendance, de séparation. Il n'en est pas question pour nous, pas plus que du statu quo constitutionnel que nous voulons voir modifier en profondeur par une révision en profondeur de la constitution canadienne. Mme le Président, le premier ministre a déclaré, la semaine dernière, en cette Assemblée, que cela faisait plus de dix ans que, quant à lui, l'option constitutionnelle dite souveraineté-association était clairement définie.

Pourtant, M. le Président, le Conseil national du Parti québécois, tout récemment, demandait, priait, suppliait le gouvernement d'être le premier consulté sur le contenu de la souveraineté-association. Le Conseil national du Parti québécois déclare implicitement ne pas connaître ce que véhicule présentement le gouvernement et est inquiet, celui-là qui semble être le gardien de l'orthodoxie de la politique, la doctrine du Parti québécois. Je me demande si le premier ministre vit toujours avec nous dans le Québec. Non seulement à cause du fait que je viens de rapporter, mais également vu que l'immense majorité des Québécois ne sait toujours pas ce que signifie exactement cette théorie de la souveraineté-association. Nous sommes forcés, dans cette Assemblée, d'obtenir une à une, de la part du gouvernement, certaines précisions de base sur les tenants et aboutissants de la souveraineté-association, et cela dans la confusion et l'ambiguïté la plus pure avec des contradictions à satiété. Nous sommes devant un gouvernement qui, lui-même, ne semble pas savoir exactement ce que cela signifie parce qu'à même les fonds publics il a constitué une équipe de fonctionnaires, au niveau du ministère des Affaires intergouvernementales, pour déterminer, avec un tant soit peu de consistance, le contenu de la théorie de la souveraineté-association.

(17 h 10)

C'est donc sur un arrière-plan encore extrêmement confus et ambigu que les Québécois doivent, dès maintenant, commencer à réfléchir sur la signification réelle du choix qu'ils auront sans doute à faire dès lors que le gouvernement décidera de tenir un référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec. Tous, chacun à notre façon, nous attendons, avec une impatience que l'on comprend fort bien, de savoir quelle sera la question précise qui devra être posée lors de ce référendum.

On a présentement devant nous, devant cette Assemblée, un projet de loi, projet de loi no 92, qui n'en dit pas un mot. Il se trouve actuellement au Québec une très grande majorité de Québécois qui veulent dire au plus tôt au gouvernement que la question référendaire devra leur permettre d'établir qu'ils sont bien déterminés à continuer d'être des Canadiens à part entière, de conserver la citoyenneté canadienne. Il se trouve, par ailleurs, une minorité — que nos amis d'en face doivent connaître un peu plus intimement que moi — de Québécois qui veulent dire au gouvernement que la question référendaire devra leur permettre d'établir qu'ils sont bien déterminés à faire la séparation du Québec du reste du Canada, clairement, purement l'indépendance et pas de cachette et de faux-fuyants.

De chaque côté, ces positions me semblent claires. Les Québécois auront un choix à faire et ce choix aura lieu au moment de la tenue du référendum, et j'espère qu'il aura lieu à ce moment-là. Il faut donc que la question référendaire puisse permettre aux uns et aux autres d'exprimer clairement leur choix et de décider ainsi le plus démocratiquement possible de l'avenir du Québec. Voilà pourquoi il me semble que la question devant faire l'objet d'une consultation populaire sur l'avenir constitutionnel du Québec devra porter sur le maintien ou non du Québec comme partie intégrante du Canada.

Mme le Président, le Parti libéral du Québec a déjà clairement et irrémédiablement pris position en faveur de l'option canadienne. Jamais, d'ailleurs, nous ne nous sommes départis de cette option. Nous l'avons réaffirmée encore récemment avec autorité et vigueur à l'occasion du congrès d'orientation du Parti libéral du Québec, tenu à Montréal, au mois de novembre 1977. Nous l'avons en quelque sorte renouvelée dans les prises de position tout aussi engagées de l'un et de l'autre des candidats à la direction de notre parti, lors de notre congrès sur le choix d'un chef tenu à Québec, le mois d'avril dernier. Dans le manifeste qu'il publiait à cette dernière occasion, le nouveau chef de notre parti, M. Claude Ryan, prenait clairement position en faveur de l'unité canadienne. Il écrivait alors que la question posée à l'occasion du référendum devra inviter les électeurs à se prononcer directement sur le projet de souveraineté-association. A la condition que le référendum ne soit pas truqué, nous les Québécois devons donc décider si nous voulons continuer de vivre au sein de l'ensemble fédéral canadien ou si nous voulons nous en séparer. Et M. Ryan continuait: Le meilleur choix que nous puissions faire c'est de réaffirmer notre engagement à promouvoir le plein développement du Québec au sein d'une fédération canadienne renouvelée. Cette adhésion au Canada que nous partageons avec l'immense majorité des Québécois, elle se fonde sur des motifs extrêmement importants qui traduisent les avantages considérables que les Québécois retirent de l'appartenance au Canada.

Les Québécois partagent en effet avec tous les Canadiens un héritage beaucoup trop précieux pour accepter de s'en départir. Le Canada aura

permis aux Québécois de jouir des grandes libertés fondamentales de l'individu, libertés de parole, de réunion, d'association, et de vivre dans une société qui traduit aussi bien qu'ailleurs l'idéal démocratique. Le Canada, malgré ses difficultés présentes, demeure un pays dans lequel ses citoyens peuvent jouir d'un niveau et d'une qualité de vie qui comptent parmi les plus élevés du monde. Il n'y a pour ainsi dire presque pas de limites aux possibilités de développement de notre pays, qui jouit des ressources agricoles, forestières, minérales, énergétiques tout à fait exceptionnelles et qui bénéficie des connaissances, des expertises technologiques les plus au point, de manière à mettre le développement au service de l'ensemble des citoyens.

A l'échelle internationale, le Canada jouit d'une réputation exceptionnelle. Il paraît, pour de très nombreux pays, comme un exemple à suivre et, pour de très nombreuses personnes à travers le monde, comme une terre d'accueil et une terre de liberté. Le Canada permet à tous et chacun de ses citoyens de relever, dans l'ordre politique, économique et culturel des défis à la dimension d'un pays jeune, dynamique et créateur. A l'intérieur de ce Canada le Québec, lui, existe et il existe pleinement avec une souveraineté, déjà, dans plusieurs domaines vitaux. Qu'on pense à l'éducation, qu'on pense au droit civil, qu'on pense aux administrations locales, qu'on pense à cette fiscalité propre au Québec, qu'on pense à tous ces sujets qui sont de juridiction exclusive des provinces. Je pense, en particulier, aux richesses naturelles.

Oui, le Québec existe avec cette souveraineté. Il jouit d'une liberté d'initiative, de décision et de négociation extrêmement étendue qui, en dépit des difficultés passagères, permet à la société québécoise d'exister et d'affirmer, autant à l'intérieur du Canada qu'à l'extérieur du Canada, son originalité et sa personnalité culturelle distincte.

Devant ces faits, devant une volonté reconnue par la majorité des Québécois et, j'en suis convaincu, par la majorité des Canadiens et de la nécessité d'une révision en profondeur de la constitution canadienne, ils sont nombreux et largement majoritaires les Québécois qui demeurent profondément attachés au Canada et qui veulent dire, lors du référendum, qu'ils n'accepteront jamais de se répartir de ces valeurs sûres contre les illusions utopiques d'une indépendance dont le Québec et les Québécois n'ont par ailleurs absolument pas besoin pour se développer pleinement et normalement.

Dans le livre blanc sur la consultation populaire et par la suite dans le projet de loi 92, nous n'avons absolument aucune garantie que lors du référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec les Québécois auront l'occasion de se prononcer clairement ou définitivement sur l'appartenance du Québec à l'ensemble fédéral canadien. Depuis l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, malgré le fait qu'il n'y a jamais eu de mandat de la population du Québec relativement à la séparation du Québec du reste du Canada — au contraire, la

campagne électorale précédant le 15 novembre 1976 avait bien mis en veilleuse cette option du Parti québécois — on assiste à un spectacle extrêmement pénible de la part d'un parti voué à la séparation du Québec, dont les porte-parole autorisés font des pieds et des mains pour faire semblant que telle n'est pas l'ambition première du Parti québécois.

Est-ce qu'on veut la dilution de l'option constitutionnelle du Parti québécois? Est-ce qu'on veut faire du camouflage? Est-ce qu'on prépare une retraite savante? Est-ce qu'on prépare un autre genre d'étapisme à l'envers? Est-ce qu'on se prépare à toute éventualité pour pouvoir dire, quelle que soit la réponse, que c'est bien cela que véhicule le gouvernement actuel ou le Parti québécois? Lorsqu'on a dit que le goût du Québec du Parti québécois avait été changé pour le goût du pouvoir, c'est un peu tout cela que nous avons devant nous. Un gouvernement qui s'agrippe au pouvoir et qui est prêt à diluer son option de telle façon que nous baignions dans la plus grande confusion et dans la plus grande ambiguïté. Nous n'avons qu'à regarder les journaux de tous les jours. "Lévesque sees stronger link with Canada". Voici les titres qu'on voit: "Le PQ n'entend pas détruire le pays". "PQ seeks true Confederation". "Morin defends PQ new deal". Morin — toujours Claude — dit qu'un Québec indépendant participerait à la défense du Canada", dans la presse de Montréal du mardi 9 mai 1978. "PQ ready concrete proposals". "West feelings on unity don't count, says Landry". "Il faut éviter de couper le Canada en deux", M. Godin; Gérald Godin: "Le vrai péquiste est celui qui favorise la souveraineté-association". Il dit: "Nous ne voulons pas briser le Canada, nous voulons construire le Québec, lui donner le gouvernement dont il a besoin et négocier avec les autres provinces du Canada". (17 h 20)

C'est dans ce fouillis de contradictions que nous baignons présentement, Mme le Président, et que nous essayons de savoir si nous allons véritablement régler la situation. Si c'est cela que l'on veut, bâtir un Québec à l'intérieur du Canada, qu'on s'attaque immédiatement aux négociations constitutionnelles pour réviser en profondeur la constitution; qu'on n'essaie pas continuellement de faire la preuve de l'échec du fédéralisme. Ou bien, si on veut montrer ses vraies couleurs, si on n'a pas changé d'idée, qu'on parle donc de l'indépendance du Québec et qu'on pose donc la question clairement à la population du Québec.

Lorsque l'on dit, par exemple, qu'indépendance et souveraineté, cela veut dire la même chose, pas de chinoiseries, arrêtons les chinoiseries et posons la question. A quoi cela sert-il d'avoir des études et des études pendant des mois et des mois? On n'en parlera pas à cause des élections fédérales ou s'il y a une élection fédérale. Pourquoi tous ces retards, pourquoi toutes ces imprécisions, pourquoi toute cette ambiguïté, pourquoi toute cette confusion voulue?

Le 5 octobre 1977, les députés libéraux à l'Assemblée nationale se sont engagés à exiger du

gouvernement que la question référendaire soit une question claire, honnête et franche. Nous nous sommes engagés à exiger du gouvernement que cette question référendaire porte essentiellement sur ce sur quoi les Québécois sont en droit de se prononcer, sur ce sur quoi ils veulent se prononcer et sur ce sur quoi le Parti québécois s'est engagé à faire porter le référendum, c'est-à-dire le maintien ou non du Québec comme partie intégrante du Canada. C'est ce sur quoi doit porter la question lors du référendum, parce qu'il est plus que temps que les Québécois aient l'occasion de se prononcer sur le problème de l'indépendance du Québec qui traîne dans le paysage depuis déjà trop longtemps.

D'ailleurs, il y a aujourd'hui chez tous les Québécois une volonté très nette de clarifier la situation au sujet de l'hypothèse de l'indépendance. Il y a également pour le Parti québécois lui-même un devoir impérieux de transparence et d'honnêteté qui devrait l'inciter à montrer, une fois pour toutes, ses vraies couleurs et à permettre aux Québécois, maintenant qu'il est au gouvernement, de connaître sans aucune espèce d'ambiguïté ses intentions véritables au titre de l'avenir constitutionnel du Québec.

Mme le Président, au moment même où le chef du Parti québécois quittait le Parti libéral du Québec, à l'automne 1967, la résolution qu'il pilotait alors établissait clairement que, dans son esprit, il fallait que le Québec se sépare du reste du Canada. Il faut, disait alors M. René Lévesque, nous débarrasser complètement du régime fédéral. Le Québec doit devenir un Etat souverain. Le premier ministre d'aujourd'hui évoquait, dès ce moment, la possibilité d'une association économique. C'est sur cette base que fut fondé le Mouvement souveraineté-association et, par la suite, évidemment, le tout a été introduit dans le Parti québécois. Dans un intéressant volume publié récemment, Dan et Véra Murray rappellent l'histoire forcément récente du Parti québécois et démontrent jusqu'à quel point, tout en étant un parti profondément indépendantiste, le Parti québécois s'est efforcé au cours des dernières années à, pour ainsi dire camoufler son option indépendantiste derrière l'hypothèse de l'association économique et, par la suite, derrière la théorie de l'étapisme.

Ces efforts de camouflage ont donné lieu à toutes sortes de tensions entre les membres du Parti québécois dont plusieurs ne voulaient pas que l'on cache aux Québécois le véritable objectif du parti, alors que d'autres, plus électoralistes, ont cherché à mettre plutôt l'accent sur l'association afin de ne pas faire peur au monde avec l'idée de l'indépendance du Québec. Dieu sait comme nous savons que, si la question était posée strictement sur l'indépendance du Québec — les péquistes en premier et le gouvernement actuelle en premier le savent fort bien — il aurait une réponse négative et très fortement négative.

Où encore on a pensé peut-être de faire accepter en douce, par étapes, l'idée de l'indépendance. Heureusement, les Québécois ne sont pas

dupes. L'objectif du PQ est-il fondamentalement le même? Est-ce bien cela: Le Québec doit se séparer du reste du Canada? Pourtant, on ne veut pas briser le pays; pourtant, on veut rester à l'intérieur tout en parlant de ce qui va arriver au fleuve Saint-Laurent lorsque nous serons indépendants. Qu'est-ce que cette conclusion?

Mme le Président, au lendemain des élections de 1973, soit le 17 novembre 1973, dans le journal des Débats, M. Claude Morin, le ministre des Affaires intergouvernementales, émettait l'hypothèse d'une modification fondamentale de l'option du Parti québécois. "Peut-être, disait-il, la population du Québec accepterait-elle mieux l'idée d'une indépendance par étapes? Il y a peut-être une façon de la présenter — je le cite — une façon de défendre l'idée de souveraineté pour qu'elle soit mieux comprise, mieux acceptée". Cette façon de faire mieux accepter l'idée de l'indépendance allait être trouvée lors du congrès du Parti québécois, en novembre 1974, où fut accréditée l'idée du référendum. Il y eut alors le débat autour de la question de savoir si le référendum allait être obligatoire ou conditionnel, c'est-à-dire s'il devait être obligatoirement tenu avant de faire quoi que ce soit pour permettre au Québec d'accéder à l'indépendance ou s'il ne devait pas plutôt être simplement conditionnel, c'est-à-dire être simplement envisagé au cas où Ottawa refuserait d'accorder au Québec son indépendance. Le programme du Parti québécois fut alors amendé pour préciser que le Parti québécois n'organiserait un référendum sur l'indépendance qu'au cas où le gouvernement fédéral refuserait de se plier à la mise en branle du processus d'accession à la souveraineté, processus qui serait déclenché peu après l'élection du Parti québécois par l'adoption d'une loi par l'Assemblée nationale. C'était, selon le programme du Parti québécois, quand elle est apparue, à ce moment-là, la notion de l'étapisme.

Et dans ce volume auquel je me référais tout à l'heure, de Don et Véra Murray, on pourra s'y référer, on verra comment tout cela s'est fait, dans une entrevue que Claude Morin accordait au Soleil le 20 septembre 1974 et je cite: "Il ne fit vraiment que répéter l'idée qu'il essayait de faire accepter au parti depuis un an. Le seul problème était que cette idée ne correspondait pas exactement au programme du parti, etc." Et ensuite on voit que l'exécutif de la région de Montréal entraînait dans la danse et accusait Claude Morin d'avancer une interprétation erronée et abusive. On voit également dans ce volume: "...En novembre 1974, le congrès s'est clairement refusé à dissocier l'élection du Parti québécois de l'accession à l'indépendance. Ensuite il y a eu les arguments électoraux de Claude Morin, de René Lévesque, pour la nécessaire distinction entre l'accession au pouvoir et l'accession à l'indépendance..." etc. Et on voit là tout le processus de l'étapisme.

Malgré tous ces sparages, les gens du Parti québécois veulent donc en réalité que le référendum porte sur l'indépendance du Québec, c'est-à-dire le désengagement du Québec de l'ensemble fédéral canadien. C'est cela qui nous semble res-

sortir des réunions du Parti québécois, mais cela ne ressort pas. Ce sont des déclarations absolument confuses, ambiguës, contradictoires de ceux qui se disent les porte-parole du gouvernement actuel, un gouvernement qui n'a jamais, je le répète, reçu de mandat du peuple pour séparer le Québec du reste du Canada.

Ainsi, autant du côté des fédéralistes que des indépendantistes, il y a donc une volonté claire et nette pour que l'objet du référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec porte sur le maintien ou non du Québec comme partie intégrante du Canada. Et notre chef, M. Claude Ryan, a suggéré, tout récemment, une question très claire sur l'indépendance du Québec.

M. Burns: Ce n'est pas la même chose.

M. Levesque (Bonaventure): C'est la même chose. C'est exactement la même chose.

M. Burns: Relisez-le.

M. Levesque (Bonaventure): Ecoutez!

M. Burns: Ecoutez!

M. Levesque (Bonaventure): Lorsque nous faisons cette motion, nous ne précisons pas la question à poser, mais nous disons que la question à poser doit s'inscrire dans cette formulation générale qui doit tenir compte si on reste intégré au Canada. Et dans la question ou dans l'exemple qu'a donné M. Claude Ryan lorsqu'il a dit...

M. Burns: Est-ce que je peux poser une question?

M. Levesque (Bonaventure): Voulez-vous me laisser terminer! Pas tout de suite, tout à l'heure. Vous aurez tout le temps que vous voulez pour poser des questions. Je vais vous en laisser.

Je dis que lorsque M. Claude Ryan parlait de souveraineté et, si possible, d'association, il tenait compte exactement de cette préoccupation qui est la nôtre, c'est-à-dire: Oui ou non, souveraineté. Comme le disait le premier ministre lui-même, le 16 mars 1977 en cette Chambre, lorsque vous parlez de souveraineté, lorsque vous parlez de l'indépendance, vous parlez de la même chose. Ce sont des chinoïseries. C'est ce qu'il m'a dit en cette Chambre. Lorsque M. Ryan dit: Demandez donc à la population; Souveraineté, oui ou non? C'est cela qu'on dit dans notre motion. Et en même temps il ajoute: Pour tenir compte de l'option indépendantiste véhiculée par le Parti québécois, lorsqu'il parle de souveraineté-association, et si possible association, parce qu'on ne sait pas ce que vous voulez dire, dans votre esprit, par association. On voudrait que la question soit posée, mais également que vous disiez à cette Chambre et à la population quel est le contenu du mot association. Comment voulez-vous parler d'association si vous ne donnez aucune garantie...

(17 h 30)

M. Lessard: Qu'est-ce que c'est le fédéralisme renouvelé?

M. Levesque (Bonaventure): ... des partenaires éventuels qu'ils vont participer à l'association. C'est là la question.

M. Lessard: Qu'est-ce que c'est le fédéralisme renouvelé?

M. Levesque (Bonaventure): C'est cela qui est la question. Que la question soit formulée comme elle voudra, elle devra tenir compte du fait que la population veut dire si oui ou non elle veut demeurer partie intégrante du Canada.

M. Lessard: Qu'est-ce que c'est le fédéralisme renouvelé?

M. Levesque (Bonaventure): Donnez-moi encore cinq minutes et je vais vous parler du fédéralisme renouvelé.

M. Lessard: Vous allez nous définir cela.

Mme le Vice-Président: A l'ordre, M. le ministre!

M. Burns: Allez-y. Consentement.

M. Levesque (Bonaventure): Mme le Président, pouvez-vous les faire taire un instant? Je vais prendre cinq minutes de plus qu'ils me donnent.

M. Lessard: Depuis quand négociez-vous le fédéralisme renouvelé?

Mme le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît, M. le ministre!

M. Burns: Est-ce que vous me permettez une question, M. le chef de l'Opposition?

M. Levesque (Bonaventure): Après je vous ai dit que je vais permettre toutes les questions. Laissez-moi terminer. Je n'accepte pas de question, Mme le Président.

M. Burns: D'accord.

Mme le Vice-Président: C'est clair, M. le ministre.

M. Levesque (Bonaventure): Je l'accepterai après.

Mme le Vice-Président: M. le chef de l'Opposition parlementaire, vous allez devoir conclure.

M. Levesque (Bonaventure): Non, Mme le Président. J'ai le consentement pour terminer.

Mme le Vice-Président: Alors vous avez le consentement. Consentement?

M. Lessard: Cela fait longtemps qu'il veut nous définir le fédéralisme renouvelé.

Mme le Vice-Président: Consentement.

M. Levesque (Bonaventure): On va vous en parler.

M. Lessard: ... le fédéralisme renouvelé.

M. Levesque (Bonaventure): Donnez-moi le temps. Vous ne me couperez plus.

M. Burns: Mme le Président, on lui donne la corde pour se pendre.

M. Levesque (Bonaventure): D'accord. Merci. Mme le Président, vous voyez que j'ai un consentement pour poursuivre le temps que je veux.

Mme le Vice-Président: Tant que nous conserverons le consentement, M. le...

M. Levesque (Bonaventure): L'ai-je ou non? Simplement pour le discours actuel, j'en ai pour dix minutes et je voudrais répondre à cette question sur la définition du fédéralisme renouvelé. J'aimerais avoir 20 minutes pour réellement pouvoir entrer dans le sujet. Si on me l'accorde...

M. Grenier: J'ai mon discours à faire avant 18 heures.

M. Levesque (Bonaventure): Si je n'ai pas le consentement, je vais terminer, mais je reviendrai.

M. Lessard: Vous êtes chanceux. Cela aurait été difficile à définir.

Mme le Vice-Président: A l'ordre, M. le ministre!

M. Levesque (Bonaventure): Non, je ne suis pas chanceux. Au contraire, j'aimerais parler de ce fédéralisme que nous voulons. J'aimerais vous reporter aux résolutions...

M. Burns: C'est quoi cela? Dites-nous donc cela une fois pour toutes.

M. Levesque (Bonaventure): Si vous étiez venu au congrès d'orientation du Parti libéral, cela vous aurait fait du bien. Vous auriez vu là les éléments essentiels d'une révision en profondeur de la constitution canadienne. Si vous aviez participé avec l'ancien gouvernement dont je faisais partie avec les autres provinces du pays lorsque nous avons préparé un front commun sur les questions vitales qui sont celles que nous voulons toucher dans une révision en profondeur de la constitution canadienne, vous comprendriez davantage...

M. Lessard: ... culturelle.

M. Burns: Comme quoi par exemple?

M. Lessard: Souveraineté culturelle.

M. Levesque (Bonaventure): On voit, lorsque vous parlez de souveraineté culturelle, que vous ne parlez que d'une tête de chapitre, mais que vous ne connaissez pas les modifications...

M. Burns: Vous essayez de faire du millage avec cela.

M. Levesque (Bonaventure): ... en profondeur que nous avons voulu mettre de l'avant en vue d'une révision de la constitution canadienne.

M. Burns: Vous avez leurré la population pendant un, deux ou trois ans là-dessus.

M. Levesque (Bonaventure): Nous voulons demeurer des Canadiens. Nous ne voulons pas nous séparer. Nous ne voulons pas nous sauver. Nous ne voulons pas fuir le Canada que nous avons bâti.

Mme le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Levesque (Bonaventure): Nous n'avons pas l'intention...

Mme le Vice-Président: Bon, continuez.

M. Levesque (Bonaventure): Merci, Mme le Président, mais, s'il vous plaît, pas tous à la fois.

Mme le Vice-Président: C'est ce que j'essayais justement de dire.

M. Levesque (Bonaventure): Vous pouvez rester assise, Mme le Président.

Mme le Vice-Président: Je tentais de rappeler le ministre à l'ordre.

M. Levesque (Bonaventure): Je comprends, mais j'ai des consentements. On me les donne. On me les retire en pleine phrase. Mme le Président, s'il vous plaît, laissez-moi deux ou trois minutes pour conclure. J'ai les consentements de part et d'autre et, à mesure que je parle, si cela ne fait pas l'affaire de quelqu'un on retire son consentement.

M. Burns: On vous donne de la corde en masse. Allez-y.

M. Levesque (Bonaventure): Mme le Président, autant, comme je le disais, du côté des fédéralistes que des indépendantistes, il y a donc une volonté claire et nette voulant que l'objet du référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec porte sur le maintien ou non du Québec comme partie intégrante du Canada. C'est cela que le premier ministre a dit à New York. Il a dit que l'indépendance est irréversible. Vous allez voir car nous allons poser la question dans un référendum. Le 16 mars 1977, je le répète, le premier ministre a

déclaré: "Notre option politique est de sortir du régime fédéral. Indépendance, souveraineté, cela ne sert à rien de se chicaner sur les mots, quant à nous, ils signifient la même chose." Je cite le premier ministre à cette Assemblée nationale.

M. Burns: C'est vrai.

M. Levesque (Bonaventure): Merci. Le 2 mai 1978, en réponse à une question du député de Laval qui demandait au premier ministre si les Québécois auraient un passeport québécois ou un passeport canadien, le premier ministre a répondu: "Un passeport québécois."

Il y a eu une résolution adoptée unanimement par l'Assemblée nationale, acceptée en particulier par le leader du gouvernement. Je me rappelle lorsqu'il s'est levé pour donner l'accord de son parti le 12 avril 1978 dans cette motion qui dit: "Que cette Assemblée est d'avis que le gouvernement doit définir clairement et sans délai sa théorie de la souveraineté-association afin que les Québécois soient en mesure de bien connaître les implications du projet indépendantiste véhiculé par le présent gouvernement". Ce gouvernement-là a voté pour cette motion qui établit clairement que le projet constitutionnel...

M. Burns: On est d'accord.

M. Levesque (Bonaventure): ... du gouvernement actuel, c'est un projet d'indépendance du Québec.

M. Burns: Ne perdez pas votre souffle. On est d'accord.

M. Levesque (Bonaventure): Arrêtez de vous promener à travers le pays, à travers le monde entier et de faire croire à tout le monde que ce n'est pas de l'indépendance, que ce n'est pas de la séparation, que ce n'est pas de la rupture du Canada, qu'il n'y a rien là! Tout ce que vous voulez faire, c'est construire le Québec avec des nouvelles règles à l'intérieur d'un grand pays, dans lequel, etc., etc.

Tâchez donc d'être clairs! Tâchez donc d'être francs! Tâchez donc d'être transparents!

M. Burns: Arrêtez cela! Vous allez vous rendre malade! Protégez votre santé, à votre âge!

M. Levesque (Bonaventure): Mme le Président, quand on vient d'entendre le leader du gouvernement, c'est bel et bien l'indépendance du Québec que recherche le Parti québécois. Lui qui n'a jamais reçu un mandat, cela se promène comme gouvernement à travers le monde, à travers le Canada, à travers la province. Cela parle d'indépendance! Cela n'a jamais eu un mandat pour séparer le Québec du reste du Canada! Et là, assis en Chambre, le leader du gouvernement dit: Oui, c'est l'indépendance que nous voulons. Si c'est l'indépendance, demandez-le aux gens! Demandez-le dans une question claire, une ques-

tion précise, concise. Demandez donc à la population, demandez donc aux Québécois: Est-ce que, oui ou non, c'est bien ce que vous voulez? C'est cela que vous véhiculez, l'indépendance. Demandez donc aux gens: Indépendance du Québec, oui ou non? Qu'est-ce qui vous empêche de le faire?

Si c'est bien l'indépendance du Québec que recherche le Parti québécois, malgré tous ces airs que l'on chante sur la soi-disant volonté de ne pas briser le Canada, disant qu'on veut faire toutes les associations possibles et impossibles avec le reste du Canada, nous demandons aujourd'hui au gouvernement — nous le demandons d'une façon bien sereine, avec objectivité, avec un sens des responsabilités — que la question devant faire l'objet d'une consultation populaire sur l'avenir constitutionnel du Québec porte justement sur le maintien du Québec comme partie intégrante du Canada. Oui ou non?

Lorsque le chef du parti a suggéré une question de souveraineté, lorsqu'il a parlé de souveraineté-association, c'est de cela qu'on parle. Le leader du gouvernement parle d'indépendance, le premier ministre parle plutôt de souveraineté. Finalement, le premier ministre dit que c'est la même chose, souveraineté ou indépendance.

Le chef du Parti libéral, M. Ryan, vous suggérait récemment: Posez donc la question. Souveraineté ou indépendance? Oui ou non? Si possible, une association avec le reste du Canada parce que vous n'avez aucune garantie. Posez donc la question purement et simplement au monde. Pourquoi faire retarder le suspense? Donnez donc une chance au monde d'y penser un peu. D'ici quelques jours, allez-y donc! Là, on passera à d'autres choses. On ne reviendra pas continuellement pour vous "achaler". Cela a l'air de vous "achaler". Du moment qu'on parle de cela, vous devenez quasiment sans connaissance chaque fois.

M. Burns: Cela nous amuse.

M. Levesque (Bonaventure): Cela vous amuse à part cela, oui. Cela vous amuse assez qu'avec toutes vos énergies, contrairement au mandat que vous avez reçu d'être un bon et vrai gouvernement, il n'y a pas un ministre, il n'y a pas un député quelque part dans le monde qui n'essaie d'expliquer en disant: Il n'y a pas de danger. Regardez aux Etats-Unis. Il n'y a pas une ville qui n'a été visitée par le ministre d'Etat au développement économique, qui s'est promené à travers toutes les villes des Etats-Unis pour dire: Ne vous inquiétez pas! On est allé à Washington. Le ministre des Affaires intergouvernementales s'est rendu à Washington pour essayer d'expliquer. Expliquer quoi? Le ministre des Affaires intergouvernementales est rendu à Londres aujourd'hui, encore là pour dire: Vous avez dû lire une mauvaise presse, une presse qui vous a sans doute trompés.

M. Burns: Est-ce que vous préféreriez que...

M. Levesque (Bonaventure): Dans le fond, nous voulons simplement être de bons citoyens à l'intérieur d'un pays qui s'appelle le Canada.

M. Burns: ... les ministres ne sortent pas? Est-ce que vous préféreriez qu'ils restent ici?

M. Levesque (Bonaventure): Pardon?

M. Lavoie: Vous êtes rendus loin...

M. Burns: Vous ne voudriez pas qu'ils sortent, quoi?
(17 h 40)

M. Levesque (Bonaventure): Nous voudrions simplement revenir à un gouvernement responsable.

M. Burns: Ce n'est pas normal pour un gouvernement qui se respecte d'envoyer ses ministres un peu partout?

M. Levesque (Bonaventure): Le gouvernement, ce n'est pas un parti politique; c'est le gouvernement de tout le Québec. Il est responsable devant tous les citoyens du Québec. Il représente tous les citoyens du Québec sans distinction. Un gouvernement, ce n'est pas un parti politique. Il a une responsabilité constitutionnelle énorme et chacun des mots prononcés par un membre du gouvernement devrait être bien pesé. Ce que nous avons devant nous présentement, ce n'est pas l'exemple d'un gouvernement responsable. C'est un gouvernement qui sert à jeter de la confusion et de l'ambiguïté et à poursuivre un climat d'incertitude qui nuit aux investissements.

M. Burns: Question de règlement.

M. Levesque (Bonaventure): Ce gouvernement n'est pas un bon et vrai gouvernement, tel qu'il avait promis de l'être. Je le regrette infiniment, Mme le Président. Je termine en souhaitant que cette Assemblée nationale adopte à l'unanimité cette motion. J'invite chacun des membres de cette Assemblée à le faire. Surtout ceux qui véhiculent l'idée de l'indépendance pure et simple, sans aucune association ou rien là, les vrais indépendants, les Rinistes, devraient voter pour cela eux autres, parce que c'est cela qu'ils veulent avoir; ils veulent avoir la réponse oui ou non à l'indépendance. Tâchez donc, au moins, de rendre service à vos troupes, parce que je ne sais pas quel pourcentage vous avez de ces gens. D'accord?

M. Burns: Occupez-vous des vôtres.

M. Levesque (Bonaventure): Mme le Président, merci beaucoup de votre patience et je remercie mes collègues de leur bonne attention.

Mme le Vice-Président: M. le député...

M. Burns: Etant donné que la question qui est suggérée dans la motion — c'est parce que je de-

vrai répliquer éventuellement au nom du gouvernement à ce sujet; je ne pense pas le faire aujourd'hui parce que le temps ne me le permettrait pas, mais je veux connaître la position du chef de l'Opposition là-dessus — n'est pas la même que celle qui est suggérée par M. Ryan, est-ce que je dois comprendre que la plaidoirie du chef de l'Opposition vise à la formulation de questions multiples lors d'un éventuel référendum, où on pourrait dire oui à cela, non à cela, non à cela, non à cela? C'est simplement cela que je veux savoir.

M. Levesque (Bonaventure): Je remercie le leader du gouvernement de me donner l'occasion de préciser ma pensée, s'il ne l'a pas très bien saisie. Je dis que la question telle que formulée par le chef du Parti libéral est un exemple d'une question qui pouvait être posée.

M. Burns: La vôtre, c'est un autre exemple.

M. Levesque (Bonaventure): Ceci n'est pas une question. C'est simplement que la question du chef du Parti libéral répond à ces critères.

M. Burns: Mon Dieu Seigneur, j'ai appris à lire, moi aussi, que voulez-vous! Ce n'est pas ce que dit votre motion.

M. Levesque (Bonaventure): Laissez-moi terminer. Vous me posez une question et vous ne voulez même pas que je réponde. Je dis que la question que posera le gouvernement devra, comme l'exemple donné par le chef du Parti libéral, tenir compte de ce qui se trouve dans cette motion. La question que le chef du Parti libéral du Québec, Claude Ryan, a suggérée est un exemple qu'il a dit. A un moment donné, on lui a dit: Avez-vous un exemple d'une question qui peut être posée? Il a donné un exemple. Cette question contient les éléments que nous voulons souligner dans notre motion. Elle demande aux gens: Voulez-vous la souveraineté ou l'indépendance? Parce que ce sont des chinoiseries; l'indépendance est une chinoiserie.

M. Burns: Il n'a pas parlé du maintien ou non, comme partie intégrante.

M. Levesque (Bonaventure): Indépendance ou maintien ou non, c'est cela que cela veut dire: Séparez-vous ou séparez-vous pas. Souveraineté...

M. Charbonneau: Ce n'est pas cela que cela veut dire!

M. Levesque (Bonaventure): Bien, mon Dieu! vous allez nous le dire, vous, dans votre intervention.

M. Charbonneau: Bien oui, certainement, on va vous le dire.

M. Burns: On va vous le dire éventuellement. Je voulais savoir votre point de vue. Alors la question multiple n'est pas écartée dans votre esprit.

Mme le Vice-Président: Je présume...

M. Levesque (Bonaventure): ... c'est une question simple, claire, concise, précise, une question.

M. Burns: Une question.

M. Levesque (Bonaventure): Une question.

M. Burns: Une question qui se répond par un oui ou par un non. C'est ça? D'accord.

M. Levesque (Bonaventure): Cependant qui va tenir compte de notre motion.

Mme le Vice-Président: M. le ministre. M. le député de Mégantic-Compton, vous vous levez sans doute sur la question de règlement puisque nous avons, jusqu'à maintenant le consentement unanime, n'est-ce pas?

M. Grenier: Non, je me lève pour mon droit de parole, qui m'est dû depuis un quart d'heure.

Mme le Vice-Président: Puisque nous n'avons plus le consentement, trêve de questions et de réponses.

M. le député de Mégantic-Compton.

M. Fernand Grenier

M. Grenier: Mme le Président, je suis heureux de prendre, au nom de mon parti, la parole aujourd'hui sur cette motion qui vient de l'Opposition officielle. Je ne vous cache pas que je suis un petit peu ébahi en lisant la motion: "Que cette Assemblée est d'avis que la question devant faire l'objet d'une consultation populaire sur "l'avenir constitutionnel" du Québec..." Je me rappelle — cela fait moins d'une semaine — qu'on a fait un amendement pour retirer de ma motion: "Que les membres de cette Assemblée nationale réitèrent sans équivoque avec fermeté leur adhésion au principe selon lequel seuls les Québécois sont habilités à décider de leur "avenir constitutionnel" du Québec." C'est l'amendement qu'on a fait, la semaine dernière. Je ne ferai pas une chicanerie bien longue là-dessus, parce que cela fait trois ou quatre bonnes pirouettes qu'on nous fait, du côté de l'Opposition officielle, depuis autant de semaines, alors on commence à avoir l'habitude, mais j'aurais aimé qu'on ait plus de continuité dans leur façon de penser et leur façon de collaborer avec notre formation politique.

Quant à nous, Mme le Président, nous avons vu vivre plusieurs thèmes ici au Québec, depuis un certain nombre d'années, avec la démission d'un dénommé Marcel Chaput du gouvernement fédéral, alors qu'il est venu nous parler de séparation du Québec. Un peu plus tard, on nous a parlé d'indépendance tout net, et ensuite on nous parle de souveraineté-association. Dans quelques semaines — ce ne sera pas quelques mois — ce sera déjà un terme usé et on nous parlera, à ce mo-

ment, d'autodétermination. J'ai bien l'impression qu'avant l'adoption du référendum, ce terme ira encore trop loin, on en trouvera encore un plus doux. Séparation, indépendance, souveraineté-association, autodétermination, puis on en viendra peut-être à plus de pouvoirs pour le Québec. Je ne serais pas surpris du tout que le référendum se fasse sur deux ou trois étapes, et qu'au premier référendum qu'on aura avant la prochaine élection, pour permettre à l'actuel gouvernement de sauver quelques sièges à la prochaine élection provinciale, on trouvera un terme comme "plus de pouvoirs aux provinces". C'est peut-être pour cela que M. Biron déclarait — et le terme a été repris par M. Ryan quelques semaines plus tard — qu'on dirait peut-être oui au référendum, dans ce sens qu'on demanderait plus de pouvoirs pour les provinces.

Il y a longtemps qu'on demande cela de notre côté. Cela a été demandé avant M. Duplessis, mais d'une façon plus particulière avec M. Duplessis. Si ça devait être cela, si on devait continuer d'adoucir, de mettre la pédale douce comme on le fait, cela expliquerait peut-être le fait que les deux chefs de formations politiques reconnues en cette Chambre ont répondu, aux media d'information qui s'inquiétaient, qu'ils diraient peut-être oui en voyant le cheminement que fait l'actuel gouvernement en prenant des positions beaucoup plus douces, beaucoup plus sereines. On n'est pas sans connaître ces sondages qui se font dans la province. J'en ai fait un qui n'est pas, bien sûr, scientifique. Quand même, 989 personnes ont été analysées au niveau de ma circonscription: 3% étaient pour la séparation, 3,15% étaient pour l'indépendance, 8,7% étaient pour la souveraineté-association et 82% étaient pour la constitution actuelle ou la constitution renouvelée.

A partir de là, l'indice est assez important et je n'ai pas besoin d'aller fouiller dans les tiroirs du gouvernement pour savoir que des sondages semblables à cela y existent. On n'est pas prêt à aller demander aux gens s'ils sont en faveur d'une souveraineté-association. C'est clair. Déjà, certains cahiers ont été distribués dans des congrès et on parle beaucoup d'autodétermination. Encore une fois, si le référendum devait se faire dans une autre année que 1978, je suis à peu près assuré qu'on trouvera peut-être le terme trop fort encore et on le modifiera, comme je vous le dis, pour être certain d'avoir une majorité.

Je trouve également étrange qu'on nous demande — je l'ai entendu dans des discours antérieurs — de préciser ce qu'est un fédéralisme renouvelé. Je le ferai à l'intérieur de mes dix minutes de parole.

(17 h 50)

M. Bellemare: Vingt minutes.

M. Grenier: Vingt minutes, je m'excuse. Je le ferai, bien sûr, avant...

Mme le Vice-Président: C'est dix minutes, M. le député de Mégantic-Compton. Le parrain de la motion a droit à vingt minutes et un représentant

du gouvernement a droit à vingt minutes. Les autres intervenants... A l'ordre! Si nous avons un consentement unanime de cette Assemblée, d'accord.

M. Grenier: D'accord, je le ferai rapidement, Mme le Président.

M. Bellemare: M. le leader du gouvernement est venu nous dire qu'on y avait droit.

M. Grenier: J'aurais aimé qu'on entende parler des définitions de la souveraineté-association de façon plus détaillée alors que le ministre des Affaires intergouvernementales nous a défini la souveraineté comme maîtres chez nous. Ce n'était pas une définition tellement nouvelle, on avait entendu parler de cela par un gouvernement qui a pris le pouvoir en 1960. C'est une ribambelle qui a 18 ans aujourd'hui.

M. de Bellefeuille: ... dans son temps.

M. Grenier: Quant au mot "association", nous avons tenu un débat à la salle 81, il y a environ un mois, nous de l'Union Nationale, où nous avons demandé au ministre des Affaires intergouvernementales, pendant environ quatre heures, ce qu'était l'association, et il n'y a pas eu de réponse à cela. Il n'y a pas de définition d'association. A partir de là, il est bien clair qu'on cherche des réponses qui ne viennent pas. Nous étudierons dès la semaine prochaine, le ministre l'a annoncé, la loi 92. Nous avons, pour notre part, demandé la formation d'un conseil du référendum, ce qui a été accepté dans la loi 92; ce conseil du référendum aura à formuler la question. Nous collaborerons, bien sûr, à ce que cette question soit claire, très limpide, très nette, très précise pour que les Québécois puissent donner une réponse des plus favorables du gouvernement.

Ce qui est important, à cette étape-ci, c'est d'avoir des coudées franches de part et d'autre, d'avoir des coudées franches pour préparer déjà l'après-référendum. Nous avons vécu — je l'ai déjà rappelé dans cette Chambre — des étapes qui n'étaient pas intéressantes quelques années avant 1976 et même pendant l'année 1976. Je pense bien que ces événements ne devraient pas se répéter au Québec. Pour cela, il faut beaucoup de sincérité de part et d'autre, des deux côtés de la Chambre. Il ne faudrait pas, encore une fois, qu'après le référendum on se fasse prendre dans un piège et qu'on sente trop de mécontentement. Le résultat des élections de 1976 nous a fait penser — on le rappelait tout à l'heure dans le discours du chef de l'Opposition et on vous l'a rappelé à plusieurs reprises — à ceci. Quand on était sur la ferme et qu'on faisait couver des oeufs de canes par des poules, on a été bien surpris de voir que ces jeunes poulets aimaient mieux vivre dans l'eau que vivre sur la terre. Ce n'est pas cela qu'on avait promis pendant la campagne électorale, et on se ramasse avec autre chose.

M. Bellemare: Elle est bonne.

M. Grenier: Mme le Président, c'est quoi le fédéralisme renouvelé, les nouveaux liens canadiens? Ils ont été définis de façon très claire; on peut ne pas les accepter. Les 12 points qu'on a soumis devant la commission Pepin-Robarts pourraient bien être 13, 15 ou 10. J'ai confiance que le gouvernement fédéral mette sur la table, avant ou pendant la campagne électorale, des points de négociations. Le chef de l'Union Nationale, qui a parcouru le Canada, qui a rencontré tous les premiers ministres du Canada qui a rencontré la plupart des chefs de l'Opposition des différentes provinces, semble pas mal convaincu sur les points qui ont été déposés il y a déjà quelques mois à la commission Pépin-Robarts par notre formation politique. Ils n'ont pas changé; ils demeurent les mêmes avec, bien sûr, des négociations qui pourraient être faites.

Mme le Président, c'est du positif. Notre position à nous pour — j'allais dire les media — "le media", est simple et claire; nous sommes un parti nationaliste et c'est connu. Un parti qui veut garder les liens canadiens. Nous ne sommes pas séparatistes, nous ne sommes pas indépendantistes et nous ne sommes pas souverainistes. Nous sommes un parti qui veut garder des liens canadiens, mais nous voulons que le fédéral dépose sur la table, au lieu de nous déposer un référendum canadien, des points de négociations pour l'après-référendum. Et, si c'était possible, qu'il les donne avant.

On ne peut pas, dans un référendum, uniquement dire, comme on le mentionne dans cette motion... J'imagine que le mot "maintien" ne veut pas nécessairement dire statu quo. J'espère que cela veut dire autre chose et l'explication qu'on a eue, tout à l'heure témoignait que cela voulait dire autre chose que statu quo. J'aurais bien aimé que cela ait été dans la motion. On ne peut pas se lancer dans un référendum où on dira uniquement "oui" au Canada. Ce n'est pas meilleur cela que de dire "non" au Canada. Dans les sondages qui sont faits actuellement, il n'y a pas plus de gens qui sont pour le statu quo qu'il n'y en a qui sont pour la séparation, l'indépendance ou la souveraineté-association. Ce qu'il faut, si les gens d'en face n'y croient pas, c'est que les 60% de la population qui n'ont pas voté pour un gouvernement ayant à son programme l'indépendance, travaillent ensemble, comme on le fait au comité pré-référendaire, pour trouver des éléments de solution, une autre offre à faire aux Québécois que la simple indépendance ou la souveraineté-association.

M. Levesque (Bonaventure): Est-ce que le député me permettrait une question?

M. Grenier: Oui, sûrement.

M. Levesque (Bonaventure): Lorsqu'il parle des 60% qui n'ont pas voté pour l'indépendance, il n'implique pas que les 40% qui ont voté pour le Parti québécois ont voté pour l'indépendance, j'espère?

M. de **Belleval**: Et vice versa!

M. **Grenier**: Bien sûr, puisqu'on a longuement établi qu'il y a pas mal de gens — je regrette d'être obligé de répondre cela au chef de l'Opposition — qui ont voté pour un changement de gouvernement qui sont inclus dans les 40%

M. De Bellefeuille: Il y a des indépendantistes qui ont voté libéral, je ne sais pas pourquoi!

M. Grenier: Les points que nous avons à négocier sont au nombre de douze. Ce qu'on a demandé à ce moment-là à la commission Pepin-Robarts, cela a été une charte des droits et libertés de la personne. Cela a été une charte du bilinguisme en ce pays. Cela a été une formule d'amendement de la constitution canadienne. Cela a été un mécanisme permanent de révision constitutionnelle. Cela a été un tribunal constitutionnel où les provinces auraient leur mot à dire. Un nouveau type de Sénat. Des règles qui limitent enfin le pouvoir de dépenser du gouvernement central. La remise aux provinces de sources de revenus correspondant aux pouvoirs qui leur seraient dévolus. La reconnaissance formelle que les provinces ont pleine et entière juridiction... La reconnaissance que les provinces sont les seules responsables sur leur territoire pour établir les priorités et dans l'administration. La reconnaissance que les provinces sont entièrement libres de négocier des accords internationaux dans les domaines qui relèveraient de leur juridiction. Enfin, l'affirmation que les pouvoirs résiduels, soit ceux qui ne seraient pas expressément attribués au gouvernement central, appartiennent aux provinces.

M. **Charbonneau**: Mme le Président, est-ce que le député de Mégantic-Compton me permettrait une courte question?

M. Grenier: Je termine.

M. **Charbonneau**: On pourrait peut-être vous permettre, de consentement, de continuer juste quelques instants.

M. **Grenier**: On ne me permettra pas d'aller jusqu'à 18 h 5, j'imagine bien!

Mme le **Vice-Président**: Vous ne pouvez pas présumer du consentement de l'Assemblée.

M. **Charbonneau**: Juste une brève question. Il y a douze points très intéressants qui ont été soulignés par le député de Mégantic-Compton. Pourrait-il nous préciser...

Mme le **Vice-Président**: M. le député, un moment.

M. **Charbonneau**: ... quels sont les pouvoirs sur lesquels il est d'accord pour rapatrier d'Ottawa? C'est cela le point important.

Mme le **Vice-Président**: A l'ordre! Nous de-

vons vérifier d'abord si M. le député de Mégantic-Compton accepte la question. D'autre part, M. le député bénéficiait jusqu'à maintenant du consentement unanime. Il est tout prêt de 18 heures.

M. **Bellemare**: Mme le Président, je voudrais vous faire remarquer que l'honorable leader du gouvernement est venu m'assurer qu'on pouvait peut-être dépasser de cinq minutes. J'accepte cette proposition. A ce moment, on aura terminé.

M. **Levesque (Bonaventure)**: Le consentement unanime. Pas le consentement du leader du gouvernement.

Mme le **Vice-Président**: Voilà.

M. **Bellemare**: Non, non. Il est venu nous l'offrir.

M. **Burns**: J'ai dit quant à moi que je donnais ce consentement. Je suis sûr que la gentillesse du chef de l'Opposition va nous assurer également de son consentement.

M. **Levesque (Bonaventure)**: Un instant, un instant.

Mme le **Vice-Président**: M. le leader du gouvernement, je vous demanderais... A l'ordre, s'il vous plaît! Je demanderais simplement au leader du gouvernement de ne pas présumer du consentement. Nous y verrons quand il sera 18 heures.

M. le député de Mégantic-Compton.
(18 heures)

M. **Grenier**: Mme le Président, je ne m'habituerai jamais aux susceptibilités des leaders en Chambre. Je ne suis pas fait pour faire un leader parlementaire. Je ne le pense pas. Mme le Président, ce que j'ai donné ici comme points, ce sont ceux qui ont été déposés. Je vous l'ai dit. C'est notre position. C'est la position de l'Union Nationale. Quand certains media soulèvent qu'on aimerait éclaircir la position, pour moi, je pense qu'il n'y a pas une position plus nette que celle-là. On n'accepte pas le statu quo. Nous sommes contre toute forme de séparation d'indépendance ou souveraineté. Nous sommes pour de nouveaux liens canadiens. Ils sont inclus dans ce document déposé devant la commission Pépin-Robarts. Cela, Mme le Président, je l'ai rendu public dans mon comté. Il y a bon nombre d'anglophones de mon comté qui étaient fort heureux d'entendre les propositions de l'Union Nationale et celles qu'on a exposées pendant et après la campagne électorale.

A part cela, comme le souligne le leader, bien sûr, ce n'est pas nouveau. C'est dans la tradition. C'est dans l'esprit de l'Union Nationale. Nous avons toujours été un gouvernement nationaliste, un gouvernement qui a voulu que le Québec ne se traîne pas à plat ventre à Ottawa. Je serais profondément déçu qu'on fasse une campagne électorale et qu'on annonce — le premier ministre du Canada pourrait faire la lumière sur cette question

au cours de la journée de demain — je serais désagréablement surpris et désappointé de voir qu'on ne mettrait pas sur la table, pendant la campagne électorale ou avant, des points de négociation. Il y a quand même une limite.

On a fait des campagnes, ici, dans le Québec, qui disaient: Maîtres chez nous! On a connu: Égalité ou indépendance. On a connu un parti qui a prôné l'indépendance ou la souveraineté. Je pense qu'il est temps que le gouvernement central bouge, fasse quelque chose pour le Québec, pour qu'ensuite on ait une proposition sur table qui soit nette. Qu'on ne vote pas uniquement pour dire: On garde le Québec dans le Canada mais on le garde à cause de ces propositions qui sont maintenant prêtes à être acceptées par les autres provinces.

C'est la position très nette de l'Union Nationale.

M. Charbonneau: M. le député de Mégantic-Compton me permettrait-il une courte question, rapidement, maintenant qu'il a terminé?

M. Grenier: Mme le Président, une fois, j'avais permis une question au député de Verchères, et c'était un livre pour répondre.

M. Charbonneau: Non. Je vous demande simplement quels pouvoirs vous voulez aller rapatrier d'Ottawa. Arrêtez de nous parler des bebelles! Parlez-nous de l'essentiel.

Mme le Vice-Président: Il n'y avait pas de consentement, M. le député.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Burns: Mme le Président, je propose l'ajournement du débat.

Mme le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

Des Voix: Adopté.

Mme le Vice-Président: Adopté. Cette Assemblée...

M. Burns: ... ajourne ses travaux à demain.

Mme le Vice-Président: ... ajourne ses travaux à demain, 14 heures.

(Fin de la séance à 18 h 3)

A N N E X E

Questions inscrites au feuillet

Questions de M. Cordeau

- Quels ont été les revenus bruts et les revenus nets de Loto-Québec pour les mois suivants:
 - janvier 1977;
 - février 1977;
 - janvier 1978;
 - février 1978;
- Pour chaque mois mentionné au premier paragraphe, quel a été le montant payé en commissions et le montant versé au ministre des Finances?

Réponses de M. Parizeau

1.	Revenu brut	Revenu net d'exploitation	(1)
a)	\$5 199 680.00	\$4 062 342.00	
b)	\$7 443 139.00	\$6 062 396.00	
c)	\$5 626 789.00	\$4 612 349.00	
d)	\$8 633 209.00	\$6 945 727.00	
2.	Commissions	Revenu disponible versé au ministre des Finances	(2)
a)	\$1 737 117.00	\$4 184 897.00	
b)	\$2 244 136.00	\$6 240 729.00	
c)	\$1 120 804.00	\$4 663 235.00	(3)
d)	\$1 142 920.00	\$7 093 320.00	(3)

- notes:**
- Le pourcentage de retour en prix a été en 1977 de 42,5% et de 45,3% en 1978.
 - En 1977, les versements au ministre des Finances étaient mensuels; en 1978 ils sont hebdomadaires.
 - Pour janvier et février 1978, le revenu disponible pour versements au ministre des Finances ne tient pas compte d'un arrérage de \$1 780 659.86 (1970 à 1977) versé à la Commission Administrative du Régime de Retraite des fonctionnaires.

Questions de M. Fontaine

1. Le gouvernement a-t-il autorisé des enquêteurs à se rendre en France pour interroger le couple Cossette-Trudel?
2. Par qui et à qui cette autorisation a-t-elle été donnée?
3. Le gouvernement a-t-il l'intention de publier les déclarations faites aux enquêteurs?

Réponses de M. Bédard

- 1-2 Le 18 mai 1977 le ministre de la Justice confiait à Me Jean-François Duchaine le mandat de cueillir des données auprès de toutes personnes, tous groupes, organismes policiers ou autres qui ont été intéressés par la crise d'octobre et qui pourraient nous fournir des renseignements pertinents. C'est dans le cadre de ce mandat que Me Duchaine s'est rendu en France.
3. La décision de publier le rapport de Me Duchaine ne sera prise que lorsqu'il nous sera remis.

Question de M. Roy

Quel est le montant payé par le gouvernement du Québec:

- a) sous forme de taxe foncière à chacune des municipalités et villes du Québec;
- b) sous forme d'autres taxes?

Réponse de M. Tardif

Ces données sont disponibles dans le document suivant: Bureau de la Statistique du Québec, les Finances municipales 1974, Editeur du Québec, 1976, pages 182 et suivantes. Il s'agit de la compilation la plus récente.

Question de M. Raynauld

Quels étaient les montants totaux des obligations d'épargne du Québec en circulation:

- a) le 15 novembre 1976;
- b) le 31 mars 1978?

Réponse de M. Parizeau

- a) \$776 154 400.00
- b) \$655 254 400.00